

Economie & Humanisme

Numéro 360 • Revue trimestrielle • mars 2002



dossier

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**DÉVELOPPEMENT
DE L'HOMME ?**

- L'épreuve de l'altérité
- Contrer les risques d'apartheid écologique
- Porto Alegre : vers un nouveau pouvoir

Economie & Humanisme

Rigueur d'analyse et engagement éthique

revue trimestrielle fondée en 1942 par L.-J. Lebreton

- L'humanisme sur lequel se fonde le projet d'Economie & Humanisme se rapporte et s'adresse à des femmes et des hommes pluriels dans leurs origines et le sens qu'ils donnent à leur existence. Il n'est ni dogmatique ni moralisateur, mais éthique ; il en appelle à la responsabilité de chacun face au devenir de tous.
- Toute réalité, tout enjeu collectif a une dimension économique. Celle-ci peut être abordée en tant que telle, mais elle ne se comprend véritablement qu'en relation avec tout ce qui constitue et fait évoluer les sociétés (facteurs culturels, démographiques, dynamiques sociales...).
- Eclairer, analyser, mettre en relation, dans le temps et dans l'espace, cette dimension économique vise à donner aux acteurs sociaux, du simple citoyen au décideur, une part des clés pour maîtriser les réalités qui sont les leurs, dans une finalité de développement équitable et solidaire.

*« L'observation du réel jointe au souci du bien humain donne la vraie culture »
(L.-J. Lebreton)*

La revue **Economie & Humanisme** est éditée par l'association du même nom.

Elle propose quatre fois par an :

- **un dossier de 60 pages** axé sur une question forte concernant la vie économique et le développement des sociétés humaines ;
- **des rubriques** : débats, le défi de vivre ensemble, démocratie et développement des territoires, monde pluriel et civilisation solidaire, documents ;
- **des chroniques** : actualité de l'économie (Y. Crozet), éthique et raisons d'agir (H. Puel).

■ Conseil d'orientation 2002 :

Vincent Berthet (directeur), Joëlle Chenet, Jean Héritier,
Cyril Kretzschmar, Nathalie Lauriac, Hélène Poimboeuf, Hugues Puel,
Claude Royon (rédacteur), David Vallat.

■ Collaborateurs récents de la revue :

A. Bonnafous, T. Brugvin, G. Buna, J. Chaussade, D. Clerc,
R. Delabie, D. Demoustier, M. Destot, J.-F. Draperi, H. de France,
B. Gorez, J.-G. Henckel, F. Héran, S. Karsz, J.-C. Lavigne, A. Le Sann,
B. Maresca, B. Maris, J.-P. Orfeuill, B. O'Riordan, D. Simonet, B. Stasi,
R. Valette, C. de Wenden, M. Wiel...

■ et les équipiers de l'association :

E. Baye, Ph. Blancher, M. Bernard, F. Bourgeois, L. Chambolle,
G. Decourt, G. Fournier, M. Fragnon, P. de Gaulmyn, N. Guirao,
F. Harbouche, J. Héritier, C. Kretzschmar, N. Lauriac, S. Marques,
M.-A. Michiels, B. Nguyen, H. Puel, D. Rivière, B. Sahraoui.

Revue publiée avec le concours du Centre National du Livre

ABONNEMENT 2002
1 an - 4 numéros

FRANCE : 44 €

CEE : 50 €

HORS CEE : 49 €

ETUDIANT : Demi-Tarif

Règlement à l'ordre de :

**Economie &
Humanisme**

14, rue Antoine Dumont

69372 LYON CEDEX 08

Tél. : 04.72.71.66.66

Fax : 04.78.69.86.96

courriel : ehlyon@

economie-humanisme.org

site web : http://www.

economie-humanisme.org

Photos de couverture :

« Pêcheurs, Sri Lanka »

Sean Sprague, Agence CIRIC

Éditorial UNE SEULE PRIORITÉ, L'HOMME

par Cyril Kretzschmar

Cette première livraison de la Revue pour 2002 se veut prospective autant que commémorative. Voici plus de soixante ans que notre association tente de porter les interpellations et messages d'un humanisme de progrès, et la Revue a jalonné toutes ces années, pour des générations d'étudiants, de chercheurs, de militants, d'élus ou de décideurs. Renouveler la maquette de notre publication phare, c'est d'abord rendre hommage à tous ces lecteurs, qui ne manquent pas le plus souvent de nous rappeler combien ces articles comptent dans leur propre réflexion et leurs engagements. Mais c'est, au delà, franchir une autre marche dans notre projet associatif autour des enjeux du développement humain, sur lequel est centré le dossier de cette parution.

Pensé à travers ses différentes composantes, le développement semble aujourd'hui bien plus source de problèmes que de solutions pour l'homme. Le développement économique est vu comme une tentation permanente de dérive vers l'ultra-libéralisme, appauvrissant le plus grand nombre pour n'enrichir que quelques uns. Le développement écologique, auquel est trop souvent réduit le vocable beaucoup plus large de « développement durable », porte le risque d'une conception très « intégriste » de l'environnement, sanctuarisant la nature au profit, là encore, d'une minorité qui spolie les ressources de la majorité. Le développement social reste, notamment en France, le fruit de politiques et de pratiques assistancielles, qui ignorent trop souvent les potentiels individuels et collectifs et l'aspiration de tous, « inclus » comme « exclus », à plus de pouvoir.

Notre projet veut faire de l'homme, de l'humanisme, l'utopie mobilisatrice liant

toutes ces formes de développement : au delà de l'économie, de l'écologie et de la solidarité, il y a le développement humain. Les trois axes prioritaires que se donne Economie & Humanisme pour les années à venir ont pour objectif de fédérer et d'amplifier l'ensemble de nos actions autour de cette conception intégratrice et constructive du développement. « Le défi de vivre ensemble » vise à mieux encaisser le choc des exclusions, le risque des inégalités, la souffrance des iniquités, dans une tension permanente entre universalité et différences du genre humain ; « Démocratie et développement des territoires » veut faire de la construction collective des espaces de vie un des leviers essentiels du progrès humain, « Monde pluriel et civilisation solidaire », enfin, s'appuie sur une vision résolument mondiale de la diversité et des coopérations entre sociétés. Ces axes seront déclinés progressivement dans les rubriques de la Revue, à travers des contributions des équipiers de l'association autant que grâce à des articles, de toutes provenances, venant enrichir leur construction.

Nous invitons nos lecteurs, adhérents, sympathisants ou simples curieux de nos activités à nous rejoindre lors des prochaines manifestations qui fêteront ces soixante années consacrées à promouvoir l'économie au service de l'homme, autant qu'elles ouvriront nos travaux et engagements futurs sur le développement humain. Rendez-vous donc le 15 mai 2002 à Paris et le 15 juin à Lyon pour fêter la nouvelle Revue Economie & Humanisme, et les 5 et 6 septembre à Lyon pour notre prochaine session d'été !

Cyril Kretzschmar

Délégué général d'Economie & Humanisme

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

<i>Cyril Kretzschmar</i>	Une seule priorité, l'homme	1
--------------------------	--	---



DÉBATS

<i>Jacques Theys</i>	La gouvernance, un concept utile ou futile ?	4
----------------------	---	---



DOSSIER

DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT DE L'HOMME ?

OUVERTURE

<i>Vincent Bertbet</i>	Une alerte, un appel	8
------------------------	-----------------------------------	---

1 - DES CONCEPTS... EN DÉVELOPPEMENT

Les objectifs du développement et ses composantes, économiques en particulier, sont en construction permanente. Ils reposent sur une éthique et sur des droits à consolider.

<i>Philippe Blancher</i>	Quel développement ? Humain parce que durable	14
<i>Denis Clerc</i>	Développement humain, développement durable. Quoi de neuf ?	19
<i>Dominique Bourg</i>	Face aux problèmes d'environnement, des scénarios divergents	23
<i>Laure Héland</i>	Vers « un droit » du développement durable ?	29
<i>Roland Colin</i>	Le temps et les communautés entre la vie et l'argent	33

2 - DES RESPONSABILITÉS EN INTERACTION

Le développement, à la fois finalité et démarche, en appelle aux responsabilités de tous. Il nécessite des compétences, des finances, des initiatives partagées, et... une grande modestie.

<i>Cyria Emelianoff</i>	Villes d'Europe : une mobilisation très partielle	38
<i>Yves Connan</i>	L'agenda 21 de Brême, un drôle de jeu... d'acteurs	40
<i>Hélène Poimboeuf et Sophie Szymkowiak</i>	Les entreprises actrices de développement durable ?	44
<i>EH</i>	Agriculteurs : une nouvelle révolution silencieuse	49
<i>Anil Agarwal, Sunita Narain et Anju Sharma</i>	Penser localement pour agir globalement	50
<i>EH</i>	Des précurseurs	55
<i>Vincent Pluchet</i>	Pour une science efficace parce que modeste	56
<i>Georges Decourt</i>	La place instable du citoyen	61
<i>Thierry Lerévérénd</i>	Éducation au développement : des enjeux	65

<i>Collectif français</i> « Jo'burg 2002 »	Gouvernements, aux actes !	66
<i>Economie & Humanisme</i>	L'humain pour moteur et exigence. Perspectives	68



CHRONIQUES.

	L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI	
<i>Yves Crozet</i>	Plaidoyer pour le post-simplisme !	74
	ÉTHIQUE ET RAISONS D'AGIR	
<i>Hugues Puel</i>	Motivations	78



RUBRIQUES.

	LE DÉFI DE VIVRE ENSEMBLE	
<i>Economie & Humanisme</i>	L'épreuve de l'altérité	84
	DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	
<i>Yves Blein</i>	Contre les risques d'apartheid écologique	88
	MONDE PLURIEL ET CIVILISATION SOLIDAIRE	
<i>Charles Bouzols</i>	Porto Alegre : vers un nouveau pouvoir	91



DOCUMENTS

	LE LIVRE DU TRIMESTRE	
	Commissariat général du Plan.	
	Jeunesse, le devoir d'avenir	96
	PARUTIONS RÉCENTES	97

Pour les abonnés de la revue, la Lettre d'information (n° 31, mars 2002)
de l'association Economie & Humanisme est jointe à cet envoi.

LA GOUVERNANCE, UN CONCEPT UTILE OU FUTILE ?

*par Jacques Theys**

Aujourd'hui, le terme de « gouvernance » fait partie d'un patrimoine international commun ; il n'en reste pas moins un concept extrêmement vague, très marqué par la culture anglo-saxonne – et donc exposé à des interprétations nécessairement diverses et subjectives (1). Cela justifie que l'on s'arrête un moment sur les problèmes de définition, ne serait-ce que pour expliciter les présupposés idéologiques qui accompagnent souvent l'usage, ou l'abus d'usage, de ce mot (2).

Une des façons les plus commodes, mais sans doute aussi parmi les plus efficaces, d'éclairer ce qui fait l'originalité du concept de gouvernance, c'est de le comparer à d'autres termes assez voisins comme ceux de « gouvernabilité » ou de « gouvernementalité ».

La gouvernance : boîte à outils de l'interaction non hiérarchique

Quand on utilise le mot de « gouvernance », on se réfère probablement à cette définition donnée par la Commission Brandt sur la « Gouvernance globale » : « La somme des voies et moyens à travers lesquels les individus et les institutions, publiques ou privées, gèrent leurs affaires communes. Il s'agit d'un processus continu grâce auquel les divers intérêts en conflit peuvent être arbitrés et une action coopérative menée à bien. Ceci inclut les institutions formelles et les régimes chargés de mettre en application les décisions, ainsi que les arrangements que les gens ou les institutions ont acceptés ou perçoivent comme étant dans leur intérêt (3) ».

L'important dans cette définition est l'idée de processus interactif : des acteurs nom-

breux n'ayant pas le même intérêt et agissant à différentes échelles, mais confrontés à un même problème, vont progressivement construire une représentation commune de cette réalité, se fixer des objectifs, adopter des solutions, puis les mettre en œuvre collectivement sans que rien ne soit déterminé à l'avance (4).

Essentiellement pragmatique, le concept de « gouvernance » renvoie ainsi finalement à une « boîte à outils » de recettes managériales ou d'instruments supposés apporter des réponses à la crise des politiques démocratiques traditionnelles, centrées sur l'autorité de l'État. Un catalogue d'outils « universels » capables de répondre à toutes les situations, même les plus complexes, sans aucune vision idéologique du « bon gouvernement », si ce n'est une vision plutôt abstraite de la démocratie, conçue comme une interaction ouverte et pluraliste entre acteurs.

C'est cette vision neutre, optimiste, managériale de l'action collective qui est mise fortement en doute par les deux autres termes de « gouvernabilité » et de « gouvernementabilité ».

**Responsable du Centre de Prospective et de Veille Scientifique, DRAST, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.*

(1) Voir, sur cet aspect théorique, le papier préparé pour le séminaire de Florence sur la « Gouvernance participative » par **Jan Kooiman** : « *Governance, a socio-political perspective* », September 2000.

(2) Dans ce même document, Jan Kooiman cite une dizaine de définitions différentes de la « gouvernance ».

(3) Source **Christophe Bail**, « *Environmental Governance : Reducing risks in democratic societies* ». Introduction paper, EEC, Future Studies Unit, 1996.

(4) Source : **Pierre Calame** : des procédures de gouvernement au processus de gouvernance. Séminaire d'ODENSE, 11 octobre 1996, Commission Economique Européenne.



La gouvernabilité : singularité des situations, critique des solutions universelles

Si la notion de « gouvernance » concerne plutôt les outils et les processus de l'action collective, celle de « gouvernabilité » met l'accent sur la spécificité des situations, et sur la probabilité, face à ces situations spécifiques, de trouver des solutions à la fois efficaces et acceptables. Certaines situations sont intrinsèquement ou politiquement gérables ; d'autres ne le sont pas, ou ne peuvent l'être qu'au prix de difficultés et d'efforts considérables.

Par rapport au thème de la gouvernance démocratique, ce qui est important, c'est que la notion de gouvernabilité remet finalement en cause l'idée même « d'outil universel », de boîte à outils appropriée à toutes les situations. Dans certains cas de « basse gouvernabilité » (problèmes non structurés ou sans solutions praticables, pluralité anarchique d'acteurs opposés, capacité de blocage d'un acteur majeur, faiblesse structurelle des institutions, absence de projet mobilisateur...), les gains à attendre de procédures plus ouvertes de « gouvernance » seront mineurs. Et puis surtout, les « styles de gouvernement », et donc les processus à mettre en place, seront très différents selon la nature des problèmes en jeu et les contextes institutionnels. C'est ce qu'Olivier Godard a remarquablement formalisé dans le domaine de l'environnement en opposant de manière radicale la prise de décision en « univers stabilisé » et en « univers controversé ».

L'immense mérite du concept de gouvernabilité est finalement de rappeler en permanence que les processus de gouvernement ne sont pas dissociables des contextes structurels dans lesquels ils se déroulent, ce que l'idée de « boîte à outils universelle » conduit parfois à faire oublier.

La « gouvernementalité », critique de la neutralité idéologique du « bon gouvernement »

Malgré leurs différences, les deux concepts de « gouvernance » et de « gouvernabilité » ont néanmoins en commun d'être très fortement liés à « l'analyse de système ». Il s'agit essentiellement de trouver des solutions pragmatiques à des défaillances de marché ou d'intervention publique. Mais peut-on parler de « bonne gouvernance » – ou de « gouvernabilité forte ou faible » – sans vision normative du bon gouvernement ?

Cette question est controversée : à la perspective fonctionnaliste, « cybernétique » (5), et apparemment apolitique de la « gouvernance » défendue et symbolisée par des personnalités majeures de la science politique américaine comme Karl Deutsch ou David Eaton, s'oppose une vision plus historique et idéologique de la « gouvernementalité », dont le meilleur représentant est sans doute le philosophe français Michel Foucault, auquel on doit ce troisième et dernier terme.

Pour Karl Deutsch, la gouvernance s'apparente essentiellement à un ensemble de régulations qui permettent au système politique de s'adapter à son environnement et font intervenir de manière centrale la capacité à diffuser, échanger, recevoir de l'information (6). Dans cette perspective, la gouvernance ne suppose aucune vision politique ou éthique du bon gouvernement, si ce n'est un vague assentiment

(5) Il faut rappeler que le mot « cybernétique » signifie au sens propre : « action de manoeuvrer un vaisseau » ou, au sens figuré : « action de diriger, de gouverner ».

(6) **Karl Deutsch**, *The Nerves of Government*, New York, Free Press, 1963. Comme l'indique le titre même d'un de ses livres majeurs, ce qui compte dans le système politique, ce ne sont pas « les muscles ou les os » (c'est à dire les « rapports de force ») mais « les nerfs ».

sur des règles de transparence, de réflexivité et d'accès à l'information.

La bonne gouvernance ne serait-elle alors qu'une version modernisée – adaptée à la complexité et à la globalisation – du modèle libéral du gouvernement tel que décrit par Michel Foucault (7) ? Il s'agit plutôt de l'amorce d'un nouvel « art de gouverner » combinant une forte proportion d'individualisme et de libéralisme, mais avec au moins trois ou quatre des « ingrédients » suivants : la confiance dans l'auto-organisation de l'action collective ; l'intégration de formes plus réflexives ou procédurales de rationalité (8) ; le développement de valeurs plus « cosmopolites » à l'échelle de la planète ; l'adhésion croissante au « principe de précaution » ; une conception plus ouverte et participative de la démocratie ; et enfin très probablement, une certaine « dose » de « despotisme éclairé », à travers le pouvoir croissant des experts, ce qui n'est pas sans contradiction avec l'idéal démocratique précédent...

En fait, opposer l'optimisme de la « bonne gouvernance » au réalisme de l'action – ou au pessimisme radical de « l'ingouvernabilité » – est stérile. Ce qu'il faut, au contraire, c'est essayer de construire des passerelles entre ces deux univers qui ont souvent tendance à s'ignorer. Tirer profit des opportunités d'innovation incontestablement ouvertes par la gouvernance participative sans tomber dans l'incantation, la manipulation déguisée, ou la démagogie hypocrite.

Les réflexions sur la gouvernance, en opérant le déplacement d'une conception classique du gouvernement, centrée sur l'Etat, à une conception beaucoup plus ouverte de l'action collective, centrée sur une plu-

ralité d'acteurs exprimant une multiplicité d'intérêts, correspondent le mieux aux réalités du monde actuel, à la crise de légitimation de l'autorité publique, et aux exigences de la démocratie. Mais la gouvernance n'est qu'un ensemble de dispositifs, de procédures, d'instruments qui ne peuvent fonctionner que s'ils sont appropriés, mobilisés par des acteurs ayant un accès équitable à la décision, partageant un minimum d'intérêt commun, et disposant de marges de manœuvre suffisantes. Les conditions d'une « bonne gouvernance » ne sont pas réunies à priori : elles doivent donc être en partie construites. On pourra progresser en rendant les procédures liées à la gouvernance plus crédibles, en rééquilibrant les rapports de force au profit des groupes exclus du débat public, en définissant bien les lignes de partage entre « gouvernance participative » et « gouvernement représentatif », en organisant et promouvant un nouveau contrat social entre science, société et politique.

Jacques Theys

Peut-on en rester, sans plus, à l'usage d'un concept « extrêmement vague » et « essentiellement pragmatique » qui ne manque pas de nourrir une idéologie masquée ? Cet article invite à un débat. La Revue attend de ses lecteurs des réactions argumentées et y fera écho dans un prochain numéro.

(7) Rappelons que dans ce modèle libéral, « il s'agit d'assurer la prospérité et l'autonomie des individus tout en les garantissant contre les insécurités majeures : le problème est essentiellement de « gouverner à la limite du trop et du trop peu de gouvernement », ou de définir le minimum de sécurité compatible avec la protection contre les risques inacceptables ».

(8) On pense naturellement aux travaux de Giddens, Simon, ou Habermas.

dossier



DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPEMENT DE L'HOMME ?

Ouverture

Page 8

1

**Des concepts...
en développement**

Page 13

**Ont apporté
un concours à la
réalisation de ce dossier :**

Mathieu Calame,

Muriel Chetaille,

Etienne Fauvet (Antenne Sociale de Lyon),

Cédric Gossart,

Isabelle Laudier (CDC),

les membres de l'équipe

Economie & Humanisme de Montbéliard,

l'ensemble des participants de la session 2001

d'Economie & Humanisme

2

**Des responsabilités
en interaction**

Page 37

OUVERTURE

Une alerte, un appel

par Vincent Berthet

« Développement humain, développement durable : des concepts à clarifier, des responsabilités à prendre » : la thématique de ce dossier est celle d'une « action prioritaire » de l'association Economie & Humanisme en 2001 et 2002, en lien avec les autres démarches conduites en France dans le cadre de la préparation de la Conférence « Rio + 10 » de Johannesburg (1).

Il en va à ce sujet d'une fidélité active, et non nostalgique, aux intuitions et aux travaux des fondateurs et animateurs successifs de l'association depuis 1942 ; mais la motivation d'Economie & Humanisme s'enracine bien autant dans les dynamismes sociaux et les interpellations pressantes dont elle est le témoin et le relais, au fil de ses travaux actuels, aussi bien en France qu'en Chine ou au Chili. Car la dynamique du développement, si elle nécessite un travail théorique (quelles composantes, quels objectifs ?) et méthodologique (quelles priorités dans l'action, quelles structures ?) renvoie le plus souvent à un cri, à la mobilisation et à l'attente de ceux dont les conditions de vie paraissent précisément les plus éloignées des paramètres « établis » du développement.

En effet, le monde, pour paraphraser ce qu'exprimait Aristote à propos de la ville, « c'est d'abord les gens qui le composent, et les relations qu'ils nouent ». L'approche anthropologique du développement, son centrage sur la prise en compte des divers besoins humains, aurait dit Louis-Joseph Lebreton, ou sur la concrète libération des « capacités humaines », selon l'intonation de l'équipe promotrice de l'Indice de Développement Humain, n'est pas une option ; s'en détourner, c'est aboutir à la guerre – l'actualité au Proche-Orient illustre ce que peut engendrer le déni de la dignité –, ou se résigner à l'inhumanité banale des dictatures de la faim et de la misère, rendues plus inhumaines encore par une injustice mondiale aggravée : le revenu des 20 % d'habitants de la terre les plus riches représente environ 75 fois celui des 20 % les plus pauvres, alors que cet écart n'était « que » de 30 fois en 1960 (2).

Des progrès indéniables, et de fortes tensions, marquent depuis quinze ans la réflexion sur ce que vise et recouvre le développement : avec l'affinement de l'Indice de Développement Humain en particulier, la réduction du développement à la croissance économique et aux attributs du bien-être matériel est battue en brèche. L'intégration des diverses facettes du développement est stimulée également par la référence de plus en plus partagée, tout au moins au niveau des discours, au « développement dura-

(1) Elle s'est amorcée par la tenue (7-8 septembre 2001) de la session annuelle de l'association sur ce thème, dont plusieurs articles et textes de synthèse figurant dans ce dossier sont le prolongement direct. D'autres contributions sont dues aux intervenants du cycle de conférences-débats sur le développement durable qu'E&H organise en 2001-2003 à Belfort-Montbéliard, en association avec l'université populaire et l'université technologique. (compte-rendus disponibles sur demande).

(2) Chiffres cités dans le Manifeste pour un développement durable de l'association *Convictions* (www.convictions.org).



ble ». Des phénomènes ont rendu plus manifeste l'interdépendance des diverses sociétés et leur commune vulnérabilité : l'extension du Sida, les récessions économiques extrêmement rapides en chaîne, les attentats géants du 11 septembre 2001, ou dans un autre domaine les catastrophes climatiques (renforcement du phénomène *El niño* et ses conséquences), ou industrielles, transfrontalières dans leurs impacts. Pour autant, l'indécision, l'absence de volonté politique, et souvent encore une insuffisante prise de conscience du lien entre le devenir du monde et le bonheur de chacun rendent les implications précises du projet de « développement humain », comme celui de « développement durable », timides et peu coordonnées.

L'utilisation du concept de développement durable mérite lui-même examen. Si cette notion fait monter de plusieurs échelons dans l'ordre des priorités, ce qui est son accentuation la plus originale, le droit des générations futures, si elle contribue effectivement ainsi à rapprocher les théories, les politiques et surtout les pratiques de développement de leur projet humain, alors elle justifie d'être encouragée, approfondie, promue. Mais sur fond de dérégulation de l'économie devenue globale, d'individualisme et de fragilité du mouvement social, l'optique du développement durable tend à se restreindre. D'une part, elle devient un catalogue de « bonnes » mesures s'imposant sans débat, et sans remise en cause des déséquilibres de pouvoir et de tous les facteurs (exclusion économique, absence de démocratie...) qui entravent l'émergence des capacités de maîtrise de tous sur leur développement. D'autre part, elle tend à être absorbée, confisquée, par la logique du marché ; elle risque alors d'être assimilée à l'expansion, forcément inégale, des « biens environnementaux » vendables et vendus, c'est-à-dire les conseils en technologies propres, les services urbains non ou moins polluants, les produits et loisirs « naturels », les industries de la dépollution, etc. K. Polanyi pourrait bien actuellement être mis en défaut dans son constat que « la nature, la terre ne sauraient être objets de marché »... (3). Donc, pour ceux qui peuvent se le payer : emploi dans des zones d'activités sans bruit et sans cambouis, assiette sans risque, ville verte, société aseptisée ; pour les autres :... La marchandisation du développement, n'est pas un incident, elle le dénature. On a pu constater les effets du combat des puissances économiques parties prenantes de la civilisation du CO₂ (pétrole et pétrochimie, automobile...), pour entraver – par campagnes d'« information », achat de brevets, guerres commerciales – l'essor des technologies faisant appel à des énergies renouvelables ou à une logique environnementale : solaire, moteur à hydrogène, traitements phytosanitaires alternatifs... Et ce n'est qu'en dernière extrémité que les laboratoires pharmaceutiques occidentaux ont concédé en 2001 l'autorisation partielle de fabriquer des médicaments génériques, un peu plus abordables pour les peuples pauvres, contre plusieurs grandes endémies. Longtemps encore, tandis que quelques entreprises réordonnent leurs pratiques autour d'une conception inté-

(3) Voir
La Grande Transformation,
Gallimard, 1983.

Lorsqu'on vous dit « développement », à quoi pensez vous ?

RESPECT

« Si je devais résumer ma pensée, je dirais qu'un développement durable passe par le respect de l'être humain et de la nature. Les deux valeurs étant à mon sens indissociables. Une politique visant un développement durable doit être le prolongement naturel des réalités culturelles, sociales et économiques d'une communauté donnée.

En tant que militant pour l'autonomie de la Kabylie, cette idée ne peut se concevoir sans, au préalable, l'existence d'entités géopolitiques viables à long terme. Les pays en voie de développement, et ceux ayant émergé des récents bouleversements mondiaux, doivent penser sérieusement à une organisation territoriale (réaménagement de leur système politique) en adéquation avec les réalités socioculturelles des différentes régions les composant.

Héritiers d'un espace géographique non homogène, comprenant des groupes ethniques très diversifiés avec des ancrages historiques et des références idéologiques différentes, les États post-coloniaux d'Afrique du Nord ne peuvent plus continuer dans des gestions politico-administratives centralisées.

La consolidation des acquis démocratiques par un renforcement des pouvoirs régionaux va dans le sens d'un développement durable. Cela produira la stabilité politique nécessaire à tout plan de redressement économique, ainsi qu'un cadre administratif viable parce que contrôlable. Permettre aux populations autochtones de prendre leur avenir en main est un chemin d'autonomie psycho-sociale avant d'être politique, et c'est aussi cela un développement durable.

Si aujourd'hui nous voulons habiter, dans la paix et le progrès, une « planète-village », alors il faut veiller à ce que chaque village, dans le respect de son identité, puisse apporter sa contribution spécifique à la planète de l'Homme. »

Habib Hakim

Universitaire et militant pour l'autonomie de la Kabylie

grée et non cloisonnée du développement (4), les usages du développement durable – comme de l'étiquette d'« entreprise citoyenne » – par le secteur marchand et parfois par les acteurs politiques se rapporteront à un effet d'image. On peut parler d'un risque avéré de vol du développement par le néolibéralisme, que certains dénomment plus justement « radical-conservatisme », comme on a pu constater dans l'histoire récente des détournements de la fraternité et de l'espérance des masses. À propos du développement durable, ou du développement tout court, la revendication d'une société mondiale « avec marché » et non « de marché » s'impose comme incontournable.

Au service du développement, une mobilisation conjuguée des divers acteurs sociaux et politiques, de l'échelle du territoire local à celle du territoire-monde, reste un objectif à atteindre. Malgré l'opiniâtreté de certains protagonistes, en particulier celle de nombreux groupes sociaux eux-mêmes très pauvres qui s'organisent pour vivre dignement tout en pensant au long

(4) Cf. les propositions et pratiques du Centre des Jeunes Dirigeants.



terme (5), le développement manque de ressources humaines, financières, institutionnelles.

Ce dossier est destiné à être un document de référence et d'interpellation sur le développement, et plus particulièrement de débat sur le « développement durable », ouvert à un public large (acteurs économiques et sociaux, responsables associatifs, élus locaux, étudiants...). Il en aborde dans une première partie les **repères fondamentaux**, y compris avec les divergences d'opinion existant à leur sujet :

- Peut-on évoquer le développement durable sans repenser les modes de décision et de gouvernement ?
- Quel renouvellement apporte en profondeur la démarche de

(5) Cf. le dossier : Crise mondiale de la pêche : un test pour de développement durable, *Economie & Humanisme* n° 358, octobre 2001.

Qu'évoque, pour vous, ce terme « développement » ?

ENSEMBLE

« Le développement, c'est à la maison, dans la famille, qu'il commence. Le développement, c'est avant tout la vie que l'on transmet à un enfant. Au fur et à mesure qu'il grandit, il prend conscience de ce à quoi vous êtes relié : les autres, la nature... Devenu adulte, il vit dans un monde avec ses institutions, un monde plutôt fragmenté entre la politique, les affaires, les écoles et les universités... La question du développement devient alors principalement : « comment établir une cohérence entre ces registres de la vie ? » Et comment combiner l'efficacité, la réussite, tout en prenant conscience que l'on appartient à un tout plus vaste que son propre monde, dans un rapport avec les habitants d'autres pays, et avec toutes les générations ?

Le défi du développement est donc d'avancer avec les autres dans le monde, de grandir ensemble. Dans le mot « ensemble » réside une clé pour vivre et agir. Comme Haut-Commissaire aux Réfugiés, ou au préalable comme président de WWF, ou encore comme premier ministre des Pays-Bas, j'ai découvert le fait que nous devons tous tenir notre place dans le travail qui est le nôtre, mais que, en même temps, nous avons à comprendre que nous appartenons à un plus grand ensemble.

Comme l'enfant, l'ancien premier ministre a donc toujours à prendre conscience qu'il fait partie d'un mouvement qui le dépasse et qu'il doit s'orienter selon certaines valeurs. Certains associent celles-ci à leur religion, d'autres à l'humanisme... Le point crucial est de se préparer à agir selon des valeurs. Avec une globalisation d'origine avant tout technique et économique, nous avons un réel besoin d'un cadre éthique commun à l'échelle du monde, comme en Europe lorsque les premières démocraties se constituaient. Ce cadre éthique est indispensable : pour donner cohérence à tous les facteurs de globalisation, pour nous protéger quelque peu du piège de l'argent devenu seul référent, pour rompre avec les terribles divisions du monde, entre Nord et Sud, entre riches et pauvres... Dans cette éthique du développement, l'homme est au centre, avec ses responsabilités vis-à-vis des générations à venir, et donc de la nature. Certains vont plus loin en parlant d'une mère-nature. Non, c'est l'homme qui est au centre ».

Ruud Lubbers

Haut-Commissaire aux Réfugiés



l'Indice de Développement Humain ?

■ À quelles conditions la conscience de la crise environnementale peut-elle être féconde pour l'homme et les sociétés ?

■ Dans quelles mesure les critères du développement durable deviennent-ils objet de droit(s) ?

■ Le « temps du développement » de chaque société et communauté ne reste-t-il pas un intrus dans les politiques globales ? (6).

Le dossier introduit ensuite à une réflexion appliquée, quoique non exhaustive, sur les différents **registres et échelons de responsabilités** vis-à-vis du développement : celle des acteurs, politiques en particulier, du milieu urbain, celle des agents économiques, celle des groupes sociaux pauvres, notamment ruraux, celle des scientifiques, celle des citoyens (7). La mise en circulation de ce dossier sera par elle-même une contribution à la nécessaire démocratisation des dynamiques de développement (8).

Avec bien d'autres organisations, en interaction avec elles et même souvent à leur école, Economie & Humanisme assume ainsi sa part de vigilance sur l'humanisation continue du développement, en tant que concept, et surtout à travers les pratiques qui s'y relient ou s'en réclament.

Vincent Berthet

(6) Lire sur ces cinq thèmes les contributions de **P. Blancher, D. Clerc, D. Bourg, L. Héland, R. Colin.**

(7) Registres de responsabilités abordés par les articles de **C. Emelianoff, H. Poimboeuf** et **S. Szymkowiak, A. Agarwal** et l'équipe du CSE-Delhi, **V. Pluchet, G. Decourt.**

(8) L'élaboration, la rédaction, la diffusion de ce dossier s'effectuent en concertation avec les organisations étroitement associées à l'animation de la session de septembre 2001 (Antenne Sociale de Lyon, Association pour les Pratiques de Développement Durable) et avec celles qui ont appuyé la mise au point et l'édition du dossier (Caisse des Dépôts et Consignations, association 4D au titre de la coordination de la préparation en France de « Rio+10 », Conseil régional Rhône-Alpes).

**DES CONCEPTS...
EN DÉVELOPPEMENT**

*Les objectifs
du développement
et ses composantes,
économiques en particulier,
sont en construction permanente.
Ils reposent sur une éthique
et sur des droits à consolider.*

Quel développement ? HUMAIN PARCE QUE DURABLE

par Philippe Blancher*

« Le développement n'est autre que la construction d'une civilisation de l'être dans le partage équitable de l'avoir »

Louis-Joseph Lebret

Le succès relatif de la notion de développement durable est-il autre chose qu'un effet de mode ? Mis en pratique, ce concept n'est-il pas contradictoire avec des préoccupations de développement humain et de justice sociale ? L'objet de cet article est de montrer qu'il n'en est rien. Le développement durable n'est pas une préoccupation ou un objectif pertinent pour les seuls pays et populations riches : il est porteur d'une critique à l'égard de modes de développement qui affectent tout autant, voire plus, les pauvres que les riches. Enfin, le développement durable est une forme de réponse aux problèmes environnementaux qui nécessite et favorise un renforcement de la démocratie.

Origines et fondements

L'expression *sustainable development* (1), utilisée pour la première fois en 1980, lors d'un congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, dans une perspective essentiellement écologique, a été véritablement popularisée en 1987 à travers le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CEMD) : « Notre avenir commun » (2). Une phrase de ce rapport a marqué les esprits : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » Il est intéressant de poursuivre la citation : « Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » C'était la préoccupation de Lebret vingt ans après qu'il ait fondé Economie & Humanisme (3). Simplement, à son époque, dans les années 1950-1960, le problème de la nature et des ressources naturelles était posé avant tout en termes de mise en valeur : comment, dans la recherche de la satisfaction des besoins élémentaires, l'activité industrielle de l'homme peut-elle repousser des limites naturelles qui apparaissent insurmontables ?

En 1987, l'expression « développement durable » est nouvelle ; mais, sur le fond, la CEMD poursuit la réflexion sur l'éco-déve-

* Chargé d'études,
Economie & Humanisme

(1) Traduite, par la suite, par « développement soutenable », puis « développement durable ».

(2) Concernant les Conférences internationales sur l'environnement et le développement, ainsi que les prémisses d'un droit international qu'elles ont secrétés, cf. infra l'article de L. Héland.

(3) Voir, par exemple, *Suicide ou survie de l'Occident ?*, Les Éditions Ouvrières, 1958.



veloppement, entamée à l'occasion de la *Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain* de Stockholm, en 1972. Les « têtes pensantes » de cette conférence (4), après avoir exploré « l'étroite relation d'interactivité entre environnement et développement », ont rejeté « les approches réductrices, représentées par l'écologisme intransigeant et l'économisme étroit ».

De façon schématique, ces différentes positions peuvent aujourd'hui se traduire par diverses conceptions du développement durable :

■ Les tenants du malthusianisme croient que le monde est surpeuplé et condamné au désastre, soit par l'épuisement des ressources, soit par la surexploitation des systèmes naturels. Ils font une évaluation systématiquement pessimiste du progrès scientifique et technique, écartant une vision plus dynamique à la fois de la capacité de charge de notre planète et du rôle possible d'une action régénératrice de l'homme. L'« écologisme intransigeant » accorde une valeur à la nature en elle-même, indépendamment de toute référence à un bien pour les hommes. Les partisans de telles positions sont généralement mal à l'aise avec la notion de développement durable, mais pas tous. Ceux qui s'en réclament visent ce qu'on appelle une soutenabilité très forte, basée sur une très faible substituabilité du capital naturel par du capital humain.

■ À l'inverse, les partisans de « l'économisme étroit » croient en la capacité fondamentale des hommes à vaincre, par la seule technique, les raretés physiques et les effets destructeurs des déchets sur la biosphère. Pour eux, tout élément de capital naturel – ressources et services (pouvoir épurateur d'un milieu naturel...) –, une fois épuisé ou détruit, peut être remplacé par du capital créé par l'homme. La conception la moins contraignante du développement durable, celle de la soutenabilité faible, considère toujours qu'il n'existe pas de capital naturel irremplaçable, mais admet la nécessité d'un délai pour la substitution.

■ Tout en reconnaissant la complexité et la gravité du défi à la fois social et environnemental auquel l'humanité doit faire face, la déclaration de Stockholm soulignait « la nécessité, mais aussi la possibilité de concevoir des stratégies et de mettre en œuvre un développement socio-économique équitable et respectueux de l'environnement. » Elle incitait, au premier chef, les pays du Nord à inventer des modes de consommation et de production économes en ressources et capables de préserver les milieux naturels. Cette auto-limitation devait permettre, en particulier, aux pays du Sud de bénéficier des ressources nécessaires à leur développement. Pour autant, les pays du Sud étaient eux aussi encouragés à prendre en compte l'environnement et à opter pour d'autres modes de consommation et de production que les modèles occidentaux. Dans la perspective de l'éco-développement, étaient reconnues la non-substituabilité de certains biens

(4) Dont **Ignacy Sachs**. Voir son ouvrage *L'écodéveloppement : Stratégies pour le XXI^{ème} siècle* (Alternatives économiques, Syros, 1997), d'où sont tirées les citations suivantes.



naturels et l'impossibilité de toujours trouver une solution technique aux problèmes posés par la technique...

Ainsi, il est peu pertinent d'opposer le développement durable, qui aurait pour seul souci de préserver la nature, et le développement humain, orienté vers la satisfaction des besoins essentiels de l'humanité. Sans surestimer l'avancée de la réflexion sur le développement durable, et sa capacité à apporter des réponses, elle n'en fournit pas moins un cadre et des concepts permettant d'explorer l'étroite relation d'interactivité entre environnement et développement humain, d'exprimer des points de vue différenciés sur des questions clairement formulées et d'en débattre. Concernant la problématique des pays du Sud et les rapports Nord-Sud, l'apport d'Anil Agarwal et du *Center for Science and Environment* de Delhi mérite d'être souligné (5).

Un concept pertinent pour les pays du Sud

Sur la base des données scientifiques et de l'expérience de communautés locales et de mouvements sociaux, les responsables du CSE ont montré (6) que pour un pays pauvre comme l'Inde la préservation d'un environnement de qualité est une nécessité impérieuse, car la destruction de cet environnement sape les bases du développement et frappe, au premier chef, les populations les plus pauvres : celles-ci sont les plus dépendantes d'un capital naturel abondant, disponible à un coût faible, pour la satisfaction de leurs besoins de base ; elles sont les plus exposées aux diverses formes de pollutions et de risques. Anil Agarwal proposait de remplacer le Produit National Brut par le Produit Naturel Brut, inversement proportionnel au temps qu'une famille rurale passe chaque jour à collecter l'eau, le bois et le fourrage nécessaires à ses besoins.

Il y a un lien direct entre certaines formes de défense de l'environnement et les luttes pour la justice sociale. Chacun connaît de nombreuses situations où des opérateurs économiques nationaux et internationaux font un usage « minier » des ressources naturelles, détruisent des milieux naturels, laissant les communautés locales dans la plus grande misère (7).

On entend souvent dire que les pays du Sud ont le droit de passer par les mêmes phases de développement que les nations d'Occident, et, dans un premier temps, de négliger les préoccupations pour l'environnement, de même d'ailleurs, ont pensé certains, que toute forme de démocratie. Sans être totalement infondée, une telle affirmation occulte plusieurs spécificités du contexte présent : l'accroissement des moyens techniques et, corrélativement, de leur impact négatif sur l'environnement (chi-

(5) Voir, dans ce même numéro, l'article d'**Anil Agarwal, Sunita Narain et Anju Sharma**.

(6) En particulier, dans des rapports sur l'état de l'environnement en Inde, publiés en 1982 et 1985. Ils ont été adaptés en français sous le titre *Inde, le défi de l'environnement*, L'Harmattan, 1988.

(7) Cf. le dossier « Crise mondiale de la pêche : un test pour le développement durable », *Economie & Humanisme* n° 358, octobre-novembre 2001.



mie, grands barrages), augmente aussi leur capacité de réponse aux problèmes d'environnement, une capacité qui parfois n'est pas utilisée par négligence et mépris de la vie humaine ; certains milieux, tropicaux en particulier sont aujourd'hui dans une situation de grande fragilité ; les effets d'une pression globale se font sentir au niveau planétaire.

Prise de conscience de la crise écologique, critique de l'idéologie de la croissance et de l'économisme, le développement durable repose sur un troisième pilier : la critique de la conception du progrès issue des siècles passés (8). Cette mise en cause ne représente pas, obligatoirement, le rejet de toute forme de rationalité, mais sous-tend la recherche d'autres conceptions du progrès ou de la rationalité, comme l'illustre le principe de précaution. Pour répondre à un tel défi, il s'agit à la fois de construire les lieux d'un jugement critique et éthique sur les progrès de la science et de la technique, et de favoriser la diffusion des savoirs scientifiques, d'instaurer des lieux de dialogue entre scientifiques et citoyens (9).

Enjeux et modalités d'un développement durable

La réflexion sur le développement durable amène à prendre pleinement en compte la dimension environnementale des problèmes, en tant que telle et dans ses relations avec les dimensions économiques et sociales. Il s'agit de montrer qu'à côté de la question sociale qui a émergé au cours du XIX^{ème} siècle, la question environnementale doit trouver sa place. Ces catégories, toutefois, ne doivent pas être absolutisées ; s'inscrire dans une perspective de développement durable nécessite d'approcher l'homme, les sociétés humaines et leurs espaces de vie dans toutes leurs dimensions (politiques, culturelles et spirituelles...), toute leur richesse (10).

De plus, la notion de développement durable ouvre la réflexion sur l'espace et le temps :

- L'espace à travers la prise en compte des différentes échelles spatiales, des interdépendances entre différents espaces, de l'échelle planétaire...
- Le temps, en mettant en valeur des perspectives de long terme, des notions d'irréversibilité et d'inertie, des dimensions d'incertitude.
- La prise en compte de ces différentes dimensions appelle de nouveaux modes de gouvernement, et un renforcement de la démocratie à toutes les échelles (11).

(8) Pour cela, voir, entre autres, l'ouvrage de **Dominique Bourg** et **Jean-Louis Schlegel**, *Parer aux risques de demain, Le principe de précaution*, Editions du Seuil, mars 2001, et l'article de Dominique Bourg dans ce numéro.

(9) Voir l'ouvrage de **Callon**, **Lascoumes** et **Barthe** : *Agir dans un monde incertain ; essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris, 2001.

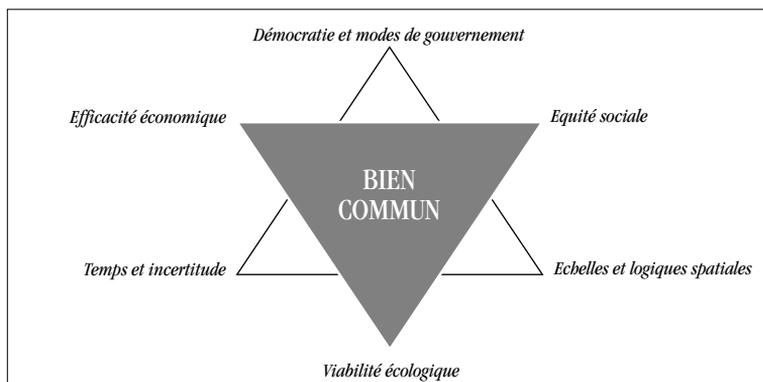
(10) Voir, dans ce même numéro, la réflexion sur la ville développée par Cyria Emelianoff.

(11) Désigné généralement par le pôle de la gouvernance ; voir, dans ce numéro, la critique de ce concept par Jacques Theys.

Aborder les problèmes et agir sur des territoires d'une dimension adaptée, prendre en compte les interdépendances entre territoires,... ces exigences nécessitent de disposer d'institutions, de mécanismes de régulation à la bonne échelle, de systèmes assurant des solidarités. Pour sortir d'approches sectorielles, mono-fonctionnelles, il faut pouvoir faire travailler ensemble différents services, différentes institutions.

Au niveau des acteurs socio-économiques et de la population en général, il s'agit, à travers différents dispositifs d'information, de participation et de débat public, de faire accepter des mesures, de convaincre et de mobiliser, ainsi que d'inciter par différents mécanismes. C'est aussi réguler des conflits d'usage ou débattre de l'intérêt d'activités ou d'aménagements, à partir d'une pluralité de critères. Le développement durable nécessite de redonner toute leur place à des approches sensibles, à des discours d'existence portant sur la qualité d'une société humaine ou d'un paysage, sur les risques liés à une installation industrielle... Enfin, les voies d'un développement durable restent à inventer collectivement, car dans ce domaine, il n'existe pas de solutions toutes faites.

Ainsi, de façon schématique, une stratégie de développement durable passe par la prise en compte de six pôles ou dimensions en interaction (figure ci-dessous), dans une perspective de recherche collective du « bien commun ».



Construire collectivement des stratégies de développement durable participe donc bien de la construction d'une civilisation de l'être, à travers l'expression de la valeur de tout un ensemble d'éléments de patrimoine constitutifs de communautés humaines (paysages, milieux de vie...), de la volonté de préserver la diversité et une certaine intégrité du vivant (manipulations génétiques...), de la préoccupation des générations futures (changements climatiques)... Et ceci, dans un partage équitable de l'avoir, entre générations présentes et avec les générations futures.

Philippe Blancher

DÉVELOPPEMENT HUMAIN, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quoi de neuf ?

*par Denis Clerc**

*Le « développement » du Sud est-il destiné
à rester le parent pauvre de la « croissance » du Nord
reconvertie en « développement durable » ?
Malgré la percée d'Amartya Sen sur le « développement
humain », a-t-on vraiment progressé depuis cinquante ans ?*

Le développement, branche pauvre de l'économie

Il existe une division du langage comme il existe une division du travail : les pays du Nord ont des problèmes de croissance, les pays du Sud des problèmes de développement. Les premiers ont presque tout ce qu'il leur faut, même si certains de leurs habitants demeurent fort pauvres : le défi, pour eux, c'est d'innover et d'être compétitifs, ce qui se mesure par la croissance. Les seconds manquent de beaucoup de choses, même si certains de leurs habitants vivent de façon opulente : le défi, pour eux, c'est de parvenir à produire de quoi permettre au moins à la majorité de vivre dignement, ce qui s'apprécie par le niveau de développement. D'un point de vue sémantique, le développement renvoie donc à la pauvreté de masse, la croissance à la production de masse, tout comme, dans le domaine de la protection sociale, on parle de solidarité quand on veut montrer qu'on s'intéresse aux pauvres, et d'assurance quand on veut montrer qu'on s'intéresse aux riches. C'est un classique du langage : quand on met de la langouste ou du foie gras au menu, pas besoin de se creuser la cervelle, les termes utilisés suffisent à faire saliver. Mais quand on veut mettre des pommes de terre, il y a intérêt à leur trouver une dénomination tarabiscotée pour faire croire au chaland qu'il s'agit d'autre chose, de bien plus raffiné.

S'intéresser aux pauvres n'est en effet pas très valorisant pour ceux qui choisissent cette orientation. De fait, les économistes du développement, ceux qui ont créé la discipline dans les années 1950 et 1960 (Lewis, Hirschman, Nurkse, Prebisch, Myrdal, ...), ont plutôt été regardés de haut par leurs confrères qui, eux, s'occupaient de choses sérieuses, comme de la possibilité d'un équilibre général dans une économie de concurrence parfaite ou du rôle des politiques économiques dans la régularisation des fluctuations. Ceux qui ont mis les mains dans le cambouis n'ont jamais été reconnus comme des économistes par le reste de la profession (Lebret, Dumont, Ignacy Sachs), mais plutôt comme

** Fondateur
d'Alternatives
Economiques,
professeur à
l'ENESAD
(Établissement
national
d'enseignement
supérieur
agronomique
de Dijon).*

d'aimables amateurs, sympathiques au demeurant. Les grands qui sont venus à l'économie du développement l'ont fait sur le tard – Perroux avait déjà une vingtaine de titres à son actif quand il a écrit *L'économie des jeunes nations*, Joan Robinson à peu près autant quand elle a commis *Développement et sous-développement* – au moment où ceux qui avaient de l'ambition quittaient ces zones sans avenir intellectuel (Hirschman).

Dans les années 1970, il est vrai, le concept de croissance, lui aussi, a pris un sérieux coup de vieux. On va dans le mur, proclament les « zégistes » (1), relayés par les frères Meadows, physiciens reconvertis en modélisateurs économiques, qui conçoivent le premier modèle mondial avec ponction sur les ressources naturelles non renouvelables, accumulation de déchets, explosion démographique. Vous mettez tout cela en équations, vous touillez un peu et la cause est entendue : ça ne peut pas durer. Mais, justement, tout le travail des économistes va alors consister à dire que « le crétinisme des physiciens n'a pas de bornes », que « si bien sûr, ça peut durer ! » Le concept de « développement durable » a d'entrée de jeu acquis ses lettres de noblesse dans le débat, parce qu'il s'agissait de la branche noble de la discipline, celle de la croissance. Le message est clair : si on fait gaffe, la croissance peut continuer, donc les économistes, qui, depuis Adam Smith racontent que l'efficacité se mesure à la croissance, ne sont pas condamnés au chômage et à l'inutilité sociale.

A côté de la branche noble de la croissance, reconvertie en développement durable, qu'est devenue la branche pauvre, celle du développement tout court, celle qui s'intéresse aux pays pauvres, qui attire les humanistes et les amateurs ? Comme toutes les branches pauvres, elle a eu du mal. Elle avait cru s'en tirer en sortant de son chapeau le couple infernal « centre/périphérie », assaisonné de sauce maoïste-marxiste. Elle n'a fait que creuser sa tombe : exhiber Marx dans un congrès d'économistes, c'est un peu comme introduire un ministre de l'environnement dans un Congrès de la FNSEA. D'aucuns ont voulu proposer d'autres modèles de développement : déconnexion, industries industrialisantes, ... mais sans grand succès. Ni le modèle tanzanien, ni le modèle algérien n'ont vraiment marché (et c'est un euphémisme). Amartya Sen, dans le giron de l'ONU, sortit son joker : ce fut le développement humain.

Le développement humain, rénovateur du développement ?

Amartya Sen est un économiste indien enseignant tantôt aux États-Unis (Harvard), tantôt au Royaume-Uni (Cambridge) ; il a reçu le prix Nobel d'économie en 1998 pour ses contributions à l'économie ... du bien-être. Les jurés du prix Nobel, financés par la Banque de Suède, ont en effet du mal à penser que s'intéresser aux pauvres soit un thème de travail digne d'un économiste.

(1) Partisans de la croissance zéro : *zero growth*, en abrégé z. g.



Ils ont donc occulté cet aspect de la réflexion de Sen pour ne retenir que ses apports à la théorie du bien-être. Cette théorie trouve son origine dans une question centrale posée par l'économie de marché : quand certains sont riches et d'autres pauvres, faut-il produire pour les riches, qui ont déjà tout ce qu'il leur faut, mais peuvent acheter, ou pour les pauvres, qui manquent de bien des choses, mais n'ont pas un fifrelin ?

Pareto avait répondu, au début du siècle, par sa fameuse règle de l'optimum social : l'optimum, ce n'est pas lorsque tout le monde est heureux, mais lorsque chacun tire le maximum de satisfaction de son argent. Gagner peu ou beaucoup n'est pas le problème : si je n'ai qu'un euro, et Bill Gates dix millions, il importe que chacun en tire le plus de bien-être possible. Si les riches sont mal à l'aise de voir les pauvres mourir de faim, ils peuvent toujours se soulager la conscience en pratiquant la charité : leur bien-être augmente, tout comme celui des pauvres. Mais si les riches ont un cœur dur comme de la pierre, et préfèrent laisser les pauvres agoniser, il y a bien-être social malgré tout. Soixante ans plus tard, Kenneth Arrow aboutissait à la même conclusion, mais par une voie différente, empruntée à Condorcet : on ne peut pas comparer les préférences des uns et des autres, à chacun ses goûts et ses couleurs. On ne fait pas le bonheur des pauvres en prenant aux riches, même si les premiers, plus nombreux, l'ont décidé grâce à un vote démocratique, parce que le bonheur des uns et des autres ne peut être mesuré avec la même unité. C'était si fort, si impeccable et si lumineux que les jurés Nobel lui ont donné le prix, en 1972.

C'est là qu'intervient Sen : « avec tout le respect que je vous dois, M'sieur Arrow, c'est pas tout-à-fait exact ce que vous racontez. » On peut faire des comparaisons interpersonnelles en utilisant des indicateurs sociaux, et si le fait de prendre à Jacques permet d'améliorer l'indicateur social de l'ensemble de la population, y compris Lionel, ça prouve que tout le monde se porte mieux, sans que personne ne se porte plus mal ; donc, que le bien être social est plus élevé que précédemment. De quoi se compose le bien-être social ? Il y a, bien sûr, l'école élémentaire pour tous, la santé pour tous, les calories en nombre suffisant pour tous. Là dessus tout le monde est d'accord, même Kabila. Mais il y a aussi la liberté d'expression et la démocratie. Parce que la démocratie permet aux plus pauvres de faire entendre leur voix et de faire pression : l'Inde n'a pas connu de famine depuis l'indépendance, alors que la Chine, lors du Grand Bond en avant, a enregistré une bonne trentaine de millions de victimes de la famine. Dans un cas, les malheureux ont pu se faire entendre, dans l'autre, on les a ignorés. La démocratie n'est pas un luxe, c'est le moyen principal pour les pauvres de faire pression sur les nantis. Le développement humain n'est pas seulement social, il est aussi politique.

Mais Sen est quelqu'un de très astucieux. Il a compris que jouer les Robins des Bois – prendre aux riches pour distribuer aux pau-

vres –, c'est un truc à prendre des coups. Aussi, plutôt que de prendre aux uns ce qui leur appartient pour en faire un meilleur usage, il propose de produire plus et de financer les besoins sociaux – le développement humain – sur ce plus. La croissance au service des besoins de base, voilà l'idée de Sen. Sans doute, la croissance n'est pas une condition suffisante : dans certains pays pétroliers, la richesse n'empêche pas les femmes d'être marginalisées, la fécondité d'exploser (bonjour le développement durable ...), les libertés politiques d'être inexistantes, l'obscurantisme de régner en maître. Mais, à condition d'être bien utilisée, elle est utile, cette croissance : être moins pauvre permet plus facilement de ne pas être malade. Sen n'a pas voulu dissocier le social de l'économique : son indicateur de développement humain intègre la croissance économique parmi ses composantes.

Ainsi, depuis les années 1980, le débat s'est renouvelé en apparence : on parle désormais de développement humain et de développement durable. Mais ces deux termes recouvrent toujours la même coupure fondamentale. Le développement humain se pose la question de l'apparition et de l'utilisation de richesses nouvelles, le développement durable celle du contenu de ces richesses en énergie et en matières non renouvelables, leurs effets à long terme sur l'ensemble de l'humanité. L'un s'intéresse au « pourquoi ? » ou « pour qui ? », l'autre au « comment ? ». Le développement durable, c'est pour les riches, ou ceux qui sont en passe de le devenir : ils consomment tant qu'il leur faut modérer leurs ardeurs dans le domaine des prélèvements et des rejets. Le développement humain, c'est pour les pauvres, ceux dont l'espérance de vie est scotchée à la cinquantaine d'années, dont les filles sont exclues de l'école et les garçons parfois aussi, dont la richesse n'est que d'hommes, avec cinq à sept enfants par femme.

Pourtant, on a un peu avancé depuis cinquante ans. Le concept de développement humain a fait admettre que le social et le démocratique sont un investissement dans l'homme. Et aussi que l'on a besoin de croissance pour se développer et que le marché est le seul moteur de croissance que l'on connaisse : il faut donc l'utiliser, mais en sachant qu'il ne peut remplacer la dépense publique lorsqu'il s'agit de biens collectifs, c'est-à-dire bénéfiques à l'ensemble de la collectivité. Mais, à bien y réfléchir, tout cela était déjà dans Lebreton et dans Perroux : y a-t-il vraiment du neuf sous le soleil, en dehors du vocabulaire ?

Denis Clerc

FACE AUX PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT DES SCÉNARIOS DIVERGENTS

*par Dominique Bourg**

Les problèmes d'environnement ne datent pas d'aujourd'hui.

Mais la révolution industrielle a changé la donne.

*Le souci de la fragilité de la Terre comme lieu de vie pour
les hommes marque nettement la sensibilité contemporaine.*

En réponse, plusieurs scénarios ont été élaborés.

Ils sont loin d'être équivalents.

Les problèmes d'environnement présentent quatre caractéristiques, qui en font des problèmes originaux. Chacune de ces caractéristiques débouche sur une difficulté politique particulière.

Des difficultés inédites

■ Des problèmes globaux. Toutes les sociétés antérieures ont connu des problèmes d'environnement ; mais, par définition, ils étaient locaux. Or, aujourd'hui, ils sont globaux. Les hommes risquent en effet de saturer certains des grands cycles bio-géophysiques qui sous-tendent la possibilité de la vie humaine, et plus largement de la vie animale sur terre. Un exemple, très parlant à ce sujet, porte sur le moins mal connu des cycles, celui du carbone. Le changement climatique qui découle de la surcharge en gaz à effet de serre (1) est entaché de toutes sortes d'incertitudes dues à un défaut de connaissances et à la complexité du climat. Mais les analyses convergent sur plusieurs points : une hausse moyenne des températures, une variation assez sérieuse des régimes des pluies à l'échelle de la planète, le risque d'une montée du niveau des mers, avec un phénomène d'érosion important, et le risque d'une virulence et d'une mutabilité plus grandes des micro-organismes pathogènes (2).

Face à de tels phénomènes, le jeu politique classique est pris au dépourvu ; car les problèmes d'environnement, à partir du moment où ils sont devenus globaux, exigent des solutions politiques qui soient également globales. Mais il n'y a rien de plus difficile que de pouvoir produire une solution politique globale. On l'a vu avec l'échec relatif de la Convention cadre sur le changement climatique.

■ Des risques impalpables. Aujourd'hui, ils ne sont pas visibles pour le commun des mortels. Il est nécessaire d'en passer par des médiations scientifiques. Or, qui dit recours à la science, dit

** Professeur des Universités, Directeur du Centre de Recherches et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable de l'Université de Technologie de Troyes.*

(1) Pendant 400 000 ans, et probablement pendant plusieurs millions d'années, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a oscillé entre 180 et 270 parties par million. Aujourd'hui, nous en sommes à 365. Si nous poursuivons les courbes actuelles d'émission de CO₂ jusqu'à la fin du siècle, nous arriverions à 900 !

(2) Lire **Ch. Dalle**, « Cesser d'aggraver le désastre climatique mondial », *Economie & Humanisme*, n° 358 octobre-novembre 2001.

L'ÉMERGENCE

des problèmes d'environnement

Les problèmes d'environnement ne datent pas d'aujourd'hui ; dans un passage du *Critias*, Platon décrit, assez précisément, le mécanisme qui conduit de l'agriculture à la déforestation puis à la désertification.

Dans l'Europe médiévale déjà, les villes étaient obnubilées par des problèmes d'hygiène et de peste, mais il suffisait de s'en éloigner et le problème s'évanouissait.

La révolution industrielle a changé la donne à compter de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Dans un premier temps, elle a fait apparaître essentiellement un souci de conservation de la nature : le père de notre souci contemporain pour l'environnement.

En 1864, paraît un livre très important *L'homme et la nature, et la géographie du globe physiquement transformé par l'homme*, de G.P. Marsh. Il connaîtra plusieurs éditions, dont une traduction partielle en français par Élisée Reclus. C'est le premier livre où on commence à dire : « Attention ! il y a danger ».

En 1866, l'invention du terme « écologie » est due à Ernst Haeckel, avec sa définition comme une science.

En 1869, La Terre d'Élisée Reclus oppose, pour la première fois, les civilisations qui détruisent et enlaidissent le milieu, à celles qui, au contraire, l'embellissent et permettent à l'association de l'homme et du milieu de durer. Durant ces années, les peintres de l'École de Barbizon vont, pour la première fois, défendre un paysage, celui de la forêt de Fontainebleau. Ce n'est pas le *wilderness* américain – la nature à l'état « sauvage » – mais une forêt bâtie par l'homme. Ce seront les premiers à s'élever contre l'exploitation par trop commerciale de cette forêt, et ils vont gagner.

En 1872 est créé, aux États-Unis, le premier parc naturel fédéral, Yellowstone. Deux décennies plus tard, en 1890, un autre parc, Yosemite National Park, verra le jour en Californie ; Yosemite disposait cependant depuis 1864 d'une protection fédérale.

En 1892, est créé le *Sierra Club*, première grande ONG de défense de la nature.

Jusqu'à la veille de la Guerre de 1914, on va beaucoup s'intéresser au problème de l'épuisement des ressources naturelles. Le grand auteur qui va marquer ces courants de pensée est à la fois biologiste et urbaniste : Patrick Geddes ; le premier, il élabore certaines argumentations qui pourront ensuite donner lieu à ce que l'on appellera le développement durable.

Avec la Première Guerre mondiale, on oublie les problèmes environnementaux. Rares sont ceux qui continuent à s'y intéresser. En revanche, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, sortent un certain nombre de très grands livres. Le plus marquant est celui de Rachel Carlson, *Le printemps silencieux*, paru en 1963. Il va déboucher sur le premier *Clean Air Act* (Loi sur l'air) américain. Le dernier grand livre de cette saga, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, de Hans Jonas – qui a vécu pendant plusieurs décennies aux États-Unis – paraît en Allemagne en 1979.

D. B.



recours à la recherche, laquelle nourrit toutes sortes de controverses et produit autant d'incertitudes que de connaissances.

Dans ce contexte, comment le politique peut-il faire avaliser par les populations des changements de comportements importants ? Il est très souvent dans la position de celui « qui en sait trop pour être tranquille et pas assez pour vraiment bouger ».

■ Les problèmes sont devenus imprévisibles. L'effet de serre est le seul qui a donné lieu, avec Arrhenius en début du siècle, à une légère anticipation. Chaque fois qu'on invente un artefact au sens le plus général, on se fonde sur quelques mécanismes. Mais quand il est immergé dans un milieu, il interagit avec tous les autres mécanismes. Par définition, il n'est absolument pas possible de connaître les conséquences qu'il pourra susciter à moyen et long termes (3).

Cette imprévisibilité met, elle aussi, la politique en difficulté. « Gouverner, c'est prévoir », disait Mendès-France. Comment prévoir l'évolution d'une société fondée sur les techniques, alors que leurs effets, à moyen et long termes, ne sont pas prévisibles ? Seule l'attitude de précaution est possible.

■ La force d'inertie de ces phénomènes, enfin, est considérable. Ainsi, la plupart des CFC que l'on a envoyés dans l'atmosphère n'ont pas encore atteint la couche d'ozone et la plupart des polluants introduits dans les sols ne sont pas encore parvenus aux nappes phréatiques, etc.

Cette caractéristique d'inertie est politiquement redoutable. Un homme politique qui prendrait des mesures sérieuses n'aurait aucun résultat à faire valoir lors de l'échéance électorale suivante.

On le voit, ces problèmes d'environnement sont réellement sévères. Ils ne relèvent pas d'un phénomène de mode. Pour y faire face, trois scénarios principaux émergent : un scénario fondamentaliste, celui de la *deep ecology* ou écologie profonde ; un scénario autoritaire, qui pourrait avoir pour fondement la philosophie de Hans Jonas ; un scénario démocratique, qui serait celui du développement durable.

Les revendications de l'écologie profonde

Quel est le principe premier des écologistes « profonds » ? Selon eux, alors qu'on a toujours considéré la nature comme un simple moyen, n'ayant jamais de valeur en elle-même, il convient de lui « reconnaître » sa valeur, celle qu'elle institue elle-même. Pour les écologistes « profonds », la valeur de la nature est absolue, elle vaut indépendamment de tout acte humain d'évaluation. Cela conduit ces écologistes à revendiquer l'institution des droits de la

(3) Inventés en 1928, utilisés pour remplacer l'ammoniac dans les réfrigérateurs dans les années 1950, les CFC paraissaient stables, par là même tout à fait maîtrisables et donc inoffensifs. On n'a vu leur effet destructeur sur la couche d'ozone qu'à compter des années 1970.

nature dans le cadre d'un système juridique « bio-centrique ». Ceci appelle une réflexion critique de plusieurs points de vue.

■ Il semble d'abord impossible de construire un système juridique qui ne serait plus anthropocentré dans la mesure où on peut ramener le droit à trois fonctions :

– La capacité d'ester en justice, de porter un conflit devant un tribunal. Seuls les hommes peuvent le faire.

– La capacité de trancher un conflit. Seul un juge humain en est capable, en occupant une position neutre.

– La capacité à pouvoir se réclamer et se proclamer bénéficiaire d'un jugement. Seules des personnes ou des organisations humaines peuvent le faire.

■ Au-delà du droit, ou en soubassement du droit, peut-on vraiment construire une morale qui ne soit pas anthropocentrée, qui reposerait sur le principe d'une égalité de toutes les espèces ? Un philosophe américain a essayé de construire un tel système, dans lequel le support de la valeur est l'espèce. Cela l'a conduit à cette affirmation : « Dans certaines circonstances, il est plus grave de tuer une plante sauvage que de tuer un homme » (4). Ceci aboutit à bafouer le fondement de toute éthique : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse » (5).

■ Enfin, un système politique qui ne serait plus anthropocentré est-il envisageable ? Il s'avère que l'on peut légitimer l'horreur au nom du bio-centrisme. Si la valeur n'est pas l'individu, mais le tout – et donc par là même, l'espèce – si l'humanité, du fait de son expansion démographique et de son mode de vie, condamne à disparaître de multiples autres espèces, effectivement, il serait moral et efficace de condamner l'humanité à réduire ses effectifs de façon drastique dans un temps relativement court. C'est la seule idéologie, semble-t-il, qui soit capable, de justifier ce genre d'issue pour le moins tragique.

Le modèle autoritaire

Selon Hans Jonas, nous avons désormais un pouvoir qu'aucune des générations antérieures n'a connu (6). C'est le pouvoir de rendre l'existence des hommes difficilement supportable à l'avenir, voire de faire disparaître l'espèce humaine, ou de la modifier, en portant atteinte à son génome de façon telle qu'elle soit devenue totalement méconnaissable. Nous sommes les premiers à avoir ce pouvoir en partage ; par là même, il est nécessaire de repenser nos obligations morales et de redéfinir la responsabilité. Pour Jonas, avant chaque acte, il faudrait essayer d'imaginer, puisqu'on ne peut pas les connaître précisément, ses conséquences possibles, à une échelle parfois très lointaine. Si ces conséquences peuvent aller jusqu'à la possibilité d'une destruction de l'espèce, ou d'une altération de ses conditions de vie,

(4) P. W. Taylor cité par R. F. Nash in *The Rights of Nature. A History of Environmental Ethics*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1989, p. 155.

(5). Cette règle d'or, on la trouve dans le brahmanisme, le zoroastrisme, l'islam, le christianisme, le judaïsme, l'hindouisme, le taoïsme, le confucianisme... On voit donc qu'on détruit ainsi toute espèce de morale.

(6) Cf. H. Jonas, *Le Principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1990.



quels que soient les avantages immédiats qu'on peut tirer de la mise en pratique de cette technique, il faut savoir y renoncer (7).

Jonas est le premier philosophe du politique à ne pas s'être interrogé sur le régime idéal, mais sur le régime capable de nous sortir d'une impasse écologique mortelle. Pour lui, en aucun cas, ce ne pouvait être le système capitaliste, parce qu'il était construit sur le principe de la recherche de la maximisation du bonheur, via la consommation matérielle. En revanche, les régimes de l'Est présentaient un avantage : ils étaient forts, avec une autorité politique centralisée. Depuis quelques décennies, les populations y étaient largement habituées à une certaine frugalité, un changement dans les modes de consommation n'allait donc pas les priver. Et, dans ces régimes, on avait l'habitude de faire passer parfois des vessies pour des lanternes ; on pouvait donc faire accepter des choix drastiques au nom du bonheur des générations futures. Hans Jonas propose une « tyrannie bienveillante et bien informée ».

A tout le moins, on peut douter de l'efficacité de cette approche. Dans les régimes « démocratiques », il existe un certain contrôle des élites par le peuple et du peuple par les élites.

La voie du développement durable

D'où le pari qui a progressivement émergé autour d'un troisième scénario, démocratique celui-là ; celui du développement durable tel que Grö Harlem Bruntland et la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement l'ont défini dans le rapport *Notre avenir à tous* (8). C'est-à-dire un mode nouveau de développement qui permettrait de « satisfaire les besoins, et non les désirs, des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». Cette simple définition permet de dégager ce qu'on a appelé les trois dimensions du développement durable. Satisfaire les besoins des générations présentes, cela implique une dimension économique et une dimension sociale. Et, au-delà de la dimension sociale, c'est aussi l'idée d'une démocratie participative. La dimension environnementale est surtout avivée par l'intérêt porté aux générations futures. Ce développement durable est aujourd'hui tout, sauf réel ; nos modes de développement actuels s'inscrivent à peu près dans une logique inverse. Sur quelles démarches fondamentales peut-on donc s'appuyer ?

■ Premier pilier : le principe de précaution. C'est une manière de gérer autrement le risque technologique et d'avaliser le fait que, contrairement à ce que disait Descartes, nous ne sommes pas appelés à devenir maîtres et possesseurs de la nature. La maîtrise locale, en un sens temporel et spatial, a pour pendant une absence de maîtrise à moyen et long termes. De manière plus

(7) Puisque nous ne pouvons connaître les conséquences de nos décisions technologiques à moyen et long termes, il convient selon Jonas de les imaginer, et surtout d'essayer d'imaginer les pires conséquences possibles ; il nomme cette démarche « heuristique de la peur ».

(8) La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre Avenir à tous.*, Éditions du Fleuve, Montréal, Canada, 1988.

générale – Bertrand de Jouvenel l'avait déjà montré dans les années 1950, dans un article fulgurant (9) – tous les biens que nous produisons ont pour contrepartie des maux. Lorsque les maux peuvent largement dépasser les biens, la précaution prend tout son sens.

■ Deuxième pilier : la démocratie participative. Elle n'a pas vocation à se substituer à la démocratie représentative. Elle n'a rien à voir avec la démocratie directe. C'est un complément participatif à la démocratie représentative.

L'institution-phare de ce genre de conception de la démocratie, c'est aujourd'hui, la *Conférence de Citoyens*. Les Danois ont inventé cette institution, dans les années 1980. Sur un sujet toujours à l'interface entre technique et science d'un côté, société de l'autre sont réunis des « panels de citoyens ». Ceux-ci sont formés, puis posent les questions qu'ils sélectionnent eux-mêmes à des experts qu'ils choisissent aussi. Par rapport au sujet même de la conférence, ces experts développent des points de vue contradictoires. Après les avoir auditionnés, les citoyens formulent un certain nombre de recommandations. De son côté, le pouvoir politique n'est pas tenu de les suivre à la lettre.

Il est intéressant de constater que ces panels de citoyens ne divagent jamais. Ils sont assez raisonnables (10). On ne peut arriver à infléchir les comportements – sur la durée d'une génération, et non pas dans l'année – qu'en comptant sur la prise de conscience et la volonté des citoyens-consommateurs-usagers. Ces conférences constituent une modalité parmi d'autres de ce renouveau de la démocratie.

■ Troisième pilier : l'écologie industrielle, qui revêt des aspects proprement techniques, mais aussi des aspects de gestion globale, dans la visée de dématérialiser l'économie. Par exemple, ce que l'on entend par « économie de fonctionnalité » consiste à convaincre certains industriels de ne plus vendre leurs biens, mais de les louer. Si la location a dépassé une certaine masse critique, cela change complètement le centre de gravité de leurs intérêts. Ils n'ont plus du tout intérêt à concevoir telle ou telle pièce de telle sorte qu'elle arrive à un degré d'obsolescence très rapide. Au contraire, ils vont faire des produits qui pourront durer le plus longtemps possible, occasionnant le moins de maintenance possible, puisqu'ils vont tirer leurs gains non plus de la vente, mais de la location sur la longue durée. Une telle démarche peut concourir à une disjonction entre flux financiers et flux de matière. En ce sens, l'écologie industrielle paraît aussi porteuse de valeurs nouvelles (11).

Dominique Bourg

(9) Cf. " L'économie politique de la gratuité " *in Arcadie, essais sur le mieux vivre*, Paris, Gallimard, 2002 (1968 pour l'édition originale du recueil, et 1957 pour celle de l'article).

(10) Dans un tel panel, jamais un citoyen n'aurait proposé ce qu'a entrepris le Parlement Européen lorsqu'il a admis qu'on pouvait exonérer par avance les producteurs d'OGM de la responsabilité des dégradations qu'ils occasionneraient.

(11) Cf. **D. Bourg**, « Le nouvel Age de l'écologie », *Le Débat*, n° 113, janvier-février 2001, Gallimard, p. 92-105.

VERS « UN DROIT » DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

*par Laure Héland**

Le développement durable sera-t-il l'objet de droits, définis, reconnus et un jour garantis par les instances internationales ?

Les Conférences et les Conventions internationales, mais aussi des législations élaborées à une moindre échelle, peuvent nourrir l'espoir d'aboutir un jour à un ensemble juridique en faveur du développement durable.

De Stockholm à Rio

Au préalable de la conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972), plusieurs spécialistes se réunissent en Suisse, à Founex, pour examiner le lien entre environnement et développement en dehors de toutes controverses. À la suite du rapport de Founex, la déclaration de Stockholm et la déclaration de Cocoyoc (1) vont spécifier qu'il est possible de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économique équitables et respectueuses de l'environnement, appelées « stratégies d'éco-développement ». Ce terme sera repris en France par l'équipe d'Ignacy Sachs, mais au final écarté du vocabulaire international, au profit du terme « développement durable », mis à l'honneur en 1987 dans le rapport Brundtland (2).

En 1992, le Sommet de Rio, réunissant 178 pays et 110 chefs d'États, marque un tournant important, en particulier avec l'adoption de « La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement », texte fondateur qui fait consensus entre les chefs d'État et de gouvernements présents. Un autre document important est publié sous le nom d'« Agenda pour le XXI^e siècle ». Cet *Agenda 21* est un document pour les pays, qui se décline ensuite à l'échelle des collectivités locales, voire au niveau de quartiers. Non contraignant juridiquement, il fait cependant autorité parce qu'accepté par l'ensemble des chefs d'États et pays présents à cette conférence. En outre, deux grandes conventions, sur la biodiversité et sur les changements climatiques, sont signées. Deux autres déclarations sur la forêt et sur la désertification sont discutées. Ces conventions constituent un engagement juridiquement contraignant pour les États signataires. Par ailleurs, des engagements internationaux sont pris : mettre en place des structures institutionnelles relais dans chaque pays, pour aboutir à des applications concrètes (3).

La « déclaration de Rio » est une déclaration à l'échelle des

**Urbaniste,
association 4D.*

(1) Issue d'une Conférence des Nations Unies organisée en 1974 au Mexique.

(2) Rapport commandé par les Nations Unies à une commission présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, et connu sous le nom de « Rapport Brundtland ».

(3) En France, c'est la « Commission française du développement durable » qui est chargée de coordonner les différentes initiatives qui sont prises à l'échelon national.



gouvernements ; elle ne les oblige pas, mais est importante du fait qu'elle consigne un engagement politique volontaire des nombreux États signataires. L'*Agenda 21* définit quant à lui les moyens de mise en œuvre de cette déclaration. Si les États ne sont pas contraints juridiquement à la mise en œuvre de ces moyens (*agenda 21* locaux notamment), nombre d'entre eux les ont cependant intégrés dans leur politique nationale. On peut dire globalement que le sommet de Rio représente une avancée du point de vue de la prise en compte juridique du développement durable. Il a été une source d'impulsion, par les deux conventions signées d'une part et par les principes de la déclaration d'autre part, qui ont été repris et appropriés par les États signataires et par l'Union Européenne (traité de Maastricht).

Dans le prolongement de Rio

Par la suite, d'autres grands rendez-vous internationaux et conférences (4) ont lieu, pour lesquels le concept de développement durable a été repris et articulé au niveau concerné. Lors de ces conférences, les États peuvent s'engager politiquement par des déclarations, qui se déclinent ensuite en programmes d'actions. Cependant il peut arriver que des États signent une déclaration sans s'engager sur le programme d'actions...

L'Assemblée générale des Nations Unies, réunie à New York cinq ans après la conférence de Rio pour tirer un bilan du Sommet de la Terre, se termine sur un constat d'échec relatif : l'environnement de la planète s'est considérablement dégradé en cinq ans et aucun accord n'a été trouvé pour y répondre. Ce bilan a opéré une prise de conscience de la difficulté pour les chefs d'États à faire respecter chez eux leurs engagements politiques de Rio. Par ailleurs, au niveau international, le blocage de certains pays influents, dont les USA, retarde l'avancement de certains projets.

Cependant, malgré des limites de toutes sortes, le développement durable progresse dans les consciences et les pratiques, notamment à l'échelle locale. Aujourd'hui quelques principes sont devenus une sorte de conviction commune : principe de précaution, solidarité, participation... Ainsi a été décidée la rencontre de Rio +10. Pour cette rencontre plusieurs dossiers se préparent, des conférences sont organisées par grandes régions. Un collectif d'associations françaises s'est constitué pour préparer cette rencontre, établir un bilan par rapport aux engagements de Rio, interpeller les décideurs sur le respect de ces engagements et faire de nouvelles propositions d'actions (5).

Les difficultés rencontrées depuis le sommet de Rio sont essentiellement liées à l'absence de mécanismes de sanctions en cas

(4) Il s'agit notamment de grandes conférences des Nations Unies sur la population (le Caire), les femmes (Pékin), les établissements humains et les villes (Habitat II, Istanbul, 1996).

(5) Voir la déclaration de ce Collectif en fin du présent dossier.



de non-respect de ces engagements. *A contrario*, les conventions sur la biodiversité et les changements climatiques, plus contraignantes, ont relativement mieux avancé (protocole de Kyoto notamment). C'est tout l'enjeu pour le prochain sommet de Johannesburg : quels mécanismes de sanction ou d'observance mettre en place pour réaliser une avancée significative des engagements de la déclaration de Rio ?

À l'échelle européenne

Les premières références au développement durable dans les textes de l'Union Européenne datent du traité de Maastricht en 1992. Le développement durable est devenu un objectif affirmé. Le principe de subsidiarité est reconnu en ce domaine. Un an plus tard le Livre Blanc « Croissance, compétitivité, emploi » fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui inscrit aussi dans le long terme la qualité de vie. Toujours en 1993, paraît le 5e programme communautaire d'action pour l'environnement. Il marque une étape en visant la mise en œuvre de l'*Agenda 21* adopté à Rio et l'intégration des préoccupations environnementales dans les autres politiques. L'évaluation de ce programme (1993-2000) a montré que malgré des progrès réels dans l'élaboration d'instruments de protection de l'environnement, la mise en œuvre de la législation environnementale communautaire dans les États membres laisse à désirer. Ce bilan a donné naissance au 6e programme de l'Union Européenne (6), qui insiste sur la mise en œuvre plus complète des législations environnementales par les États membres.

Parallèlement, l'Union Européenne publie le *Livre Vert sur l'environnement urbain* (1991), à la suite duquel est lancé un groupe d'experts sur l'environnement urbain. Ce groupe a formulé des recommandations destinées à orienter les politiques de l'UE dans le cadre du projet « villes durables » (1993-96). À la suite du travail de ce groupe d'experts, s'organise à Aalborg (Danemark) la première conférence des villes durables européennes (7) qui élaborent la Charte d'Aalborg et lancent la campagne européenne des villes durables (8). Cette conférence sera suivie de deux autres : celle de Lisbonne (1996) qui débouche sur le « plan d'action de Lisbonne », et celle de Hanovre (2000, 1300 participants) qui fait le bilan des démarches *agenda 21* locaux en Europe, en insistant sur l'importance de l'évaluation de ces démarches. En lien avec cette campagne, est instauré en 1998 un « Cadre d'action pour le développement urbain durable dans l'Union Européenne ». Il s'agit notamment de trouver une base légale permettant de financer des initiatives de développement durable urbain dans les villes de l'Union.

Par ailleurs, il a été décidé de conditionner l'attribution des fonds structurels et le financement des initiatives communau-

(6) Programme « Environnement 2010, notre avenir, notre choix », janvier 2001.

(7) Mai 94, 67 représentants d'autorités locales.

(8) Cette campagne, animée par cinq grands réseaux de villes et soutenue par la DGXI, aide les collectivités locales qui élaborent un *agenda 21* local.

taires au développement durable. Ainsi en France, pour chaque DOCUP de la période 2000-2006, l'attribution des fonds structurels a été conditionnée à l'importance de développer des projets de territoires dans l'esprit du développement durable. Une évaluation à mi-parcours pourra entraîner des ré-affectations de fonds européens en fonction des résultats.

À travers ce nouveau programme et les fonds structurels, ainsi que de nombreuses directives (eau, déchets, plans et programmes) et règlements qui sont obligatoires pour les États membres, l'Europe met peu à peu en place un cadre juridique qui favorise le développement durable.

La France, au retour de Rio, s'est engagée elle aussi dans la voie du développement durable : création de la Commission Française du Développement Durable (9), lancement en 1996 des assises régionales puis nationales du développement durable. Par ailleurs des procédures contractuelles environnementales voient le jour : Chartes pour l'environnement et le développement durable, *agenda 21* locaux (10). Plusieurs lois récentes prennent en compte le concept de développement durable :

- La loi d'orientation du 16 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire (Loi Voynet), qui donne un support aux démarches locales dans le cadre d'*Agenda 21*.
- La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, qui propose des contrats territoriaux d'exploitation en faveur du développement durable.
- La loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (Loi Chevènement), qui crée notamment la communauté d'agglomérations.
- La loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU.

Bien que l'intégration du développement durable dans les documents d'urbanisme ne soit pas encore systématiquement abordée, certaines collectivités locales insèrent déjà les préoccupations de l'environnement dans leur POS. Les PLU (11), outils de débat démocratique devant structurer l'espace à long terme, pourraient devenir en France un instrument privilégié du développement urbain durable. À travers ces différentes lois et procédures réglementaires, qui participent au renouvellement de la planification stratégique, les enjeux du développement durable trouvent un terrain d'application propice, cependant limité par des difficultés d'emboîtement des schémas aux différentes échelles (12) et d'articulation des politiques publiques au niveau des agglomérations (13).

Laure Héland

(9) Organisme consultatif indépendant, créée comme relais institutionnel national pour conduire des initiatives et proposer des orientations pour une politique de développement durable.

(10) Voir les éléments de bilan des deux appels à projet du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement : « Outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux », 1997-2000.

(11) Plans Locaux d'Urbanisme instaurés par la Loi SRU.

(12) LOADDT, DTA, schémas régionaux d'aménagement du territoire...

(13) Pour un point de vue complémentaire, voir ci-dessous, l'article de Cyria Emelianoff.

LE TEMPS ET LES COMMUNAUTÉS ENTRE LA VIE ET L'ARGENT

*par Roland Colin**

La recherche d'un développement de l'ensemble des capacités humaines, intégrant les droits des générations futures, n'implique-t-elle pas un nouveau rapport au temps ?

Depuis la conférence de Rio 92, le développement s'est vu confronté à la marche de l'histoire humaine : « développement durable », a-t-on dit, proclamé comme un mot d'ordre, dans le moment même où la chute du mur de Berlin, trois années auparavant, marquait la fin de la compétition des modèles entre les blocs, avec l'effondrement du « camp socialiste ». Était-ce la prise de conscience vive que le marché triomphaliste allait privilégier le profit à court terme, au risque de détruire l'avenir des générations ? Dans cette même période, s'affirmait la volonté d'un groupe de responsables du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de proposer un nouveau référentiel : « l'indice de développement humain », pour mesurer l'évolution des situations économiques, sociales, culturelles des différents pays du monde (1).

Développement et non progrès

On ne peut manquer d'établir un lien entre ces démarches, pour revenir aux racines de la problématique du développement. Ce concept, sous l'action vigoureuse de Lebrét et de Perroux tout particulièrement, s'est posé comme profondément différent de l'idéal-type du progrès, issu du siècle des Lumières et de la croissance, magnifiée par les économistes à partir du milieu du siècle passé (2).

Lorsque Lebrét proclame qu'il ne peut y avoir « développement » que « de tout l'homme et de tous les hommes », il indique la voie d'une modernité qui nous interpelle avec force, aujourd'hui comme hier. Le plus vif du défi, à travers les luttes d'intérêts et les rapports de forces, réside dans la nécessité de faire droit aux besoins humains, répondant à toutes les dimensions constitutives de la condition humaine. L'UNESCO, dans les années 1970, a repris le concept de « développement centré sur l'homme ».

Les conséquences en sont immenses. Elles englobent l'espace et le temps. Chaque société humaine doit alors être reconnue comme sujet majeur, responsable de définir ses besoins au regard de sa vision du monde. Tout système, tel le « marché universel » inscrit dans le schéma réducteur de flux économiques et

** Président de l'IRFED (Institut International de Recherche et de Formation Éducation au Développement), anthropologue et économiste.*

(1) Cf. supra la contribution de **D. Clerc**.

(2) **W.W. Rostow**, *Les étapes de la croissance économique*, Économica, Paris, 1997 (3ème éd.). Lire également **M. Séguier** (Centre Lebrét), « Pour une qualité de développement », **Economie & Humanisme** n°350, octobre 1999.

financiers, ne peut en aucune façon prétendre faire droit à la satisfaction optimale des besoins humains, dans la mesure où il tombe sous le coup des positions inégalitaires des agents économiques et s'affranchit d'une vision globale, « anthropologique », du vécu des hommes. La « globalisation » du système du marché est, dans les faits, une globalité en trompe-l'œil, qui isole de la véritable globalité sociale et culturelle des phénomènes maîtrisés par des opérateurs habiles, dont la visée fondamentale est de créer du profit, sans lien avec l'intérêt général des communautés humaines. À ce titre, une « régulation » apparaît nécessaire, qui ne peut être qu'extérieure à cette logique marchande et procéder des « besoins humains ».

Le « durable » ou la vie

Si l'on se place, alors, dans la perspective du « développement durable », il convient de définir à quoi l'on rapporte la « durée » ainsi évoquée, c'est-à-dire d'élucider la place et le sens du temps pour les hommes concernés par le développement. Dans l'univers dominé par les rapports marchands, on accepte comme un postulat le mot d'ordre des tenants de la maximisation du profit : « le temps c'est de l'argent ». Dans la visée du développement durable centré sur l'homme, le paradigme est : « le temps, c'est la vie ». L'exploration de la signification du temps apparaît, dès lors, comme une donnée fondatrice du « choix de développement ».

Cette problématique est éminemment moderne, car elle conduit à éclairer le rapport entre l'individuel et le collectif. Elle soulève des questions essentielles redonnant ses droits à la philosophie : quel est le sens de la vie pour une humanité prise en tenaille entre « le temps de Davos » et le « temps de Porto Alegre », avec toute la symbolique impliquée ?

En effet, le « durable » dans le développement, c'est le vécu humain exigeant, pour rester humain, que soient assurées les réponses aux besoins de toute nature, du matériel au spirituel (« tout l'homme »), dans l'appartenance de chacun à la société humaine (« tous les hommes »). Mais chaque homme passe et, avec lui, le temps individuel naît et meurt. Comment, alors, la durée peut-elle triompher de la mort ? Faut-il imaginer un temps « buissonnant », comme le « buissonnement » de l'évolution des espèces, chaque individu contribuant, dans la boucle de sa vie, à former, à nourrir, à accomplir le projet collectif ? Y a-t-il alors deux sortes de « durabilité », le « durable individuel » et le « durable collectif » ? Dans la visée d'une mondialisation à visage humain, il importe de rebâtir une approche du développement faisant droit à cette dialectique de l'individuel et du collectif, non pour les opposer, mais pour retrouver leur nécessaire articulation.



Repenser le concept de communauté

A ce titre, il faut évoquer un concept violemment controversé dans les temps que nous vivons : celui de « communauté ». Comment ne pas restaurer la mémoire des travaux de Louis-Joseph Lebret, François Perroux et Henri Desroche, au milieu du siècle dernier ? Pour eux, la « communauté » est le lieu élémentaire de participation sociale, y compris au travers de sa culture particulière du temps et de sa conception de la place de l'homme dans l'histoire (3) ? Ces analyses, échappant à une vision réductrice qui fonde les condamnations d'aujourd'hui, devraient contribuer à redonner vigueur et légitimité au débat contemporain. Ainsi Desroche : « il y a d'autant plus de communauté que "le mien", "le tien" se résorbent dans "le nôtre"... Est nôtre ce qui nous appartient à nous et ce à quoi nous appartenons... Il y a communauté là où il y a bien commun, à la fois propriété et appartenance » (4).

Dans cette ligne, le « bien commun », constitutif du « durable », se définit et se met en œuvre à tous les niveaux où s'identifie, pour un ensemble humain, un projet alliant des intérêts solidaires, agrégeant eux-mêmes des intérêts individuels et les dépassant. La destruction du lien communautaire, lié, à la fois, à l'espace par l'emprise sur un territoire et au temps par l'articulation des générations, ruine toute perspective de développement d'un projet commun, porteur d'identité sociale et culturelle, condition de toute participation citoyenne, donc de toute vie démocratique.

Au Nord comme au Sud : vers un autre développement

Le champ d'application de telles interprétations est considérable, tant au Nord qu'au Sud. Dans les sociétés dites « industrielles », voire « post-industrielles », dont les centres de commandement sont, pour l'essentiel, au « Nord » de la planète, l'emprise de la loi du marché, avec les rythmes si raccourcis qui sont les siens (5), ne peut que s'amplifier de façon exponentielle, si on ne l'inscrit pas dans l'univers des moyens au service du développement humain. Dans cette voie, la responsabilité du projet collectif global ne peut qu'échapper de plus en plus aux hommes concernés. Les institutions et les pouvoirs publics tendent alors à passer au second rang, asservis aux pouvoirs économiques et financiers négateurs de l'histoire (6). Le « public », n'a plus, dans ce cas, d'autre vocation que de gérer les « conséquences sociales » des phénomènes économiques et financiers échappant au contrôle humain. Sortir de la crise ne peut s'obtenir qu'en replaçant au niveau du vécu humain réel le levier sur lequel la société peut s'appuyer pour générer un « autre développement », celui

(3) Sur les diverses approches culturelles du temps, voir **M. Rooijackers**, « Temps fermé, temps ouvert », *Economie & Humanisme* n° 348, avril 1999.

(4) « Dialectique de la communauté », dans *Caractères de la communauté*, collection « *Economie & Humanisme* », Écully.

(5) Cf. **J.-J. Pluchart**, « Redoutable urgence », *Economie & Humanisme* n° 347, janvier 1999.

(6) Selon les positions de **Francis Fukuyama**, *La fin de l'Histoire et le dernier homme*, Flammarion, 1992.

de « tout l'homme et de tous les hommes ». C'est affirmer alors l'importance extrême du « développement local », qui est aussi « développement à partir de la base ». C'est le seul cadre où peuvent se rejoindre les prises de responsabilité citoyenne, humanisant l'espace et le temps, en vue de promouvoir un véritable développement durable prenant en compte le bien commun.

Dans les sociétés dites « du Sud », qui sont de moins en moins séparées de celles « du Nord », le jeu de l'allocation mondiale des forces de travail, des pollutions et des nuisances, s'opère en fonction du profit maximal pour les maîtres du marché, au détriment de la solidarité. L'analyse des conditions stratégiques du « développement durable » y rejoint, plus tragiquement encore, les diagnostics valant pour les zones apparemment mieux nanties. La dérive et la destruction des appareils d'État y sont plus grandioses, tandis que la pauvreté, la précarité et les atteintes à la santé de base y sont infiniment plus lourdes. Là, à nouveau, le salut ne peut venir que du levier des « mobilisations citoyennes », les mouvements du Nord et du Sud ayant une évidente vocation à coaliser leurs solidarités.

On pourra dire qu'il s'agit d'un message d'utopie, de portée dérisoire tant sont grandes les disparités de puissance, lorsque des firmes pèsent d'un poids financier beaucoup plus lourd que nombre d'États et contrôlent l'essentiel des dynamismes technologiques, y compris le potentiel des armes par les complexes militaires industriels. Mais ce rapport de puissance n'existe qu'à la mesure de l'absence de communication entre les « forces de la base », présentes implicitement ou explicitement dans tous les pays du monde, mais mal reliées entre elles. Le message de Lebreton affirmait avec vigueur au siècle dernier, à partir d'engagements profonds dans les luttes pour le développement, que ses compagnons d'hier et ses disciples d'aujourd'hui entendent poursuivre. Le récent témoignage historique venu du Sud, celui-là, de Mamadou Dia, pionnier des indépendances africaines, plaide avec force dans le même sens : « il s'agit, en définitive, de réhabiliter une logique des intérêts collectifs de l'humanité » (7).

Roland Colin

(7) **Mamadou Dia**, *Afrique, le prix de la liberté*, L'Harmattan, Paris, 2001, p. 312.

**DES RESPONSABILITÉS
EN INTERACTION**

*Le développement,
à la fois finalité et démarche,
en appelle aux responsabilités de tous.
Il nécessite des compétences,
des finances, des initiatives
partagées, et... une
grande modestie.*

UNE MOBILISATION TRÈS PARTIELLE

par *Cyria Emelianoff**

Qu'en est-il, selon une analyse à froid, selon les discours courants, mais surtout dans la réalité, du pouvoir et des responsabilités assumés par les villes dans la mise en œuvre d'un développement durable ?

La question de la responsabilité des villes face au développement durable se pose dès la préparation du Sommet de Rio. L'expression de « ville durable » condensera cette idée. Mais entre l'appel du chapitre 28 de l'*Agenda 21*, adressé aux collectivités locales, ou l'engagement de Curitiba, signé par 300 maires à la veille de la conférence de Rio (1), et la mobilisation des acteurs de terrain, il y a un pas, un monde, un saut d'échelle qui laisse de prime abord plutôt sceptique. Les *agenda 21* locaux, ou plus largement les démarches locales de développement durable qui voient le jour depuis une décennie, ne suffisent pas à dissiper le doute. On leur reproche en général un déficit d'opérationnalité.

En dépit des pronostics qui annonçaient précocement la fin de cette mobilisation, la dynamique amorcée s'est élargie. L'adhésion à la Campagne européenne des villes durables, initiée à Aalborg, connaît par exemple et contre toute attente une progression rapide : 67 villes en 1994, 250 en 1996, 650 début 2000, 1400 début 2002. Certes, les réalisations sont timides, les déclarations d'intention sont légion, mais une dynamique est née, a quitté la sphère des négociations internationales pour s'ancrer sur un terrain local. Une des raisons de l'écho suscité par cette campagne, outre le fait que les conférences sont le lieu d'approches nouvelles, d'une effervescence d'idées, d'expériences et qu'on en sort assez largement stimulé, tient au principal message de la Charte d'Aalborg (2) : la nouvelle responsabilité des pouvoirs urbains dans la mise en œuvre d'un développement durable. Celle-ci met l'accent sur le potentiel et le pouvoir des villes de résoudre un certain nombre de problèmes écologiques et sociaux, et incite les villes à se réapproprier un projet politique.

En raison de leur positionnement sur la scène européenne et internationale, les villes aspirent à être reconnues comme des acteurs politiques à part entière, ce qui supposerait une capacité à conduire des politiques redistributives, comme le souligne Pierre Veltz (3), mais aussi à répondre aux inquiétudes des populations devant les problèmes d'environnement ou les risques. Le développement durable à l'échelle locale appelle nécessairement un élargissement des pouvoirs urbains. Toute la question est de savoir si l'on met le premier au service du second ou bien l'inverse.

* *Groupe de Recherche en Géographie Sociale de l'Université du Maine, Le Mans.*

(1) Le texte de cet engagement est repris dans *La planète Terre entre nos mains*, 1994, La Documentation Française, p. 185-188.

(2) Texte que les villes s'engagent à ratifier en conseil municipal afin d'adhérer à la campagne.

(3) **P. Veltz**, « Les villes européennes dans l'économie mondiale », in **A. Bagnasco, P. Le Galès** (dir.), *Villes en Europe*, 1997, p. 47-65.



On peut craindre que prédomine assez largement le marketing territorial, qui se sert du développement durable pour valoriser l'avantage compétitif d'une collectivité. L'amélioration de la qualité de vie accroît le rayonnement et l'image de la ville, sans que l'effort, participant d'un verdissement de bon augure, ne soit à la mesure des enjeux. Il existe néanmoins des approches plus exigeantes, reposant sur l'engagement de quelques personnes au sein de l'administration publique, du monde associatif, ou plus rarement des élus. La responsabilisation émergente et très inégalement partagée des villes peut être abordée sous deux angles, urbanistique ou politique, renvoyant tantôt aux professionnels de la ville, à ceux qui la construisent ou l'aménagent, tantôt à ceux qui la dirigent et orientent ses choix.

Un recadrage urbanistique

Le premier apport de la « ville durable » est sans doute de modifier les cadres de l'urbanisme. L'évolution des villes a des conséquences sur la biosphère, qui pèsent en retour de manière de plus en plus visible sur les sociétés. L'inscription de la problématique urbaine dans cette évolution planétaire induit un recadrage urbanistique, amorcé par exemple dans les villes qui engagent un plan local de lutte contre l'effet de serre, visant à réduire leurs émissions de CO₂. Un lien local-global se tisse, qui ne se réduit pas à l'affirmation d'une logique de compétition économique (4).

(4) Cette articulation d'échelle peut aussi porter sur d'autres thèmes, tels que les rapports nord-sud ou le soutien à des modes de production économique plus responsables.

D'ATHÈNES À AALBORG : une inversion de points de vue

Charte d'Athènes (1933)

- Principe de la table rase
- Abstraction de l'architecture par rapport au contexte environnant (historique, géographique, culturel, écologique)
- Style international
- Zonage
- Fluidification de la circulation
- Séparation des circulations
- Urbanisme d'experts
- Géométrisation et rationalisation de la ville

Charte d'Aalborg (1994)

- Attitude patrimoniale : partir de l'existant et le mettre en valeur
- Insertion du bâti dans un environnement multidimensionnel
- Diversité architecturale
- Mixité fonctionnelle et politiques transversales
- Réduction de la mobilité contrainte
- Reconquête de la voirie par tous les modes de transport
- Urbanisme participatif
- Singularité des réponses

L'AGENDA 21 DE BRÊME, *un drôle de jeu ... d'acteurs*

Brême, en Allemagne (500 000 habitants), a longtemps joué dans la cour des grands dans le domaine de l'écologie urbaine. Ses 800 km de pistes cyclables et ses 20 000 jardins familiaux ont façonné une ville verte et accessible à tous. Sa longue expérience de coopération décentralisée avec l'Inde et l'Afrique du Sud la prédispose à s'engager rapidement, en mars 1996, dans un *agenda 21* avec la participation active de deux cents acteurs enthousiastes. Six ans plus tard, qu'en reste-t-il ?

La ville a été largement sensibilisée au concept de développement durable et on ne compte plus les initiatives prises en son nom. Les grands projets structurants de la ville, et notamment la reconversion du vaste domaine portuaire, devaient être l'expression d'une nouvelle politique partenariale et participative, respectueuse des grands équilibres sociaux, écologiques et économiques. Il n'en a rien été.

Cette grande ambition n'a pas résisté à la « *reale Politik* ». La réalisation phare du projet urbain sur le site portuaire est un centre commercial affublé du joli nom de Parc de l'Espace. La grande majorité des acteurs quittent désabusés l'*agenda 21* fin 1999 ; il n'existe plus de lieu de débats et de propositions. Aujourd'hui les projets labellisés *agenda 21* restent cantonnés à des niches sans véritables enjeux. La désillusion a été si forte que personne ne s'aviserait de relancer l'affaire trois ans plus tard.

Cette présentation rapide ne peut éviter la caricature. Les 2000 *agenda* communaux allemands ne connaissent pas tous

le même sort, loin de là, mais il existe des difficultés récurrentes tant sur le fond que sur la forme :

- Manque de soutien politique fort. Pas de relais dans l'administration et les services. Perçu comme contre-productif par le milieu économique traditionnel, l'*agenda* est très exposé aux fluctuations d'opinions et aux majorités de circonstance. Il intègre rarement les noyaux durs de l'aménagement urbain. Pas de cohérence entre la politique communale et les orientations de l'*agenda*. Les contradictions entre effets d'annonce et réalités donnent aux *agenda 21* une allure d'alibi.

- Pas de management professionnel de la démarche. Les *agenda* regroupent des acteurs aux objectifs et aux méthodes d'action parfois opposés. La recherche d'un consensus à tout prix bloque le dispositif, d'autant plus que les véritables enjeux sont tus. Pas d'instruments de suivi, ni d'indicateurs de résultat partagés.

Le propos n'est évidemment pas de remettre en question le bien-fondé d'une démarche de développement durable, ni l'outil *agenda 21*, mais au contraire de leur donner plus d'avenir en essayant de rassembler, dès leur lancement, le maximum de conditions de réussite.

Yves Connan

Architecte du Territoire, accompagnateur de collectivités, en France et en Allemagne, dans leur démarche de développement durable.

yves.connan@t-online.de



Ce recadrage est aussi plus largement en jeu dans les principes dont se revendiquent les pratiques de développement urbain durable. Il participe d'une remise en question de l'urbanisme moderne, né dans le sillage de Le Corbusier dans les années 1930. De la Charte d'Athènes (5) à la Charte d'Aalborg, qu'une soixantaine d'années séparent, on observe un renversement saisissant de perspectives. Parallèlement, l'inversion systématique d'un certain nombre de principes hygiénistes entérine la sortie d'une époque. Ce dépassement est d'autant plus original que l'hygiénisme a profondément marqué l'écologie municipale : l'action de la plupart des services municipaux en reste encore imprégnée (6).

Ce double affranchissement témoigne des évolutions ou des révolutions en cours dans la manière d'intégrer les enjeux environnementaux dans l'urbanisme (7). Ces principes président à la construction de quartiers « durables », notamment en Allemagne, à vocation de vitrine et de manifeste urbanistique, et influencent la planification urbaine, non seulement à Hanovre ou Groningen, mais aussi à Rome ou Barcelone. Certains architectes et urbanistes commencent à intégrer ce changement d'optique (8) en se distanciant des préceptes corbuséens.

La responsabilisation naissante des professionnels de la ville n'est évidemment pas la seule en jeu. La ville durable est un objectif, un projet, un horizon, un choix à caractère politique. Mais peut-on parler de prise de responsabilité politique ?

Un jeu de délégations en cascade

Sur un terrain plus politique, la question du développement durable fait l'objet d'incessants renvois d'ascenseur qu'il semble important de souligner. D'autre part, la question écologique reste peu articulée à la question sociale, ce qui tend à dépolitiser également les initiatives urbaines de développement durable.

Dans le contexte nord-américain, tout d'abord, la responsabilité des villes tend à être judiciaire. Les villes sont conduites à rendre des comptes et à garantir une sécurité environnementale au coup par coup, en fonction des pressions subies de la part des associations d'avocats, de victimes, de propriétaires défendant la valeur de leurs biens immobiliers. Les initiatives de développement durable bénéficient plutôt à ceux dont les intérêts sont bien représentés. Parallèlement, mais sur un registre qui reste théorique, des préoccupations concernant la « justice environnementale » ou les inégalités écologiques voient le jour, mettant l'accent sur les conditions de vie des communautés défavorisées, victimes de l'attitude Nimby (9) des populations plus aisées : proximité des décharges, des usines à risques, etc. (10)

Une toute autre approche est de penser la responsabilité des villes

(5) Élaboré en 1933, lors d'un Congrès International d'Architecture Moderne tenu à Athènes, ce texte constitue le manifeste de l'urbanisme moderne. Il sera publié anonymement en 1942.

(6) Par exemple la « dé-densification » urbaine, censée aérer et assainir la ville ; les impacts négatifs de l'étalement urbain ne sont que progressivement perçus.

(7) Des enjeux qui ont été assez centraux dans les positions hygiénistes et corbuséennes.

(8) Cf. Société Française des Urbanistes, *Charte pour l'urbanisme des villes du XXI^{ème} siècle*, 1998 ; Conseil des Architectes d'Europe, *L'Europe et l'architecture demain*, Livre Blanc. Propositions pour l'aménagement du cadre bâti en Europe, Bruxelles, 1995.

(9) « Pas dans mon jardin » (*not in my back-yard*), expression adoptée par de nombreux sociologues pour caractériser l'attitude de prééminence des intérêts particuliers en matière d'aménagements publics (routes, voies ferrées, usines...).

(10) Lire plus loin dans ce numéro les propos de Y. Blein, maire de Feyzin.

sur un mode politique. La question réfère dans ce cas à l'implication des habitants dans les choix urbains. Il n'est pas possible, en effet, de donner un sens concret au développement durable par les seules voies de l'expertise administrative, sans assentiment et mobilisation plus larges. Dans certains pays européens, les partenaires économiques locaux sont également sollicités par les villes.

Les enjeux varient selon les contextes, mais la démarche la moins répandue est de faire appel aux compétences et aux savoirs des habitants. Les citoyens ont des besoins, des aspirations, tandis que les réponses sont détenues par l'administration publique ou les élus. Il semble pourtant difficile de construire une décision démocratique si les savoirs ou les expertises qui l'éclairent sont d'emblée hiérarchisés. La pluralité des savoirs n'est pas reconnue alors qu'elle est au fondement de la démocratisation de l'action politique. Remettre en jeu, en effet, les modalités de la prise de décision sans mettre en jeu le monopole du savoir ou de l'expertise relève d'un affichage démocratique promis à toutes les contradictions.

Ce préambule posé, force est de constater qu'en matière de responsabilité politique on assiste souvent à des délégations en cascade visant à responsabiliser soit des communautés, soit des consommateurs, soit des groupes d'habitants. Au Royaume-Uni et dans le monde anglo-saxon, l'approche des *agenda 21* locaux est par exemple communautaire. Il s'agit d'amener la communauté, et plus spécifiquement les populations qui posent problème, à se prendre en charge par l'élaboration d'un projet collectif. Si cette approche déploie un bel espace de concertation et peut avoir des effets heureux sur les individus qui y participent (11), elle s'accompagne d'un désengagement de la puissance publique et d'une déresponsabilisation concomitante. Les initiatives de développement durable sont en conséquence souvent réduites à des micro-projets. Une seconde dérive serait d'utiliser sciemment le bénévolat des associations et des habitants pour produire de l'action publique à moindre coût.

En France, la démarche d'appui au développement durable présente plutôt les défauts inverses, étant descendante, n'encourageant pas vraiment les initiatives locales ni la participation du public. Les dispositifs réglementaires se référant au développement durable se multiplient (12). Pourtant, l'effet de délégation est également marqué : à l'État de mettre en place les cadres juridiques recommandant la prise en compte du développement durable, aux collectivités territoriales d'élaborer les projets de territoire qui s'en inspireront. L'ennui est que le développement durable est perçu par une majorité d'acteurs locaux comme un mot d'ordre plaqué sur les territoires. En l'absence de formation et de sensibilisation préalables, de débat public, mais aussi d'arbitrages nationaux pouvant jouer un rôle incitatif, la notion est assimilée à une nouvelle consigne qui sera souvent contournée ou détournée.

(11) Mais le développement durable peut-il être réduit à une thérapie de groupe, fût-elle sociale ?

(12) PDU (Plan de déplacement urbain), SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PLU (plan local d'urbanisme), ORU (Opération de renouvellement urbain), Contrats d'agglomération ou de pays, PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)...



Les quelques villes françaises engagées dans une démarche de développement durable (13) rencontrent de réelles difficultés pour mobiliser des habitants ou des partenaires peu familiarisés avec ce concept. Partant de ce constat, certaines collectivités ont choisi de travailler d'abord sur la constitution d'une culture du développement durable au sein de l'administration municipale, comme Grande-Synthe (Nord) et Lorient, ce qui suppose d'établir plus de transversalité dans l'action municipale. Le cloisonnement des services et les chasses-gardées ne facilitent pas le travail. Ce parti-pris, assez structurant à terme, est d'autre part fragile : reposant au départ sur un nombre réduit de porteurs, sans ancrage extérieur, la démarche est soumise aux aléas d'un changement d'équipe municipale ou de direction de service.

Des collectivités italiennes ont réussi à contourner en partie ce problème en organisant de larges campagnes de communication et des « forums 21 » auxquels les participants sont nominale-ment convoqués. Quelques centaines d'acteurs, représentant les différentes institutions publiques, entreprises et associations, viennent régulièrement débattre pour élaborer la stratégie de l'*agenda 21*. La mise en œuvre, elle, soulève plus de difficultés.

Beaucoup plus au Nord, en Suède et Finlande, prédomine une des expressions les plus abouties de la responsabilisation individuelle. La participation des habitants dans les *agenda 21* doit aider à la réorientation des consommations, des modes de vie et des comportements. Cette approche ambitieuse ne traduit pas un désengagement des pouvoirs publics, mais vient compléter l'action municipale. Les élus sont relativement sensibilisés à la dimension politique du développement durable (14). Les municipalités travaillent en collaboration avec le secteur associatif, qui bénéficie de financements importants et peut être à l'origine de la mise en place d'un *agenda 21*.

Dans les pays où les pouvoirs locaux sont faibles car récents, comme en Europe centrale et orientale, le concept de développement durable est également porté par les associations, dotées de personnes très qualifiées dans le domaine de l'environnement : juristes, médecins, universitaires, etc. Ici, c'est le monde savant qui fait pression pour la résolution de la crise environnementale, en s'inscrivant dans une optique plus large de développement durable, qui éviterait les ornières connues à l'Ouest...

Les prises de responsabilité aujourd'hui perceptibles ne permettent pas encore d'augurer d'un mouvement politique vers un développement durable. La question est en voie d'intégration par certains professionnels de l'urbanisme, mais les élus restent très silencieux sur les options qui paraissent aujourd'hui nécessaires pour donner un nouvel élan à ces mobilisations diffuses.

Cyria Emelianoff

(13) Que ce soit par un *agenda 21* local ou un Contrat d'agglomération, sans doute plus prometteur, si l'on en croit les expériences de Poitiers et Dunkerque. La structure en charge du développement durable correspond souvent dans le premier cas au Service de l'environnement, et dans le second, à la Mission prospective, mieux placée pour définir transversalement une politique de développement durable. L'idéal toutefois serait d'ancrer cette démarche, de manière complémentaire, au sein du Service de développement économique.

(14) **W. L. Lafferty** (ed.), *Sustainable communities in Europe*, Earthscan, Londres, 2001.

LES ENTREPRISES ACTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

*par Hélène Poimbœuf et Sophie Szymkowiak**

*Entreprise éthique, entreprise citoyenne,
entreprise respectueuse de l'environnement...
Les vocables se multiplient, preuves de l'expression
d'attentes de plus en plus fortes de la société civile
vis-à-vis des acteurs économiques que sont les entreprises.*

Quels arguments peuvent pousser l'entreprise à prendre en compte des objectifs de développement durable dans sa stratégie ? Il apparaît que ce sont finalement les divers partenaires de l'entreprise qui la contraignent à s'adapter.

La pression des partenaires

Les actionnaires sont de plus en plus sensibles aux critères éthiques dans leurs choix d'investissement. Plus des deux tiers des investisseurs se déclarent prêts à vendre leurs actions si l'entreprise dans laquelle ils ont investi était à l'origine d'un événement grave, jugé socialement non responsable (1).

Les consommateurs expriment de nouvelles exigences. Ils demandent avant tout à être mieux informés sur les conditions de fabrication du produit, son impact environnemental, sa composition ou encore son devenir en fin de vie. Le citoyen entend désormais donner une signification sociale à l'acte de consommation et peser ainsi sur les comportements des entreprises.

Autre source de pression : les donneurs d'ordres. Lorsqu'ils s'engagent dans des politiques d'amélioration continue de la qualité environnementale, ils ont obligation de répercuter ces contraintes sur l'ensemble de la chaîne de fabrication des produits. Concernant le volet social, la certification SA 8000 (2) impose aux entreprises d'être en mesure de contrôler, chez l'ensemble de leurs sous-traitants, quelle que soit leur localisation géographique, que les droits minimums du salarié sont respectés.

Les salariés sont également porteurs de nouvelles revendications : le droit d'être informés sur l'avenir de l'entreprise, sur l'évolution des conditions de travail, sur les risques encourus (sociaux ou professionnels), ou, encore, la participation à la délibération sur les choix stratégiques qui auront des retombées sur leur vie professionnelle.

** Association
pour des Pratiques
de Développement
Durable.*

(1) Sondage Ipsos pour Novethic ; 06/12/01.
Chiffre exact : 70%.

(2) La Social Accountability 8000 est une norme internationale spécifiant les exigences de responsabilité sociale de l'entreprise. Elle s'appuie sur des critères liés aux droits fondamentaux des employés. Le texte de la norme est disponible en français à l'adresse web : www.cepaa.org



Les collectivités territoriales ont, au cours des dernières années, été échaudées par l'attitude d'entreprises, souvent étrangères, qui n'hésitaient pas à s'installer sur des territoires industriels en reconversion de manière à toucher des primes à l'implantation, pour se délocaliser quelques années plus tard. En outre, la mise en place de la TPU (3) a permis aux collectivités de se développer autrement qu'en attirant à tout prix des entreprises sur leur territoire. Les collectivités souhaitent maintenant s'assurer que l'entreprise candidate à l'implantation a l'intention de s'installer de manière pérenne sur le territoire, que son activité industrielle ne détériore pas le cadre de vie des populations riveraines et que le risque industriel est correctement géré.

Risques, éco-efficacité, déplacements et progrès social

Une démarche de développement durable pour l'entreprise repose sur sa capacité à écouter, à prendre en compte les attentes et à rendre compte aux différentes parties intéressées que sont ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires, ses salariés et la collectivité. Une telle démarche peut se décomposer selon quatre axes de travail principaux :

- Gérer les risques en les anticipant, aussi bien en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité au travail, la santé et la sécurité du consommateur, que les pollutions accidentelles, les risques éthiques et de réputation (ou d'image). En effet l'application du principe de précaution ne doit pas être réservée aux États mais concerne également les stratégies industrielles.

- Améliorer la performance environnementale des sites industriels et des produits. Cet axe de travail renvoie à la notion d'éco-efficacité (4) qui peut se décliner selon deux approches : « l'approche process » et « l'approche produit ».

La première revient à considérer l'activité de production dans son ensemble et à agir à la fois sur le mode d'organisation et sur la technologie utilisée en substituant des technologies propres aux technologies curatives. Le management environnemental est une démarche volontaire de l'entreprise permettant de mettre en cohérence toutes les actions environnementales de l'entreprise.

L'approche par le produit, à savoir la prise en compte de l'impact environnemental dès la conception, nécessite de considérer l'ensemble du cycle de vie du produit, depuis l'extraction des matières premières rentrant dans sa composition, jusqu'à sa fin de vie. Ce type d'approche implique donc l'ensemble des entreprises intervenant dans la fabrication du produit (5). L'éco-conception peut amener des évolutions importantes dans l'organisation

(3) Taxe Professionnelle Unique. Mise en place au niveau des structures intercommunales, elle permet de limiter la concurrence fiscale entre communes.

(4) Définition du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) : l'éco-efficacité vise à « fournir des biens et services à des prix compétitifs qui satisfont les besoins humains et concourent à la qualité de vie, tout en réduisant progressivement les impacts écologiques et la consommation de ressources naturelles ».

(5) Chercher à limiter l'impact environnemental d'une voiture dès la conception du produit nécessite l'implication des entreprises de métallurgie, des fabricants de matières plastiques, des entreprises du textile responsables de l'habillement des sièges, des entreprises de l'électronique, des sous-traitants intervenant dans la fabrication des pièces mécaniques, des ferrailleurs pour améliorer la gestion de la fin de vie...

industrielle. La transformation du produit en service permet par exemple au fabricant de contrôler complètement la fin de vie du produit et de réutiliser une partie des pièces dans la fabrication de produits neufs (6). La recherche de l'allongement de la durée de vie du produit conduit à travailler sur l'adaptabilité à différents usages et différentes fonctions (7).

■ Réorganiser la mobilité des hommes et des marchandises pour en diminuer l'impact environnemental. Le plan de mobilité ou Plan de Déplacements d'Entreprise est un outil prenant en compte tous les déplacements générés par l'entreprise : domicile – travail, déplacements professionnels, visites des partenaires et transport de marchandises. Cet outil a pour objectif d'augmenter la part des modes alternatifs à la voiture pour les personnes, de promouvoir le transport combiné pour les marchandises (« rail – route » ou « voies d'eau – route ») et de limiter les déplacements par une nouvelle organisation du travail : télétravail, vidéoconférences, optimisation des parcours, etc. (8).

■ Participer au progrès social : cette fonction de l'entreprise dépend en interne de sa politique de gestion du personnel et en externe de sa capacité à développer des synergies avec le territoire où elle est implantée. Ainsi, le double projet économique et social à l'initiative de l'Association « Avec & Par » (9) correspond à une explicitation intéressante de ce volet du développement durable. Il donne une égale importance aux aspects humains et aux aspects économiques de la gestion des entreprises ; il reconnaît pleinement que la personne employée ne peut être traitée selon les seules lois de l'économie et du marché. Elle est reconnue comme un partenaire capable d'initiative, d'innovation, d'apprentissage et de progrès personnel, qui dispose d'un droit d'expression et de critique. Cela se traduit par l'affirmation de plusieurs principes concernant les salariés en tant que personnes (10), les salariés en tant que partenaires de l'entreprise (11) et l'organisation de l'entreprise, en mettant l'accent sur le travail en équipe, l'expression et la confrontation des idées, la décentralisation des responsabilités dans la clarté des missions de chacun et sur la circulation de l'information nécessaire ou attendue.

Par ailleurs, la contribution au développement local est une façon pour l'entreprise de participer au progrès social tout en servant également ses propres intérêts. En effet, c'est bien le territoire qui lui offre les conditions matérielles et immatérielles de sa réussite : compétences, ressources naturelles, image, patrimoine, culture... Cette contribution, qui peut prendre des formes très variées, nécessite de développer des partenariats avec les entreprises voisines, en participant par exemple à des clubs d'entreprises, et avec les autres acteurs du territoire, collectivités territoriales, services de l'Etat, associations.

(6) Rank Xerox, par exemple, ne vend pas de photocopieurs mais un service de photocopies.

(7) Un *designer* autrichien a créé un bureau pour enfant qui évolue dans le temps selon les besoins de chaque âge : les pieds sont modulables en hauteur et des pièces complémentaires agrandissent et consolident le plateau.

(8) Cf. **B. Castets**, « Changer les comportements pour les déplacements liés au travail », *Economie & Humanisme* n° 359, décembre 2001.

(9) L'Association « Avec & Par » est une initiative de plusieurs anciens responsables de la Direction des Ressources Humaines de Danone.

(10) Liberté de pensée, d'expression, indépendance et protection de la vie privée, sécurité physique, dignité des rapports de travail et des tâches attribuées.

(11) Aide dans l'accès à l'expérience et aux connaissances professionnelles, encouragement à l'initiative et à l'accès aux responsabilités, reconnaissance de la nécessité d'information et de négociation.



Communication, outils de suivi et partenariats

L'engagement d'une entreprise dans une démarche de développement durable ne peut être effectif que si des éléments de méthode sont respectés :

■ Il s'agit d'abord de développer des outils de communication, en interne, mais également à l'attention de l'ensemble des parties prenantes, de manière à informer, mais aussi à instaurer des bases saines pour développer des processus constructifs de consultation, de dialogue et de concertation.

■ Pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et pouvoir communiquer sur des résultats et sur des objectifs, il est indispensable de mettre en place des outils de suivi des différentes actions menées. De nombreuses initiatives visant à définir un référentiel commun d'indicateurs de développement durable pour l'entreprise, sont en cours (12). Il apparaît cependant difficile d'imaginer un système d'indicateurs adapté à toutes les tailles d'entreprises et à tous les secteurs d'activités.

■ La capacité à travailler avec les parties prenantes dépend de la richesse des partenariats développés : avec les fournisseurs et sous-traitants pour permettre une approche produit de l'impact environnemental de l'activité de production, avec les acteurs du territoire pour participer au développement local, avec les entreprises voisines pour mutualiser des moyens humains ou matériels, avec les associations de riverains et de protection de la nature pour que l'activité industrielle soit mieux acceptée par la société civile.

Les actes au-delà des mots

Les principales dérives constatées dans plusieurs entreprises affichant une stratégie de développement durable résultent d'un décalage important entre le message délivré et l'action constatée. Les exemples sont nombreux en ce domaine : on peut citer TotalFinaElf qui affirme sur son site Internet « assumer des responsabilités industrielles, mais aussi environnementales et civiques : TotalFinaElf s'engage à accompagner le développement des pays et régions où il est présent, contribuer à la préservation et à la valorisation de notre environnement naturel et culturel ». Inutile d'énoncer ici l'ensemble des actions de la compagnie totalement en contradiction avec cette affiche : naufrage de l'Erika, accident d'AZF, déplacements de populations en Afrique, non engagement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre... Nike, pour sa part, a tiré une gloire non dissimulée du relèvement de salaire qu'il a consenti à ses

(12) Le WBCSD travaille à définir des indicateurs d'éco-efficacité ; le GRI (*Global Reporting Initiative*) est une initiative internationale et multipartite, définissant des lignes directrices pour l'élaboration par les entreprises de rapports de développement durable.

ouvriers indonésiens spécialisés dans la chaussure. Or le salaire minimum accordé s'élevait à 315 \$ par an soit le prix de trois paires de chaussures de la marque. Il est également intéressant de remarquer que le coût de production d'une paire de chaussures Nike correspond à 1,5 % de son prix de vente (13).

L'attitude d'autosatisfaction de certaines entreprises constitue un autre écueil. Il est fréquent qu'un ou plusieurs aspects d'une démarche de développement durable aient déjà été mis en œuvre dans l'entreprise avant même que le terme ne soit employé. La tentation est alors grande d'utiliser le vocable de développement durable pour qualifier ces actions, qui souvent correspondent à une politique exclusivement environnementale, sans chercher à approfondir la démarche.

Enfin, la tendance des grands groupes à externaliser leurs contraintes environnementales et sociales sur leurs sous-traitants constitue également un frein important à la contribution des acteurs économiques au développement durable. Le résultat d'une étude sur la sous-traitance dans le secteur de l'automobile en Rhône-Alpes (14) a montré que les constructeurs se soucient de plus en plus souvent des performances environnementales de leurs sous-traitants, mais sans exiger de ces derniers qu'ils fassent de même envers leurs propres sous-traitants. La préoccupation environnementale disparaît donc rapidement quand on descend à ces niveaux de sous-traitance. Et quant elle est présente, elle est très largement imposée par le donneur d'ordre comme une contrainte supplémentaire sans qu'aucune mesure d'accompagnement ne soit proposée. Quant aux conditions de travail, elles ne sont presque jamais évoquées dans les relations de sous-traitance.

En bref, il apparaît nettement que les acteurs économiques ne s'investiront réellement dans des démarches de développement durable que s'ils y sont poussés par l'expression claire d'attentes de la société civile, des politiques, des consommateurs et des actionnaires. Par ailleurs, la tentation est grande pour les entreprises de réduire le développement durable à un simple enjeu de communication. Certes, la communication est un outil indispensable, mais à condition qu'elle repose sur des actions dont l'entreprise est capable de rendre compte. La vigilance reste donc de rigueur afin que le concept de développement durable, porteur d'un projet de société, ne soit pas discrédité par des attitudes trop éloignées de ses véritables objectifs et principes.

Hélène Poimboeuf et Sophie Szymkowiak

(13) *Impact Entreprises*, Mars-avril 1999, p. 6.

(14) *Economie & Humanisme, APDD* « Compétitivité du Système automobile en Rhône-Alpes dans une perspective de développement durable », novembre 2001, 55 p.

AGRICULTEURS

une nouvelle révolution silencieuse ?

L'engagement de professionnels de l'agriculture dans une pratique intégrée, et non productiviste, du développement se fait jour peu à peu (1). Il a pour contexte un certain nombre de réflexions de fond sur le monde rural et sa dimension agricole.

L'opinion est plus alertée de la gravité du problème de l'eau et moins de celui des sols. Or ce dernier est plus grave, dans la mesure où la restauration des sols exige des délais beaucoup plus considérables.

Est-ce raisonnable de menacer l'équilibre social d'une région en accroissant la taille des exploitations agricoles ? Ne vaut-il pas mieux se diversifier dans l'agriculture, mais aussi par l'artisanat et la petite industrie, et préserver la présence d'une population nombreuse qui permet le maintien en vie des équipements scolaires, sociaux, techniques et culturels ?

La pertinence de l'idée de développement endogène durable, avec respect des rythmes humains et affirmation d'une volonté de sociabilité locale forte, semble s'imposer. Mais quelle juste part faire aux apports extérieurs inévitables et indispensables dans un monde interdépendant ?

La PAC dépassée, l'Europe doit désormais inventer une politique de ses territoires où les modifications de l'activité agricole soient étroitement articulées sur les autres activités économiques. Elle doit tenir compte des fonctionnalités multiples de l'agriculture.

Plusieurs leviers d'action, à l'échelle d'une exploitation ou à celle d'un territoire, sont présents dans les pratiques agricoles. Certains s'appliquent directement à la pro-

duction : le changement dans les conditions de production (2), la gestion économique de l'eau, les démarches qualité sur les produits, la commercialisation par circuits courts, qui peut permettre une hausse de revenu agricole sans intensification excessive de la culture ou des élevages...

D'autres actions relèvent plutôt d'une prise en charge collective du devenir de l'espace rural : concertation entre agriculteurs pour faciliter l'installation de jeunes exploitants ; intégration du secteur agricole à la réflexion sur le développement territorial des structures intercommunales ; diverses formes de coopération avec des citoyens (accueil de scolaires, accueil de séjours à thème...) (3) ; participation des agriculteurs aux démarches de réhabilitation des rivières (contrats de rivières...) et, plus généralement, décloisonnement progressif entre agriculteurs et autres usagers de la nature : pêcheurs, chasseurs, randonneurs, sportifs, protecteurs de la faune...

Cette démarche de concertation et d'actions conjointes trouve des illustrations en particulier dans les espaces ruraux fragiles comme les zones littorales (4) ou périurbaines. En France, elle prend souvent appui sur le dispositif des « contrats territoriaux d'exploitation » et les « chartes de territoires » qui leur sont associées. Les Parcs Naturels Régionaux, dans les limites de leurs périmètres, jouent également sur ce point un rôle important.

*D'après les apports et débats de l'atelier
« **développement et acteurs
du monde rural** »,
Session annuelle 2001
d'Economie & Humanisme*

(1) Cette évolution est le plus souvent due à une conjonction entre la prise de conscience « pionnière » de certains agriculteurs (en particulier militants de la solidarité internationale) et la pression des réalités : fortes pollutions, attentes nouvelles des consommateurs...

(2) L'agrobiologie n'étant pas la seule configuration de ce changement. La « lutte intégrée » contre les parasites et maladies des plantes diminue par exemple de beaucoup les apports en pesticides.

(3) Y compris dans certains cas par des jumelages exploitations-quartiers ou exploitations-écoles.

(4) La « dynamique de pays » commune aux agriculteurs, aux ostréiculteurs et aux pêcheurs usagers de la rivière d'Étel (56) est exemplaire.

PENSER LOCALEMENT POUR AGIR GLOBALEMENT

*par Anil Agarwal, Sunita Narain et Anju Sharma**

*Dans les milieux ruraux pauvres du Tiers monde,
la réhabilitation des écosystèmes est une question de survie.
L'activation des capacités locales en la matière
et une prise en charge démocratique des
défis environnementaux mondiaux doivent être conjointes.*

Le processus de globalisation est en passe d'écartier, ou de négliger pour plusieurs décennies, jusqu'à ce qu'ils acquièrent la capacité de s'intégrer aux marchés nationaux et mondiaux, des milliards de pauvres. Vis-à-vis de la condition humaine, la situation de ces populations marginalisées est abominable, et cette expression est minimale. L'impossibilité de voir satisfaits des besoins aussi élémentaires que l'accès à l'eau potable, à une alimentation correcte ou aux soins de base implique, pour plus d'un tiers des habitants des pays en développement, une espérance de vie plafonnant à 40 ans.

Écosystèmes dégradés, pauvreté des peuples

Peu d'interlocuteurs comprennent que le problème de la pauvreté des ruraux, dans une grande partie du monde en développement, n'est pas celui d'une pauvreté « économique », mais d'une pauvreté « écologique », liée à la rareté des ressources naturelles permettant de construire une économie rurale. Le rapport sur l'état de la pauvreté rurale dans le monde, publié par IFAD (Fonds International pour le Développement de l'Agriculture), fait bien ressortir le fait que, parmi ceux qui sont touchés par la pauvreté absolue (un milliard), la plupart vivent sur des terres en mauvais état. La réhabilitation de ces terres et une gestion de la ressource en eau joueront un rôle clé dans la revitalisation de l'économie locale, qui repose sur une production élevée de biomasse par la forêt, les herbages, les récoltes. Malheureusement, la pauvreté « écologique » est un problème qui n'est pas étudié parce que la plupart des économistes n'ont pas une compréhension de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et parce que la plupart des écologistes ignorent ce qu'est la pauvreté.

Des terres et des écosystèmes en bon état, à condition qu'ils soient exploités de façon « durable », peuvent procurer toute la richesse nécessaire à une vie en bonne santé, à une vie digne. Des expériences remarquables existent en la matière, dues à la fois à

* Center for Science and Environment, Delhi. Site web : www.cseindia.org/



des initiatives des gouvernements et des organisations non-gouvernementales ; dans divers pays en développement, elles ont montré qu'une bonne gestion des ressources naturelles, basée notamment sur des systèmes communautaires de collecte des eaux pluviales, peut transformer radicalement non seulement l'équilibre environnemental local, mais aussi l'économie d'une région. Par exemple, Ralegaon Sidhi, village situé dans un secteur très dégradé de l'Etat du Maharashtra, était l'un des villages les plus pauvres de l'Inde dans les années 1970. Aujourd'hui, il est l'un des plus riches, avec pour plus d'un quart des ménages un revenu de 12 000 \$ par an. À travers l'Amérique Latine, l'Afrique, et l'Asie, des communautés villageoises ont la capacité d'améliorer leur environnement et leur écosystème productif agricole pour leur survie à venir ; elles ont cette capacité, si la chance leur en est donnée, par le reboisement, la restauration des pâtures, l'entretien des sols, les systèmes locaux de collecte des eaux de pluie, le développement à petite échelle de sources d'énergie locales (1). Si un programme d'envergure mondiale pour générer des emplois était mis en place pour la réhabilitation des écosystèmes, deux des maux les plus graves qui atteignent la planète, c'est-à-dire la pauvreté et la dégradation de l'environnement, pourraient être enrayerés et, on peut l'espérer, éliminés.

Le défi du XXIème siècle réside alors dans la mobilisation, la reconnaissance, l'accompagnement concret des capacités de travail des milliards d'hommes qui vivent en marge, pour créer des richesses naturelles et développer des économies locales robustes basées sur ces richesses naturelles. L'évolution vers une gouvernance satisfaisante, fondée sur le pouvoir qu'ont les populations pour vaincre la pauvreté écologique, devient donc un point critique pour affronter le problème du développement au XXIème siècle. Dans un monde d'interdépendance, le plus fondamental des droits de l'Homme dont chacun doit profiter est le Droit de Survivre.

Il est clair également que le devenir du monde appelle une intégration entre les actions à mener localement et globalement. Les problèmes d'environnement doivent être affrontés dans une approche intégrée qui prend en compte la dimension locale et la dimension globale : le local dans le global, et le global dans le local. L'*Agenda 21* issu de la Conférence de Rio parle longuement de la relation existant entre pauvreté et environnement, problème qui concerne profondément les pays pauvres, mais aucune tentative valable n'a été entreprise dans l'après Rio pour le traiter. C'est la raison pour laquelle il est urgent que les mouvements de développement de la société civile, enracinés dans la prise en compte active des problèmes locaux, soient davantage intégrés aux négociations d'envergure mondiale. Ces groupes introduiront dans la gestion des problèmes planétaires leurs expériences et, ce qui est le plus important, leurs priorités d'action. Il est certain qu'au lieu de « penser globalement et agir localement », le monde doit « penser localement et agir globale-

(1) Cette réflexion s'appliquant identiquement au devenir des communautés liées à la pêche. Lire le dossier « Crise mondiale de la pêche. Un test pour le développement durable », *Economie et Humanisme* n° 358, octobre-novembre 2001.

ment ». C'est seulement à cette condition que les modèles de développement, avec leurs cycles de consommation et de rejets, seront remis en question ; la « gouvernance globale » et ses règles pourront alors commencer à aller au devant des besoins des populations pauvres et marginalisées.

Aussi, le renforcement de la démocratie, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle globale, est-il la composante essentielle d'un développement soutenable. Ce renforcement qui reconnaîtra ce pouvoir de décision des communautés locales sur l'utilisation des ressources naturelles locales est essentiel ; de même que l'établissement de structures démocratiques à l'échelle globale est vital pour un accord effectif entre nations.

Des États d'argile

Peu à peu, les systèmes de gouvernement monolithiques disparaissent et sont remplacés par des formes pluralistes. Ce processus passe par une implication croissante d'un plus grand nombre de personnes dans les décisions et les actions concernant leur vie et leur environnement ; il doit se traduire par une relation plus équilibrée des individus à leur environnement. Un retour sur l'histoire récente de l'Inde a beaucoup à nous apprendre sur ce point.

Il y a environ 250 ans, quand les Britanniques ont commencé à étendre leurs tentacules sur l'Inde, ce pays avait une école dans chaque village ; le pourcentage des habitants vivant dans des villes était supérieur à celui de tout autre pays, excepté peut-être la Chine. De nombreux arguments permettent de considérer que l'Inde était le pays le plus riche du monde, là encore à l'exception peut-être de la Chine. En particulier, les habitants avaient construit des centaines et des milliers d'ouvrages hydrauliques nécessaires à l'exploitation des terres, et préservé des centaines et des milliers de bosquets, qu'ils considéraient comme sacrés.

Le pillage de l'Inde a permis aux Britanniques de financer leur Révolution Industrielle. Mais leur héritage le plus néfaste est la façon dont ils ont détruit le système de gouvernance du pays. Les lois indiennes, avant l'arrivée des Anglais, avaient fait très peu pour le peuple. À la place, elles avaient créé des systèmes encourageant les populations à se prendre en charge. De ce fait, par exemple, un très grand nombre d'institutions locales, au niveau des villages, des villes, entretenaient les réservoirs d'eau ; des milliers d'entre eux existent encore aujourd'hui, même si c'est dans un très mauvais état. Les Anglais ont remplacé toutes ces institutions par une méga-bureaucratie qui s'est révélée totalement incapable de gérer la multitude et la diversité de ces infrastructures hydrauliques, très bénéfiques pour l'environnement. A travers le monde, et également en Inde, l'eau, affaire de tous, est devenue du seul ressort du gouvernement. Aujourd'hui,



avec le recul d'un siècle, il est difficile de croire que ce nouveau paradigme est meilleur que le précédent.

En effet, dans les pays en développement, les États modernes se sont montrés extrêmement incompétents et corrompus. Quand on regarde l'histoire environnementale de l'Inde pré-coloniale, on s'aperçoit qu'il n'y avait pratiquement pas de règles établies par les souverains d'alors ; la plupart étaient définies à la base. C'était, le plus souvent, des règles coutumières, appliquées par les communautés locales, dont le non-respect se traduisait par des sanctions sociales et religieuses. Les groupes de nomades, par exemple, croisaient rarement les routes les uns des autres. Les États modernes promulguent, à partir du sommet, un nombre de lois incalculable, sans aucun relais à la base pour s'assurer de leur application. Couplé au traditionnel manque de respect vis-à-vis du pouvoir, dont la corruption est l'une des manifestations, ce système de gouvernance moderne crée des dégâts considérables. La structure pyramidale du système de gouvernement s'est inversée, le sommet devenant plus développé que la base, d'où un système de gouvernement chancelant (2).

Dans les années à venir, les États-Nations subiront des pressions croissantes venant de deux directions : d'une part, la mondialisation économique et écologique ; d'autre part, les besoins de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de la qualité de vie. Pour traiter des premiers problèmes, les États-Nations devront de plus en plus laisser place aux systèmes de gouvernance mondiaux, comme l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et les traités internationaux dans le domaine de l'environnement... Pour faire face aux seconds, ils devront accorder un rôle plus important à des systèmes de gouvernance locaux, impliquant fortement les institutions démocratiques des villes et des villages.

Entre sociétés civiles

Des sociétés civiles puissantes peuvent jouer un rôle très important dans une telle transition. Cette situation se rencontre déjà dans les pays occidentaux. Par contre, dans le monde en développement, les sociétés civiles n'en sont qu'à leur début, au fur et à mesure que la démocratie parlementaire est adoptée comme principe de gouvernement par leurs nations. De ce fait, de nombreuses préoccupations environnementales propres aux pays du Sud sont négligées dans les « ordres du jour » de l'action environnementale mondiale : dégradation des sols et désertification, droits et besoins environnementaux des pauvres, etc. (3)

Les organisations occidentales de protection de l'environnement essaient bien de représenter les intérêts de l'Humanité entière, mais elles restent prisonnières de programmes fortement

(2) De nos jours, l'idée se répand que ce système doit au moins ressembler à la forme d'un tonneau pour être capable de répondre aux défis contemporains.

(3) Comme elles sont négligées fréquemment par des gouvernements du « Sud » qui s'avèrent incapables d'énoncer et de mettre en œuvre leur propre programme environnemental. Plusieurs occasions ont été manquées, par exemple dans la lutte contre la désertification, du fait de la captation du pouvoir par l'Etat, sans attribution de responsabilités fortes aux communautés.

« conservationnistes », ce qui n'est pas surprenant compte tenu des niveaux de développement économique atteints par les pays occidentaux. Même sur des sujets majeurs, comme le changement climatique, les interventions des sociétés civiles du Sud ont été très limitées. Elles n'ont que peu de soutien de leurs gouvernements, et les groupes environnementalistes ne sont pas en position de mobiliser dans leur pays les ressources financières adéquates pour des interventions [sur la scène internationale] très coûteuses. D'autre part, très peu de donateurs des pays occidentaux leur apportent les appuis nécessaires de façon pérenne.

Il est très important de prendre conscience du fait que, dans la situation émergente décrite ci-dessus, si la société civile n'est pas forte, les gouvernements seront beaucoup plus influencés par des groupes représentant des intérêts particuliers, très puissants, en particulier des intérêts économiques. Cette influence s'amplifiera avec la croissance économique. Il est peu surprenant que les négociations à l'OMC occupent une place bien plus importante que les négociations pour la préservation de l'environnement planétaire. D'ores et déjà, presque tous les traités s'affichant comme protecteurs de l'environnement ont été orientés en priorité vers la défense des intérêts des pays et des entreprises puissants (4). À tout de moins, les préoccupations environnementales et la négociation multilatérale se poursuivent tant que les intérêts économiques des pays riches ne sont pas menacés.

On considère souvent que le Mahatma Gandhi est un apôtre porteur d'un message pour les pauvres. En fait, son invitation à plus d'attention et de partage devient de plus en plus pertinente pour des sociétés d'opulence. Plus que dans la pauvreté, c'est dans la richesse que nous avons besoin de gandhiens.

Anil Agarwal, Sunita Narain et Anju Sharma

Ce texte est un extrait de l'ouvrage « Poles apart », (Deux mondes aux antipodes l'un de l'autre) deuxième édition du rapport sur l'état des négociations internationales dans le domaine de l'environnement (5), publié par le Center for Science and Environment de Delhi. Au-delà de sa grande valeur, il est aussi un hommage à Anil Agarwal, décédé en janvier 2002. Anil Agarwal a été un des grands pionniers de la réflexion sur l'éco-développement. En particulier, les rapports sur l'état de l'environnement en Inde, publiés en 1982 et 1985, nourris d'analyses scientifiques et de l'expérience de très nombreux mouvements sociaux en Inde, ont été une fantastique démonstration de l'importance du lien entre la qualité de l'environnement et le développement. En 1987, nous en avons traduit et publié une synthèse sous le titre « Inde, le défi de l'environnement » (Éditions L'Harmattan) (6). Nous sommes nombreux à avoir beaucoup appris à son contact et à la lecture de ses travaux.

Economie & Humanisme

(4) Y compris la convention de Montréal sur les substances ne portant pas atteinte à la couche d'ozone et les autres conventions sur le climat.

(5) Ce rapport, ainsi que la précédente édition, peut être commandé au Center for Science and Environment à Delhi : <http://www.cseindia.org/>

(6) L'adaptation en français de ces ouvrages avait été réalisée par le Groupe Solidarité Inde dont la mission était de faire connaître la richesse des mouvements sociaux en Inde. Ce collectif regroupait, entre autres, des militants de Frères des Hommes et du CRISLA, des chercheurs d'Economie & Humanisme et du Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud... La publication périodique du CSE, *Down to Earth*, est éditée en français, sous le titre « Notre terre », par le CRISLA, 1 avenue de la Mame, 56100 Lorient.

DES PRÉCURSEURS

« La pauvreté conduit à l'essentiel », disent en substance plusieurs écoles philosophiques et spirituelles. C'est ce qui peut expliquer l'attitude, soucieuse des équilibres sociaux et du renouvellement des ressources naturelles, des citoyens de sociétés pauvres. Les *seringueros* amazoniens entraînés par ce précurseur du contrat pour l'éco-développement qu'a été Chico Mendes (assassiné en 1990), les pêcheurs malgaches ou thaïs, les éleveurs de rennes japonais ont été « révélés » ainsi, y compris à leurs propres yeux, comme agents de développement durable.

Dans les contextes pauvres, toutes les mobilisations porteuses de ce développement font ressortir l'importance du facteur éducationnel et de la communication avec d'autres fractions de la société civile.

Ainsi l'ONG Malaise SAM (les Amis de la Terre), qui se préoccupe, depuis 1984, essentiellement du sort de la forêt, se heurte à la volonté du gouvernement fédéral de développer rapidement la Malaisie : comment continuer l'exploitation tout en préservant le patrimoine forestier ? SAM a voulu faire des propositions au gouvernement pour gérer de manière durable ce patrimoine. Malgré les tensions inter-ethniques latentes, cette démarche intègre des personnes des trois ethnies présentes : les Tamouls, les Malais et les Chinois.

Le combat des paysans sans terre du Nordeste brésilien, pour sa part, a commencé par un travail de conscientisation de la population, avec l'aide des médias, des élus et d'avocats. Puis une assistance mutuelle entre agriculteurs a été mise en place, avec le soutien d'associations

agricoles françaises, pour la formation des adultes et des jeunes et pour l'éducation au travail collectif.

Vers 1950, des « intouchables » ont entrepris une action de développement rural dans une région semi-désertique de l'Inde. Cette initiative a abouti à l'appropriation des terres par les paysans, à la mise en place d'une structure de médiation avec fonction juridique entre les participants pour débrouiller les affaires civiles, et à un apport financier extérieur sous forme de prêts sans intérêts. En 1975, le projet concernait 55 000 hectares et une population paysanne de deux millions de personnes.

À Madagascar, un projet de développement dans une petite zone rurale s'est appuyé sur l'éducation, avec la construction d'une école pour permettre aux habitants d'accéder aux savoirs et d'acquiescer de nouvelles pratiques agricoles. Ce projet, qui a été jugé subversif par les élus locaux, illustre le rôle de contre-pouvoir de certains projets de développement durable.

Des situations comme celle de l'île de Mindanao, aux Philippines, replacent le développement durable dans une perspective beaucoup plus large que la simple « qualité de vie » : dans une région victime de guerre civile, le combat pour la paix, tel que le mène le réseau d'ONG Sumpay-Mindanao, est un préalable à toute action de développement. Le développement peut aussi être l'enjeu d'une bataille.

*D'après les travaux en ateliers,
Session annuelle 2001
d'Économie & Humanisme.*

POUR UNE SCIENCE EFFICACE PARCE QUE MODESTE

*par Vincent Pluchet**

*Comment analyser les principales tensions
quant à la place de la science et de la technologie
et quant à la responsabilité des scientifiques
vis-à-vis de la qualité du développement des sociétés ?*

« Pourvu que ça dure ». On prête ce propos savoureux à la mère de Napoléon, commentant l'ascension politique fulgurante de son fils. Il s'agissait certainement d'un rappel de bon sens que « les gloires de ce monde ne sont pas éternelles »... Pourrions-nous employer les mêmes termes pour la société industrielle contemporaine, qui a connu une phase de croissance sans équivalent dans l'histoire de l'humanité ? Certains diraient peut-être plutôt : « Ça ne peut plus continuer comme ça ! » La notion de développement durable se trouve à la croisée de deux visions : conserver le système en corrigeant ses erreurs, ou au contraire transformer le modèle. Cela donne lieu à un débat qui concerne fondamentalement, semble-t-il, trois grands thèmes : l'organisation politique (essentiellement autour de démocratie / droits de l'homme), le modèle économique (pour ou contre le capitalisme libéral), le domaine scientifique (progrès et risques des technologies). La Science occupe donc dans ce débat une place de choix et, par conséquent, le rôle et la responsabilité des scientifiques, ingénieurs et techniciens sur l'avenir de la société est un enjeu essentiel de réflexion.

Qu'il y ait matière à débat est, aujourd'hui, indéniable. Après quelques siècles de prodigieuse, et sans doute exponentielle, croissance de la science, non seulement en terme d'acquisition de connaissances, mais aussi de diffusion de celles-ci par l'enseignement, et de mise en oeuvre sous forme d'une technologie toujours plus performante, on assiste à la fois au progrès (médecine par exemple), à ses dérives (armes toujours plus redoutables), à ses insuffisances (un monde totalement déséquilibré, et un mal-vivre / stress croissant dans les sociétés qui connaissent le confort matériel), et à son incertitude quant au futur (pollution, épuisement des ressources naturelles). Dans un monde où la science est un des symboles de la civilisation industrielle, on serait tenté de placer le scientifique comme responsable à la fois des progrès et des dérives. En réalité, il est pris dans un système global qui le dépasse, de même que les phénomènes de sociétés dépassent tous les individus, mais il a pour autant sa part de responsabilité car il est capable de choix et d'action.

** Polytechnicien,
ancien président
d'Ingénieurs
Sans Frontières.*



Un pouvoir, une liberté

Le « scientifique » – ingénieur, chercheur, technicien,... – a fondamentalement un double rôle : participer à l'acquisition de connaissance, pour fournir à l'humanité une meilleure compréhension de son environnement dans toutes ses composantes – biologique, minérale, chimique, sociologique, etc. – et, potentiellement, créer des outils (machines, technologie, ...) qui façonnent le quotidien et le futur. Or, l'action du scientifique peut avoir des conséquences perçues comme positives ou négatives. Par exemple, les recherches nucléaires ont débouché sur des traitements médicaux, mais aussi sur la bombe atomique. L'un des questionnements les plus fondamentaux sur la science est donc celui des risques qu'elle fait courir. Il est tentant, mais erroné, de confondre la connaissance et son utilisation, et de reprocher au scientifique les conséquences de ses actes. On doit certainement demander au scientifique une très forte déontologie dans les méthodes qu'il utilise pour produire la connaissance ; en revanche, on ne devrait pas lui demander d'auto-limiter son action en fonction des conséquences de ses découvertes. Car ce serait là lui demander plus qu'il ne peut faire. Les conséquences d'une découverte sont difficiles à prévoir, et sont généralement non seulement scientifiques, mais aussi politiques (1).

La deuxième raison qui conduit à ne pas demander au scientifique de limiter a priori son action est que, le monde étant ce qu'il est, ce qu'un scientifique refusera de faire, un autre le fera à sa place. C'est peut-être une raison peu satisfaisante, mais elle est réelle. On touche là à un phénomène extrêmement fort des sociétés industrielles : la pression à la rentabilité et la crainte de la concurrence sont tellement fortes que le système s'auto-entretient. Le scientifique est placé dans un contexte où on attend de lui, en permanence, des innovations, des gains de productivité et d'efficacité, quitte à sacrifier, parfois, les intérêts communs ou de long terme, au profit de gains de court terme. Ce phénomène est bien connu des États qui décident de limiter la recherche génétique sur embryons, ou les expérimentations nucléaires, et qui savent pertinemment que d'autres États poursuivront ces recherches et prendront alors une avance technologique qui pourra être considérable. À sa modeste place, l'ingénieur ou le scientifique est soumis à ce genre de pressions difficiles à dépasser, et sur lesquelles il ne peut pas grand-chose : il produit dans un système qu'il ne maîtrise pas, et ce qu'il produit ne lui appartient pas.

Est-ce à dire que le scientifique est un instrument « dé-responsabilisé » ? Evidemment non. Tout d'abord, il a choisi son métier. Servir une entreprise, un laboratoire, veut dire qu'on approuve la politique de cette entité, au moins tacitement. Si le scientifique

(1) Au XVII^{ème} siècle, on a mis à l'index les théories de Copernic et on a mis en prison Galilée parce que ces savants affirmaient un modèle d'Univers qui remettait en cause celui jusqu'alors connu. Leur découverte menaçait, pensait-on, l'équilibre de la société. Avec le recul du temps, on ne peut que reconnaître l'inutilité du frein mis à l'apparition de ces nouvelles connaissances, car celles-ci se sont rapidement révélées incontournables, et l'erreur politique a été de ne pas avoir voulu affronter les remises en cause du modèle de pensée dominant.

n'approuve pas cette politique, il doit essayer d'user de sa position de scientifique ou de citoyen pour la faire évoluer. En tout cas, par son action, l'ingénieur a clairement une part de responsabilité. Ensuite, le scientifique a des moyens d'action significatifs.

Rendre la science aux citoyens

Son premier niveau d'intervention possible est la diffusion de l'information. Par sa connaissance des sciences et des techniques mises en oeuvre, le scientifique est à même de prévenir la société de certaines conséquences possibles de l'utilisation de telle ou telle technique. Il ne peut pas connaître toutes les conséquences, mais il peut en connaître certaines, avec des degrés de probabilité de réalisation plus ou moins certains. Hormis certaines situations, ou dans certains cas la conservation de niveaux de confidentialité, il n'y a pas vraiment de raisons que le scientifique s'abstienne de cette communication. Il semble que les scientifiques soient globalement peu représentés dans les instances parlementaires ou associatives, il y a donc peut-être des efforts à faire pour une présence plus active.

Certes, la diffusion d'une information « scientifique » se heurte au bien connu problème des « querelles d'experts » (y a-t-il un réchauffement de la planète ?). Beaucoup de raisons peuvent conduire aux disputes d'experts. On y voit souvent des querelles de clocher, chacun défendant son pré carré ou les intérêts d'un groupe particulier. Celles-ci peuvent cependant trouver leur origine tout naturellement dans les différentes façons d'approcher les problèmes : à partir d'expériences et de données différentes, les scientifiques aboutissent logiquement à des conclusions différentes. Mais surtout, sur des questions complexes, la part laissée à l'interprétation reste souvent très importante : dans ce cas, l'inclination intuitive de l'expert prendra le relais de ce que la déduction ne permet pas. Utiliser son intuition n'est pas négatif, bien au contraire, à condition de savoir où s'arrête l'exploitation rationnelle des faits et où commence l'intuition ; or il n'est pas rare d'observer une inversion de la démarche scientifique : l'expert trouve les arguments pour justifier la thèse qu'il avait en intuition, plutôt que l'inverse. Pour prendre un exemple récent sur les querelles d'experts, il n'est que de rappeler la crise de la vache folle : personne ne semblait vraiment savoir quelles étaient les bonnes mesures à prendre. Outre les incertitudes structurelles, la solution pouvait dépendre de l'objectif cherché (efficacité ou coût, par exemple). Ces divergences d'opinion, fréquentes dans ce genre de crise, créent une contrainte, car elles introduisent des doutes au sein de l'opinion publique sur la pertinence des choix effectués. Elles sont cependant une opportunité, car la seule voie pour les résoudre consiste à faire progresser la démarche scientifique pour minimiser les écarts d'appréciation ; les scientifiques ont là une responsabilité particulière.



La création d'agences indépendantes va dans le bon sens, pourvu que ces agences aient pour objectif de fournir des faits précis et de séparer clairement déductions et interprétations.

Amender les technologies

Un deuxième niveau d'intervention du scientifique est celui de la recherche d'améliorations du système existant. Le scientifique peut trouver des solutions techniques qui favorisent le développement durable : procédés moins polluants, etc. En pratique, il faut aller plus loin que la solution technique ; il faut arriver à ce que celle-ci coïncide avec l'intérêt des acteurs. Ainsi, une lessive moins polluante mais plus chère, ne sera pas vendue, sauf si l'argument marketing « moins polluant » fait vendre. Le risque, avec ce genre de méthode, est évident : une exploitation commerciale peu fiable, que l'on voit bien avec tous les produits soi-disant diététiques, dont on a bien du mal à connaître la qualité réelle. Il s'écoulera sans doute des années avant que des efforts de transparence et d'honnêteté scientifique soient complètement mis en oeuvre. Cependant, bien que porteur de nombreux défauts, « faire coïncider le marketing avec la préoccupation du développement durable » est un outil extrêmement puissant et ne doit pas être négligé. La vigilance des consommateurs et des gouvernements, mais aussi la collaboration des scientifiques, peuvent accélérer ce mouvement dans le bon sens.

Le démarche scientifique peut également être revisitée pour consolider des champs d'investigations aujourd'hui négligés ; les études sociologiques, les approches des sentiments de bonheur, de malheur, de cohésion sociale ou non, de phénomènes mal expliqués comme l'hypnose, etc. sont encore à leurs balbutiements par rapport aux sciences dites "dures". Or ces domaines sont essentiels pour corriger les déviations d'un monde à dominance technologique, qui ne sait pas gérer le stress ou la violence. Les programmes scolaires et universitaires d'aujourd'hui sont souvent très théoriques et font peu appel aux capacités sensorielles, à l'intuition, à l'inventivité : il y a sûrement là des réflexions à mener, et l'expérience de pays de traditions sociales différentes serait certainement bienvenue en la matière.

Citoyens scientifiques...

Enfin, le troisième niveau d'intervention du scientifique est celui du citoyen. Avant d'être un électeur, un citoyen est déjà un individu qui agit. Si l'on fait un sondage, l'immense majorité des citoyens des sociétés industrielles sont favorables à des mesures de protection de l'environnement. Mais en pratique, les entreprises et les citoyens font des choix de procédés et d'actions en fonction des contraintes auxquelles ils sont exposés. Parmi ces

contraintes, deux sont particulièrement importantes : leur conviction propre et la loi. Les scientifiques peuvent promouvoir les principes de développement durable en apportant l'information et les faits permettant au citoyen de former ses convictions, et aux gouvernements de légiférer.

En matière de développement durable, les gouvernements ont en effet un rôle essentiel. Des mesures anti-pollution (type pot catalytique) adoptées au niveau européen, ou par exemple de réduction des CFC au niveau international, permettent de mettre tous les compétiteurs sur un pied d'égalité : le surcoût des mesures peut subsister (la prévention demande en général des investissements), son incidence doit être prise en compte, mais ce surcoût peut au moins être répercuté sans distorsion concurrentielle sur le prix de vente. En fin de compte, l'action des leaders politiques pour synthétiser et entraîner les opinions publiques et la poursuite d'une législation négociée au niveau international permettent de construire une démarche collective de prise en compte des contraintes du développement durable. Le caractère perfectible des accords de type Protocole de Kyoto rend ces accords évidemment sujets aux critiques et donc aux désistements : on peut critiquer le réalisme des objectifs, les analyses scientifiques sous-jacentes, l'organisation mise en place pour contrôler le respect des obligations contractées. Dans un monde où la population croît à grande vitesse, où les écarts de richesse sont considérables, où les luttes catégorielles, idéologiques, politiques et religieuses sont légions, où des acteurs autrefois silencieux prendront la part qui leur est due, où les lobbies de tous ordres cherchent à imposer leur lecture, le débat international sera d'une complexité croissante. Sa seule chance d'aboutir réside dans l'examen objectif des problèmes. La communauté scientifique porte la responsabilité d'apporter au débat des faits et des analyses aussi rationnels que possibles. Suggérons qu'elle puisse aussi participer à des transferts de compétences (une espèce de « plan Marshall » technologique), pour aider les pays moins avancés dans certains domaines. Les transferts d'information font toujours peur, car on craint la compétition ; mais, bien souvent, ils ont plutôt l'effet d'enrichir les deux parties : car le pays qui a progressé devient un client de prestations plus complexes.

Participer à la diffusion d'une information objective, distinguant faits et interprétations, innover largement, sans fausse auto-limitation, mais dans le respect d'une éthique de production, agir comme citoyen pour promouvoir les prises de conscience et des avancées législatives coordonnées, voilà quelques exemples de l'action que l'on peut espérer des scientifiques. Chacun a un rôle à jouer face aux défis majeurs de l'humanité pour améliorer les conditions de vie et accéder à un développement harmonieux et durable.

Vincent Pluchet

LA PLACE INSTABLE DU CITOYEN

par *Georges Decourt**

Entre illusions et projets réalistes, comment promouvoir l'engagement et l'action des citoyens, à la fois comme moyen et finalité du développement humain ?

Pratique somme toute récente (à peine 150 années), la démocratie en France reste à construire : « représentative » quand elle associe le plus grand nombre à la « chose publique » par des intermédiaires, « participative » quand ces intermédiaires impliquent le plus grand nombre à leur réflexion. Cette seconde forme, si vantée aujourd'hui, n'est généralement citée qu'en dernier lieu : quatrième des principes du développement durable (1), septième finalité du manifeste pour une économie humaine (2).

Deux processus démocratiques antagonistes

En fait, cette participation n'est invoquée que dans des situations limites : quand les modes de décision habituels de la démocratie représentative font défaut. Les situations de ce type ne manquent pas. Lorsque les élites savantes ne parviennent pas à dégager une position commune, les politiques ont recours au peuple censé avoir, dès lors, la « science infuse » (3) ; ce qui laisserait entendre, *a contrario*, que l'on se passe du peuple avec un gouvernement bien conseillé par des experts. Quand des intérêts particuliers se heurtent les uns aux autres et qu'un intérêt commun ne parvient pas à se dégager, ou bien qu'un groupe de pression empêche la décision publique d'être prise, les élus se retournent vers les gens... pour qu'eux s'entendent. Si des élus ne savent pas quelles décisions prendre, ils reviennent devant les électeurs pour que ceux-ci décident, sans que leur fonction représentative soit pour autant remise en cause.

Complémentaires, ces deux formes de processus démocratique obéissent à deux logiques antagonistes : l'une de réduction du plus grand nombre à quelques-uns, chargés de décider pour l'ensemble, c'est-à-dire à la fois à leur place et en leur faveur ; l'autre d'extension, intégrant le plus de citoyens possible au processus d'élaboration de la décision publique.

À chacun ses écueils

Ces deux processus cachent en fait des exclusions qui nuisent à leur légitimité. Dans le système électoral français actuel, il existe

***Sociologue,
Economie
& Humanisme.**

(1) « Le principe de précaution, le principe pollueur-payeur, le principe de transparence et le principe de participation ».

(2) « L'économie au service de l'humanité, la satisfaction des besoins fondamentaux, les conditions de la vie sociale, le progrès humain, la justice et les inégalités, la solidarité, la démocratie effective ».

(3) « Lorsqu'on est dans un contexte où les savants et les experts donnent leur langue au chat, en termes plus prétentieux on dit qu'on est dans un contexte d'incertitude radicale (...), alors il faut en dernière instance passer le relais aux responsables des paris politiques sur l'avenir, c'est-à-dire, dans une démocratie, aux simples citoyens » (*Actes de la session d'été d'Economie & Humanisme*, p. 29).

te, deux écueils, parmi d'autres : l'âge auquel est reconnu le droit de vote et la sous-représentation des minorités.

Récemment accordé aux femmes, le vote ne concerne que les plus de 18 ans : un jeune de 17 ans, reconnu par ailleurs capable d'élever un enfant et d'encourir des peines, n'a pas le droit de décider des politiques qui concernent son avenir ; les personnes qui ne possèdent pas l'identité française, bien que payant impôts et cotisations sociales, n'ont pas le droit de décider de l'usage des fonds publics qu'ils alimentent.

Par ailleurs, la mécanique électorale tend à dégager des majorités de gouvernement, avec une prime aux gagnants. Selon cette arithmétique, le débat au sein des assemblées délibérantes n'est pas nécessaire pour aboutir à une décision. En revanche, le débat s'avère parfois utile dans des majorités composites ou plurielles. Pouvant se dispenser de dialoguer avec sa minorité, l'élu majoritaire ira le faire avec les électeurs de cette même minorité, dans les conseils de quartier par exemple.

Les processus de participation souffrent eux aussi de deux écueils : un certain élitisme et le flou qui entoure la représentativité des instances de participation.

La participation à l'élaboration de projets de développement concerne, en réalité, une élite sociale : corps constitués, associations, individus avertis. La mobilisation sociale ne s'effectue que lorsque les réalisations prennent corps, au grand dam des plus fervents promoteurs de cette participation (4). De fait, sont exclus des pans entiers de population, et parfois les instances de participation elles-mêmes freinent cette démocratisation : des conseillers de quartier se transforment en juges locaux de l'intérêt général, des militants d'une cause transforment en querelles d'experts les consultations, écartant ainsi les autres du débat...

En outre, les instances de participation ne parviennent pas à se constituer de manière claire. Selon les cas, elles proviennent de sélections, cooptations, tirages au sort, auto-désignations... Beaucoup les voudraient davantage représentatives, ce qu'elles ne parviendront jamais à faire aussi bien que les assemblées élues, consacrées par le suffrage universel, malgré les limites des processus de représentation. La participation, quoi qu'on puisse faire, n'est pas la représentation ; elle est l'association du plus grand nombre à l'élaboration des décisions.

Une culture de débat

Il est facile de dire que la démocratie est mise en péril par la classe politique et que la participation vient la sauver. C'est oublier que les responsables politiques sont élus et ne représentent

(4) Un projet d'extension d'une maison de retraite dans un quartier populaire de Lyon n'a mobilisé les voisins qu'au moment où les travaux commençaient, alors qu'élus et associations avaient organisé des réunions de concertation sans grand succès jusque-là.



jamais que leurs électeurs. En fait, la demande de davantage de démocratie directe – consultations sous différentes formes (5) – est une demande de réhabilitation du débat démocratique. Mais parler ensemble, « parlementer », peut lasser : « à quoi cela sert-il ? ce sont paroles en l'air ! » On le sait, de plus en plus de Français souhaitent un gouvernement fort, avec ou sans experts, qui décide pour tous, quitte à être critiqué (6). L'exercice démocratique suppose une culture de débat, avec trois dimensions plus nécessaires que jamais : faire droit au temps, apprendre à argumenter, intégrer l'échec.

Prévoir est certes l'obligation des gouvernants, mais chacun est appelé à réfléchir au développement de son environnement social, économique, culturel et naturel. Alors que la société de consommation a habitué les citoyens à satisfaire dans l'immédiat leurs besoins les plus apparents, la réalisation des politiques publiques s'inscrit dans une durée nécessaire pour recueillir le maximum d'avis et inventer les financements, lancer les projets et les réaliser, contrôler l'usage des fonds publics et évaluer les résultats.

Argumenter s'apprend : le succès d'un débat repose sur le sérieux des paroles des uns et des autres. Or, pour gagner en efficacité, la défense des intérêts particuliers a tendance à se cacher sous des arguments généraux et généreux. Il n'est pas rare de voir se développer des argumentations à géométrie variable : les mêmes arguments écologiques, par exemple, vont revêtir davantage de valeur lorsqu'ils émanent de propriétaires de pavillons entourés de verdure que lorsqu'ils sont portés par des locataires d'immeubles collectifs posés au milieu de parkings.

Le débat comporte sa part d'échec. Souvent les personnes consultées ne comprennent pas que les décisions prises ne suivent pas leur conseil et déclarent, dès lors, que le débat ne sert à rien, ou bien que la forme de consultation n'est pas idoine. À force de s'entendre dire qu'on va être consulté, on peut accroître qu'on va en fait décider pour soi, sans forcément tenir compte des autres. Il s'avère bien difficile d'établir des conditions d'égalité dans un débat, tant d'intérêts étant en jeu avec des acteurs qui disposent de moyens disproportionnés pour parvenir à leurs fins. L'échec est la plupart du temps ressenti comme celui du faible par rapport aux puissants. La démocratie peine à entrer dans les mœurs.

La démocratie pour le développement humain

Si la démocratie s'avère la forme de gouvernement la plus apte à assurer « un développement de tout l'homme et de tous les hommes », on peut s'étonner qu'elle ne soit pas davantage répandue.

(5) Référendum, conseil de quartier, commission extra-municipale, comité d'usagers, conseil de développement, conférence de débat public, conférence citoyenne, à la limite sondages d'opinions.

(6) D'après les enquêtes européennes sur les valeurs. Lire **P. Brechon** (dir.), *Les valeurs des Français. Évolution de 1980 à 2000*, Armand Colin, 2000, p. 123-125, et « *Les Cahiers du Millénaire* », parution du Grand Lyon, juin 2002 sur le même sujet.

Ainsi dans l'entreprise, les relations entre salariés, actionnaires et dirigeants ne suivent pas cette voie. La « gouvernance », notion pourtant inventée dans ce contexte, a connu davantage de succès en politique qu'en économie. Les forces de résistance à cette évolution ne manquent pas de moyens. Les associations elles-mêmes sont invitées à exercer davantage de démocratie en leur sein, alors qu'elles en sont théoriquement les lieux naturels : c'est dire ! Quant à un parlement mondial auprès de l'Assemblée inter-étatique de l'ONU ou à des processus réellement participatifs à l'échelon de la planète, qui ose y croire à court terme ?

L'introduction de la participation dans le système démocratique français oblige à revoir le système électif majoritaire, qui écarte de fait la minorité élue des processus de prise de décision dans les assemblées délibérantes et privilégie la logique du gagnant et non celle de la négociation. Le débat public entre élus y gagnerait sans doute en qualité et esprit de responsabilité s'il s'avérait indispensable à la construction de la décision.

Si on limite la participation des citoyens à des consultations sur des projets d'aménagement, de construction, de taxation..., on court le risque de lasser et surtout de ne pas donner sens aux différentes décisions à prendre. Les processus de participation devraient permettre d'ancrer les décisions publiques sur des valeurs humaines ou sociétales partagées, et les responsables politiques devraient mieux afficher leurs convictions (la traditionnelle « profession de foi » du candidat) et indiquer les moyens choisis pour les mettre en œuvre : constitution de majorités de gouvernement autour de ces valeurs et non de compromis de programmes, modalités de participation des citoyens à leur mise en œuvre.

Une difficulté majeure subsiste : comment associer à la réalisation de politiques publiques les personnes qui ne partagent pas les valeurs qui les fondent ? Le pari de la démocratie demeure bien d'associer le plus grand nombre à des valeurs communes inscrites dans des projets et des programmes politiques ; et le débat n'est pas près d'être clos avant que tous s'accordent à penser que le développement humain requiert de devenir solidaires pour inventer ensemble le bien commun de l'humanité, de se rendre égaux dans cette construction collective, de donner la liberté à l'autre comme à soi-même pour parvenir à « mieux vivre ensemble ». Le rêve ou l'utopie d'aujourd'hui ne sont-ils pas là ?

Georges Decourt

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT *des enjeux*

À Rio, en 1992, 170 chefs d'États reconnaissent la nécessité d'engager nos sociétés sur la voie du développement durable. Mais comment ?

Trois outils principaux sont à la disposition des gouvernements pour mener leurs politiques :

- Les décisions réglementaires : faire évoluer en droit la frontière entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.
- Les leviers économiques, permettant d'orienter le choix des acteurs du marché sur la base de considérations économiques (taxation, aide fiscale etc.).
- Enfin, l'information et l'éducation, qui agissent pour l'intégration au niveau culturel d'attitudes et de valeurs nouvelles.

Alors même que l'*Agenda 21* du Sommet de Rio (1992) affirme, au chapitre 36, l'importance capitale de l'éducation pour le développement durable, celle-ci est la moins utilisée dans la boîte à outil des États. Le bilan et la stratégie française de développement durable (janvier 2002) préparatoires au Sommet de Johannesburg (septembre 2002) l'illustrent bien. Pourtant, l'éducation à l'environnement constitue une voie essentielle pour en faire comprendre les enjeux et donner aux citoyens un plein accès à leurs responsabilités et à l'exercice de la démocratie.

La Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE) travaille précisément pour promouvoir la mise en œuvre du développement durable sous l'angle de l'éducation. « Jeunes reporters pour l'environnement » est un de ses programmes, qui opère dans ce sens (1).

Dans le cadre de ce programme, chaque année, environ 6000 lycéens de 15 pays européens se transforment en journalistes, avec leurs enseignants, pour comprendre les problèmes locaux et globaux du développement durable.

Un principe élémentaire fonde l'approche éducative : développer des connaissances indissociables des compétences. L'activité des « Jeunes reporters pour l'environnement » les amène à comprendre les enjeux du développement durable. Mais elle apprend aussi à chercher l'information, à s'organiser, à travailler en équipe, à se questionner, à pratiquer une démarche scientifique, à s'initier à la complexité, à être critique, à comprendre les intérêts conflictuels, à communiquer...

Concrètement, un sujet de reportage est toujours ancré sur une problématique locale : eau, énergie, déchets, agriculture, villes, etc. Mais les « Jeunes reporters » vont plus loin ; ils fonctionnent en réseau, et coopèrent via Internet, ce qui leur permet d'élargir leur champ de reportage, avec les Jeunes reporters d'autre pays : Belgique, Danemark, Chypre, Espagne, Estonie, France, Grèce, Italie, Irlande, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

L'ensemble alimente une agence de presse sur Internet (2) qui est l'outil du réseau pour la documentation, la constitution d'équipes, la coopération et la publication d'articles.

Thierry Lerévérend

Jeunes Reporters pour l'environnement

(1) Ce programme est soutenu par le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'agriculture, l'UNESCO, France Télécom et la Région Rhône-Alpes.

(2) Adresse du site : www.youngreporters.org

« Depuis dix ans, les conférences internationales et déclarations des Nations Unies réaffirment timidement les principes du Sommet de la Terre de Rio sur le développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales. La prise de conscience quant à l'urgence d'une réorientation des activités humaines commence à se propager, mais le concept de développement durable suscite encore peu d'engagements concrets : difficultés à ratifier les protocoles signés, peu de changements de politiques publiques et de mise en œuvre d'*Agenda 21* locaux...

Les dernières négociations internationales de l'OMC à Doha ont confirmé avec force la prééminence du droit du commerce sur les droits humains, sociaux, culturels et environnementaux, annonçant ainsi la poursuite sans états d'âme d'un développement non soutenable au nom de la « croissance », qui est aujourd'hui celle de l'injustice et de l'exclusion et qui touche particulièrement les femmes : la pauvreté et les inégalités s'accroissent, la pression sur les ressources naturelles augmente...

Dans un contexte de tensions croissantes, les ONG françaises réunies au sein du Collectif « Jo'burg 2002 » affirment que la poursuite d'un type de développement productiviste et consumériste, privilégiant la libéralisation sans limite du marché, ne fera que renforcer ces tendances négatives. Un autre développement, d'autres choix de société sont possibles, fondés sur une base écologique solide et une solidarité active, qui respecte les droits des plus démunis et des générations futures dans l'espace politique nécessaire à leur évolution. Il suppose donc la mise en œuvre de règles internationales plus justes, établies dans la réciprocité et sur la base d'une solidarité mondiale. Les réponses aux demandes des pays les plus

pauvres de la planète et la satisfaction des besoins de leurs populations doivent cesser d'être remises à plus tard.

L'inversion des tendances est plus urgente que jamais. La paix et la justice, préalables au développement durable, ne peuvent s'obtenir dans l'état actuel d'inégalités croissantes, qui favorisent entre autres la militarisation des sociétés et les actions terroristes. La capacité des gouvernements à prendre des décisions significatives en 2002 à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement durable, au Sommet mondial de l'alimentation à Rome, puis au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, sera à cet égard décisive. Malgré le manque évident de préparation de ces conférences au niveau des États, nous demandons à ce qu'elles établissent le bilan des engagements pris à Rio en 1992, et programment des actions concrètes avec un calendrier précis et des objectifs chiffrés visant à assurer un niveau de vie décent et un environnement sain pour tous, en particulier pour les populations les plus démunies.

Principes et propositions

Ceux du développement durable auxquels nous nous référons ont été repris dans de nombreux documents depuis Action 21. Ils sont bien connus, mais souvent détournés. Nous demandons qu'ils soient maintenant mis en œuvre, en respectant les valeurs suivantes :

- l'éthique : repenser le modèle de développement des sociétés humaines, et évaluer les règles adoptées à l'aune de leur impact sur la dignité de la personne et sur l'intégrité écologique.
- la solidarité : promouvoir une forme de développement respectant la bonne gestion des ressources et assurant leur utilisation équitable par tous et, en particulier,

AUX ACTES !

par les populations les plus vulnérables.

■ la participation : assurer la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision, dans le cadre d'un État de droit.

■ la responsabilité : défendre une responsabilité globale qui tienne compte des inégalités entre les pays riches et la part croissante de l'humanité privée de la satisfaction de ses besoins fondamentaux.

■ la précaution : dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement durable, s'assurer au préalable de l'innocuité et de la réversibilité des choix à tous les niveaux et à toutes les échelles.

En vue d'un développement durable selon les principes énoncés, nous demandons l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat social planétaire posant les bases d'un nouvel équilibre entre les limites de nos écosystèmes, la croissance économique et les besoins des populations les plus vulnérables. Ce contrat doit se réaliser entre gouvernements avec la participation active des membres de la société civile et du secteur privé, ainsi que de tous les autres groupes concernés. »

Le Collectif français « Jo'burg 2002 » prend lui-même un certain nombre d'engagements : faire le bilan de son action depuis 1992, favoriser la concertation entre associations de solidarité internationale, favoriser le dialogue avec les décideurs, renforcer ses programmes d'éducation au développement durable, etc.

« Le Collectif appelle les gouvernements, au premier rang desquels le gouvernement français et l'Union européenne, à se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'actions

signés depuis dix ans ou à venir prochainement, programmes qui sinon resteront lettre morte malgré l'autosatisfaction affichée par certains États. »

Pour promouvoir un nouveau type de développement, le Collectif fait des propositions sur l'aide publique au développement (au moins 0,7 % du PNB), la remise et l'aménagement de la dette, le fonctionnement des institutions financières internationales, les accords multilatéraux sur l'environnement, les ressources additionnelles (type taxe Tobin).

Dans le sens d'un développement durable pour tous, le Collectif met en avant les mesures suivantes : assurer les besoins fondamentaux, protéger les biens publics mondiaux, garantir les libertés politiques, promouvoir la justice sociale, soutenir la justice économique, stimuler la justice écologique. Il propose de renforcer la gouvernance à tous les niveaux, d'assurer la participation de tous les acteurs, d'exiger la responsabilité des entreprises, États, institutions... et de démocratiser les procédures de négociations.

« L'échec des Conférences de Monterrey et de Johannesburg, s'il était avéré, mettrait gravement en péril et pour longtemps, le devenir de la planète en matière sociale, économique et écologique. »

14 janvier 2002

*Positions du collectif français
« Jo'burg 2002 »,
en vue de la préparation du sommet
de Johannesburg (1)*

(1) Intégralité de la Déclaration et compléments à : Collectif « Jo'burg 2002 »

C/o Association 4D - 7 impasse Charles Petit - 75011 Paris - France - Tél : +33 (0) 1 44 64 74 94 - Fax : +33 (0) 1 44 64 72 76

E-mail : association4d@globenet.org - <http://www.association4d.org>

L'HUMAIN POUR MOTEUR ET EXIGENCE

Perspectives

Economie & Humanisme

Quatre inflexions apparaissent essentielles pour une relecture de la notion de développement humain et surtout pour une activation, urgente, des responsabilités à son service. Elles sont en recoupement et en convergence.

Une démocratisation jamais achevée

On n'insistera jamais assez sur la question de la démocratie, du partage éclairé des choix entre acteurs politiques, experts, acteurs socio-économiques et simples citoyens. La participation des habitants, que nombre des politiques publiques appellent de leurs vœux, nécessite des changements culturels importants. L'expression des habitants doit être écoutée, entendue, soutenue véritablement autant dans les formes nouvelles ou maintenues de démocratie participative (consultations directes, instances de co-production avec les habitants comme les Conseils de quartier ou les Conseils de développement...) que dans les formes plus classiques de démocratie représentative (respect de l'expression de l'opposition). Parce que le développement durable repose la question de l'intérêt général à long terme, il nous pousse à des pratiques plus exigeantes de « gouvernance » sur les territoires (1). Il nécessite de mieux partager les savoirs et la réflexion prospective sur les dossiers. Les rapports de forces et oppositions doivent pouvoir s'exprimer, et faire en final l'objet d'arbitrages portés par les élus. À ce titre, l'éducation, tout au long de la vie, à un développement de qualité véritablement humaine, et à la solidarité qui en découle, est essentielle. En la matière les sociétés d'opulence ont souvent à recevoir des organisations du « Sud » (2).

Un éclairage des finalités du développement économique

Certains des acteurs économiques, aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie ou les services, ont commencé, à travers des réalisations, à exprimer leur propre sensibilité sur les enjeux du développement durable. Travailler sur ce concept en entreprise, comme épargnant, comme consommateur, ou dans un syndicat, permet d'en réinterroger les finalités et d'inventer de nouvelles formes de débat. Quelle est l'utilité sociale d'un produit, quel est le sens de la performance économique générée collectivement et sur un territoire ? Et comment faire de ces questions qui touchent à la politique générale de l'entreprise, y compris bien sûr à son impact environnemental, un levier d'information, de for-

(1) Deux références récentes sur ce sujet : les ouvrages de **Bertrand Zuideau** (dir.), *Développement durable et territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, 2001 et de **Paul Houé**, *Le développement local au défi de la mondialisation*, l'Harmattan, 2001. Cf. également les travaux de l'axe « Démocratie et développement des territoires » d'**Economie & Humanisme**.

(2) Cf. en particulier l'action en Afrique de l'ouest du Groupe d'Appui à l'Auto-Promotion Paysanne, et bien sûr les expériences indiennes ou latino-américaines (Porto-Alegre, Villa el Salvador...). Lire **T. Genro** et **H. de Souza**, *Quand les habitants gèrent vraiment leur ville*, Ed. FPH, 1998.



mation et de mobilisation des salariés et des partenaires de cette entreprise ?

Une expression des sociétés civiles sur l'économie mondiale émerge. Des actions très concrètes peuvent aussi être citées, qui montrent que la réflexion est en marche aujourd'hui au niveau des unités de production : formation des dirigeants, création de labels de haute qualité environnementale, fiscalité positive, démarche de concertation avec les riverains et les partenaires sociaux... La réorientation de l'économie vers ses finalités sociétales n'est pas une illusion, mais un chantier ; des résistances très tenaces viennent cependant le retarder.

Une ambition pour chaque homme et pour tous les peuples

Avant même le débat dans l'entreprise ou la cité, le développement, qu'il soit « humain » ou « durable », renvoie à nos propres représentations culturelles et à nos propres pratiques et comportements. La paix civile, on l'oublie trop, et le soutien à l'éducation sont les premiers leviers du développement. Le progrès technique, l'économie de marché, les mesures sociales, les législations environnementales ne garantissent pas, à eux seuls, le progrès de toute l'humanité. Le développement humain est tout autant affaire d'émancipation des groupes et des communautés, et de prise en compte plus forte, par chacun, du destin de l'autre dans ses pratiques quotidiennes. Ceci vaut à l'échelle locale comme à l'échelle internationale (3).

La dimension spatiale, temporelle et spirituelle

Enfin, au-delà de la seule dimension environnementale, à laquelle on réduit trop souvent les perspectives du « développement durable », la réflexion portant en particulier sur l'avenir du monde rural nous projette dans les dimensions de l'espace et du temps.

■ L'espace, à travers l'expérimentation de nouvelles solidarités au sein des territoires et entre les territoires (ville/campagne, Nord/Sud). À ce titre, la remise en cause des bases historiques de la politique agricole commune, dans le cadre de l'élargissement vers les pays de l'Europe de l'Est et de la Méditerranée, est un enjeu essentiel en Europe ; de même que l'attitude, et non les discours, des sociétés riches envers l'Afrique sera un test de la « priorité » qu'ils accordent au développement.

■ Le temps, à travers la prise en compte, beaucoup plus néces-

(3) L'ensemble de ces enjeux étant prioritairement pris en charge au sein d'**Economie & Humanisme** par l'axe « monde pluriel et civilisation solidaire ».

UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA RICHESSE

Sous le titre « Reconsidérer la richesse » un rapport a été remis en mars 2002 au gouvernement français par Patrick Viveret. Il figure au premier plan parmi les travaux et initiatives récents visant à repenser les modes d'appréciation du développement, et concomitamment, à faire émerger des formes de régulation des économies qui laissent ouvert le droit au développement de tous (1).

« Il s'agit de donner à ces deux facteurs de richesse majeurs que sont la vie et l'intelligence, les moyens de réaliser des potentialités aujourd'hui sous-utilisées. La première condition est de nous éveiller du « sommeil dogmatique » qui nous fait croire que le calcul de la richesse, en particulier celui du produit intérieur brut, serait objectif et indépendant de critères idéologiques et sociaux.

On ne peut traiter des indicateurs sans s'interroger sur les choix, le plus souvent implicites et étrangers au débat démocratique, qui les fondent. La question des critères (et du corps d'hypothèses qui les sous-tend) précède donc celle des indicateurs. Or les choix de représentation et de calcul de la richesse, construits à l'heure des révolutions industrielles, sont de plus en plus inadaptés aux questions majeures de nos sociétés. Les « nouveaux » facteurs de richesse placés spectaculairement sur le devant de la scène économique par la mutation informationnelle et la « révolution du vivant » que sont la vie et l'intelligence sont aussi, paradoxalement, les plus anciens. Mais la révolution industrielle n'a retenu d'eux qu'une part réduite : un travail humain déshumanisé et transférant l'intelligence aux machines d'une part, une nature réduite à n'être qu'un facteur de

production sans que l'on s'interroge sur ses conditions de renouvellement et sur les lois qui gouvernent ses écosystèmes, d'autre part. Il est donc nécessaire de replacer les fondamentaux de l'économie dans le cadre des « fondamentaux écologiques et anthropologiques » qui conditionnent sa propre viabilité.

L'objectif est moins, dans cette perspective, d'élaborer un indicateur unique comme le PIB (2) que de s'engager dans la direction d'évaluations multicritères en fonction des enjeux d'information, de connaissance ou d'action des problèmes à traiter.

Outre le temps, les indicateurs les plus robustes et les plus susceptibles d'usages multiples sont ceux qui sont les plus proches des « fondamentaux écologiques et anthropologiques » :

- indicateurs de nuisance et de destruction pour l'état des ressources vitales de la biosphère et de la planète ;

- indicateurs démographiques, de causes de mortalité, de causes de maladies les plus graves, de mise en danger de la vie physique ou psychique des humains, de causes de destruction du lien social les plus manifestes.

Ceux qui se rapprochent aujourd'hui le plus de cette perspective sont les « indicateurs de développement humain » d'une part et les « indicateurs de développement durable » d'autre part. Une synthèse serait nécessaire entre ces deux approches ».

(extraits du rapport de P. Viveret)

(1) L'Alliance pour un Monde Responsable, Pluriel et Solidaire et la Charte des responsabilités humaines qu'elle propose ; la co-organisation à Lyon début 2002 des Dialogues pour la Terre (Communauté Urbaine de Lyon, Association Green Cross), la promotion par le Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale du « bilan sociétal » des entreprises... Lire également dans ce numéro l'analyse par Ch. Bouzols du second Forum Social Mondial de janvier 2002.

(2) Qui lui-même n'est apparemment simple et unique que sous sa forme de vulgate liée à la religion de la croissance.



saire aujourd'hui, des rythmes des communautés humaines et des délais de reconstitution des ressources naturelles ; à travers, également, la valorisation de la mémoire des hommes d'un territoire, et de leurs diversités, comme source de développement (4).

En filigrane de l'ensemble de ces démarches, la dimension spirituelle du développement peut être un lien de sens à l'ensemble de ces enjeux. Dans une démarche intérieure, de « tout l'homme », l'espace et le temps sont à géométrie variable : l'espace comme le temps peuvent paraître trop courts ou trop longs pour qui ne trouve sa réponse au fait d'être là aujourd'hui, porteur d'appels et de projets. Dans une démarche collective, de « tous les hommes », le développement se construit par la rencontre des autres et la capacité à réinventer un monde commun. La tâche est difficile, car le contexte impose une « pensée de l'hétérogène » qui dépasse tous les cloisonnements courants en vue d'un « vivre ensemble ». Il exige aussi des formes d'intervention intégrées entre local, régional, national, mondial, faisant fi des clivages entre acteurs sociaux. La tâche est difficile, mais nécessaire, exigeante, stimulante. À hauteur d'homme ; celle de sa finitude et de ses utopies qui repoussent sans cesse les limites du réel.

(4) Cf. les études et autres actions de l'axe « Le défi de vivre ensemble » d'Economie & Humanisme.

Economie & Humanisme

FAIM ET DÉVELOPPEMENT

Le premier fonds de partage européen



Déjà plus de 17 M€ de dons, de nombreuses réalisations concrètes dans le Tiers-Monde. En souscrivant à "Faim et Développement", vous faites don de 50 % ou 75 % des gains à l'association de votre choix*. Vous êtes libre de choisir votre orientation de gestion parmi

les compartiments proposés, de choisir l'association* qui bénéficiera de votre don, de souscrire ou de racheter vos parts à tout moment sans aucun frais d'entrée ou de sortie. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 50 % du don annuel dans la limite de 10 % de vos revenus.

**GROUPE
CREDIT COOPERATIF**



comme son nom l'indique

Information ou documentation
sur Faim et Développement

N°Azur 0 810 63 44 44

PRIX APPEL LOCAL

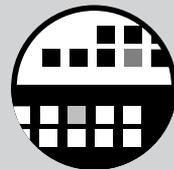


La Bourse ou le Tiers-Monde ? Les deux.

* (Cimade, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Communauté du Chemin Neuf, Comité Français pour la Solidarité Internationale, Frères des Hommes, Institut Belleville, Terre des Hommes - France)

ByTheWay - Photo : Pierre Guyer

chroniques



L'économie aujourd'hui

La chronique d'Yves Crozet

Plaidoyer pour le post-simplisme !

Page 74

Éthique et raisons d'agir

La chronique d'Hugues Puel

Motivations

Page 78

L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI

*La chronique d'Yves Crozet **

Plaidoyer pour le post-simplisme !

Le début de l'année 2002 est marqué en France par les prémises de la campagne pour les élections présidentielles. Comme à l'ordinaire, ce temps fort de la vie démocratique est ambivalent. Censées être une période de débat d'idées et de maturation des programmes, les campagnes électorales se transforment parfois en véritable régression intellectuelle. Les partisans affirmés de tel ou tel candidat, étonnamment peu nombreux, se replient sur leur camp et sur leurs maigres certitudes. Les autres, en rangs serrés, oscillent entre l'abstention et un choix résigné en faveur de celui, ou celle, qu'ils considèrent comme le moins dangereux ou le plus original. Dans tous les cas, la réflexion est limitée et, quel que soit le candidat élu, le dépit risque rapidement de l'emporter.

Cette vacuité du débat n'est pas une fatalité. Au cours des années 1990, la France a eu la chance de bénéficier de quelques débats politiques majeurs. Ainsi, en 1992, lors du référendum sur le traité de Maastricht, la question de la nation française et de sa place en Europe et dans le monde est ainsi devenue centrale. Quelques années plus tard, à l'occasion des grèves de l'automne 1995, la question nationale a resurgi d'une autre façon, à travers les interrogations sur l'ampleur et les effets de la greffe libérale sur le pacte républicain scellé au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Dans les deux cas, est apparu un clivage du corps électoral qui n'était pas l'exact décalque de l'opposition droite-gauche. En référence à ces deux événements fondateurs du débat politique contemporain, les débats pré-électorales de 2002 vont tourner autour du couple nationalisme – libéralisme. Les bons scores de Jean-Pierre Chevènement dans les sondages illustrent ce fait. Mais ils témoignent aussi du risque de voir les débats d'aujourd'hui

d'aujourd'hui demeurer prisonniers d'analyses rendues obsolètes par les évolutions des dernières années, en France comme à l'étranger (1). Il n'est pas donc pas inutile de rappeler ces évolutions pour en faire émerger les défis que devra affronter le prochain gouvernement français et que l'on aimerait voir abordés dans la campagne électorale.

Libéralisme et nationalisme : une double usure

Au cours des années 1990, quelques idées-forces, originaires pour la plupart des pays anglo-saxons, sont venues alimenter les débats franco-français. À chaque fois, une solution française alternative a été forgée pour repousser ou acclimater ces idées venues d'ailleurs. A l'heure du bilan, force est de constater que si ces débats étaient nécessaires, il faut désormais dépasser quelques simplismes. Prenons-en trois exemples.

■ Avec la croissance économique record (2) des États-Unis entre 1991 et 2001, est née outre-Atlantique l'idée qu'avec la

* Professeur à l'Université Lyon 2.

(1) Le libéralisme a toujours eu mauvaise presse en France où l'on croit plus au rôle du politique qu'à celui de la « main invisible » des marchés autorégulateurs. Le nationalisme est par contre un réflexe latent, voire patent, de part et d'autre de l'échiquier politique. Mais il faut éviter d'opposer ces deux logiques.

L'histoire économique de la France comme de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne ou des États-Unis nous montrent au contraire que c'est la combinaison des deux qui doit être analysée car elle prend des formes singulières.

(2) Par sa durée et son ampleur, 120 mois consécutifs sans baisse du PIB.



« nouvelle économie » les cycles économiques avaient disparu. Relue à travers le prisme français de la nostalgie des Trente glorieuses (3), cette croyance naïve a été appliquée à la phase de reprise économique des années 1998-2000. D'aucuns ont alors cru bon d'annoncer le retour d'une phase longue de croissance. Alors que la récession s'est installée aux États-Unis dès le début de 2001, avant les attentats du 11 septembre, et qu'elle menace en Allemagne et plus généralement en Europe continentale pour 2002, chacun a bien compris que les fluctuations économiques restaient une réalité, y compris sous la forme de leurs effets sur le chômage conjoncturel. Exit donc les perspectives de retour au plein emploi !

■ À l'image des initiatives prises aux États-Unis et en Grande-Bretagne dès la fin des années 1970, la déréglementation s'est imposée dans de nombreux secteurs de l'économie européenne, notamment dans les industries de réseau (télécommunications, eau, transports, énergie...). Bruxelles se contentant de prendre le relais de l'idéologie libérale, il fallait que la France inventât un contre-feu, ce qui fut fait à travers la notion de « service public à la française », assuré par des travailleurs sous statut au sein de grandes entreprises nationales. Là encore, le verdict de l'Histoire nous invite à éviter les oppositions simplistes. Comme le montrent les déboires de la production d'électricité en Californie, les faillites d'Enron, de Swissair ou de Sabena, il n'y a pas de relation directe entre développement de la concurrence et bien-être collectif. La naïveté dans ce domaine a tôt fait de prêter main forte à la cupidité ou à l'ignorance. Mais, symétriquement, il serait illusoire de croire que nous sommes revenus à la case départ. En dix années de stratégie d'internationalisation, et parfois de privatisation partielle, des firmes comme France Télécom, Air France, EDF, GDF, La Poste et même la SNCF ne se comportent plus comme des entreprises nationales. Leur stratégie est internationale et cela rend caduques les visions trop hexagonales.

■ La faillite d'Enron, et la ruine des salariés qui avaient investi leur épargne dans des titres de l'entreprise, est une autre illustration, évidente, de la nécessité du post-simplisme. La tradition française, fortement teintée d'anti-libéralisme, s'est ici révélée d'un puissant secours pour protéger les retraités des sirènes de la capitalisation. Si cette dernière peut être un complément utile, elle ne peut servir de fondement à un système de retraites. Les marchés financiers demeurent un lieu où des risques importants existent. Sont-ils pour autant inutiles, voire nocifs ? Il n'en est rien comme le montre ce fait : dans le même temps où ils refusaient la capitalisation pour leur retraite de base, les ménages français plébiscitaient les contrats d'assurance-vie et autres placements boursiers indirects de type PEA (4). Là encore, il est nécessaire d'en appeler au post-simplisme. Les marchés financiers sont légitimes, même s'ils doivent être surveillés. Dans ce domaine, les imprécations contre les spéculateurs ne font qu'entretenir l'ignorance et la bonne conscience, alors qu'il faut raisonner en termes stratégiques.

Politique européenne et stratégie publique : une double exigence

Même si cela est passé largement inaperçu, une stratégie financière forte a vu le jour en Europe à la fin des années 1980 et s'est concrétisée en ce début d'année 2002 par la substitution de l'euro à onze monnaies nationales. Le matraquage médiatique du début de l'année sur les

(3) Lorsqu'il s'agit de cycle, les Anglo-Saxons se concentrent sur le cycle des affaires, avéré et d'une durée de 5 à 8 ans. D'où leur surprise lorsque la phase d'expansion dure 10 ans ! Les Français ont une passion évidente pour les cycles longs, appelés aussi Kondratiev (environ 50 ans) mais dont l'existence est moins évidente.

(4) Plan d'Épargne en Actions.

aspects techniques, plutôt réussis, de cette opération, en a complètement gommé les enjeux politiques. Il est d'autant plus nécessaire de les rappeler que, depuis dix ans, J. Chirac comme L. Jospin n'ont fait en la matière, au mieux, que suivre le mouvement.

■ Il est clair qu'il est difficile de mobiliser un électorat national sur un projet dont la concrétisation est un transfert de souveraineté à une entité, la banque centrale européenne, par construction largement indépendante des pouvoirs politiques nationaux. Il est donc nécessaire de rappeler que l'union monétaire a été conçue par MM. Kohl et Mitterrand comme une étape vers une intégration accrue. C'était une réponse politique aux propositions britanniques visant à transformer l'Europe en zone de libre-échange, et concrétisée dans la création du marché unique. Faute d'aborder clairement cette étape politique, après le succès de l'étape technique, la monnaie unique européenne ne sera qu'un satellite, plutôt faible, du dollar US. Il est donc indispensable de renforcer les institutions européennes. Pour cela, l'Histoire nous enseigne qu'il est nécessaire de mettre en place une très étroite relation franco-allemande. Il se trouve que ces deux pays sont en campagne électorale en 2002. Saura-t-on, de part et d'autre, sortir des rodomontades nationales pour proposer une vraie relance de la dynamique franco-allemande ? D'autant que cela relève explicitement des choix nationaux et pas de la mission récemment confiée à Valéry Giscard d'Estaing (5).

■ Un autre domaine où l'Allemagne et la France se trouvent en première ligne est la croissance économique. Ces deux pays ont connu au cours des années 1990 des résultats nettement moins bons que ceux de leurs partenaires du Nord et du Sud de l'Europe (Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas mais aussi Espagne et Italie). Il est vrai que l'on peut discuter les aspects techniques des calculs effectués par Eurostat sur les niveaux de vie comparés des pays

européens. Mais si l'indicateur est biaisé, il l'est toujours dans le même sens. Cela signifie que les mouvements relatifs révèlent des tendances de fond qu'il est inutile d'ignorer. Il faudra donc mettre en place, en France comme en Allemagne, des réformes de structure qui aideront à retrouver une dynamique de la production et de l'emploi. Cela ne signifie pas que ces deux sociétés doivent singer ce qui s'est fait en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, mais que le *statu quo* serait sans doute la pire des choses. En matière de fiscalité, de dépenses publiques, de financement des systèmes de protection sociale, d'incitations à la création d'entreprises, des signaux nouveaux doivent être envoyés aux acteurs économiques. Seront-ils présentés avant ou, comme trop souvent, après les scrutins ?

■ En matière de stratégie publique, la France est confrontée à un problème particulier du fait de la puissance de ses grands opérateurs historiques dans les industries de réseau. Ceux-ci ont maintenant des stratégies internationales qui passent déjà, ou passeront, par une présence active sur les marchés européens dans leur domaine, d'une part, et sur les marchés financiers, d'autre part. Là encore, les enjeux des évolutions des dix dernières années ont été largement masqués alors même que les «champions» nationaux ont connu de véritables succès en France et à l'étranger. Or, on sait que l'on ne pourra durablement demander aux partenaires européens de la France d'accepter, sans réciprocité sur le territoire français, le développement sur leurs propres marchés des activités d'EDF ou de la SNCF par exemple. On sait aussi que, pour leur développement même, les firmes françaises auront besoin de s'adresser aux marchés financiers et que l'État lui-même sera tenté de mettre sur le marché une partie

(5) Présidence de la Convention chargée de préparer la réforme des institutions de l'Union Européenne en vue de son élargissement.



de ses actifs afin de trouver des ressources. Cela se fera-t-il, comme depuis dix ans, de façon honteuse ? Ou saura-t-on définir une vraie stratégie de l'État actionnaire ? La notion même d'État actionnaire est d'ailleurs une invitation à dire quelle articulation les Français souhaitent entre libéralisme et nationalisme. Car il y a une

multitude de combinaisons possibles. La gauche et la droite ne sont pas dans ce domaine, comme dans les autres, équivalentes. Encore faut-il que l'une et l'autre (les unes et les autres ?) précisent leur choix !

Yves Crozet

À chaque numéro désormais, le lecteur retrouvera cette Chronique. À la manière dont il l'a fait ci-dessus, Yves Crozet proposera une réflexion à la fois enracinée dans l'actualité de l'économie et soucieuse d'une certaine hauteur de vue.

Chaque semaine, un regard protestant sur l'actualité.

**Abonnement découverte
3 mois 23 €**

Réforme

Oui, je souhaite découvrir *Réforme* pendant 3 mois.
Ci-joint un chèque de 23 € et ce bulletin, découpé ou recopié sur papier libre

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Réforme 53-55, av. du Maine, 75014 Paris, Tél. 01 43 20 32 67, Fax : 01 43 21 42 86.

Retrouvez aussi *Réforme* sur Internet **www.reforme.net**

ÉTHIQUE ET RAISONS D'AGIR

*La chronique d'Hugues Puel **

Motivations

Faire confiance aux hommes dans leur action, tel est le principe fondamental de l'humanisme. La curiosité pour les motivations humaines dans l'initiative politique, économique, sociale fait partie intégrante de la culture humaniste. Le passé autant que le présent en fournit de multiples occasions.

Boris Eltsine

La chute de l'empire soviétique est un événement majeur du vingtième siècle dont les conséquences se poursuivent dans ce siècle. Si la dictature nazie a disparu, vaincue sous les coups de la coalition militaire des Alliés de l'Ouest et de l'Est, l'Union entre les Républiques socialistes et soviétiques, quant à elle, a imploré de l'intérieur. Gorbatchev a tenté en vain la voie de la réforme progressive qui, peut-être, eût assuré une transition moins chaotique. Mais après le choc émotionnel provoqué par le coup d'État des conservateurs du Parti communiste, c'est Eltsine qui a imaginé la rupture marginalisant le Parti et instaurant la démocratie. Pourquoi lui ?

Le 3 octobre 2001, la chaîne de télévision Arte présentait un film sur la jeunesse de Boris Eltsine. On l'a vu jeune, beau, séduisant, compétent, acharné au travail et gravissant les marches du pouvoir, grâce notamment à l'appui de Gorbatchev. Puis l'émission a révélé que son grand-père avait été exécuté comme koulak. Les koulaks étaient des paysans propriétaires, pour la plupart modestes et compétents, qui assuraient la base de la production de l'agriculture russe et que Staline avait éliminé par millions comme ennemis du socialisme et de la classe ouvrière. Le jeune Boris n'a jamais oublié l'épisode qui, au-delà de sa tragédie familiale a, au tournant

des années trente, été fatal à l'agriculture soviétique. Si, après s'être fait élire au suffrage universel président de la Fédération de Russie, il fit disparaître, en accord avec ses collègues d'Ukraine et de Biélorussie, l'Union soviétique, il avait quelques raisons personnelles de désirer la destruction de ce régime. Voilà une raison d'agir qui nous a été soudain dévoilée et que nous ignorions au moment des faits.

Derrière la raison d'agir mue par la rationalité politique, à savoir la réalisation de la démocratie, raison commune à Gorbatchev et à Eltsine, c'est sans doute la passion et le sentiment qui ont fait basculer l'histoire. « Si c'est la raison qui fait l'homme, c'est le sentiment qui le conduit », disait Jean-Jacques Rousseau.

Oussama Ben Laden

Quelles sont donc les raisons d'agir des kamikazes musulmans ? Entrer dans le paradis d'Allah après avoir entraîné des enfants, des femmes et des hommes dans la mort et dans une mort conduisant, pensent-ils, à leur damnation, est difficilement compréhensible. « Je ne suis pas capable de comprendre ce geste, encore moins de l'analyser », déclare le célèbre philosophe René Girard, dont les travaux sur le sacrifice font autorité. « Il faut seulement constater », ajoute-t-il (1). On partage aisément la perplexité du philosophe.

Mais, depuis lors, le philosophe est sorti de sa perplexité. Ben Laden a été réintégré

* *Économiste, administrateur de l'association Economie & Humanisme.*

(1) Entretien dans le *Monde* du 6 novembre 2001.



dans le système d'explication de René Girard, celui de la violence mimétique (2). Ainsi le philosophe déclare-t-il au journal *La Croix* : « Le plus inquiétant, c'est la puissance d'exemple de ces événements sur la jeunesse islamique et la jeunesse immigrée. Ces kamikazes voulaient imiter le succès, le triomphe de la société américaine et ils ne la rejettent que parce qu'ils ne peuvent pas y avoir accès. Bien sûr, ils ne sont pas conscients de ce désir d'imitation et ils veulent casser la baraque » (3).

Cette interprétation se discute. Plus frappantes encore sont les divergences parmi les musulmans face à l'événement du 11 septembre 2001. Pour beaucoup, c'est la honte et la catastrophe et non point le désir mimétique. Ce que la chaîne de télévision Arte a présenté sur l'Islam les 29,30 et 31 janvier 2002 faisait comprendre les complexités d'un phénomène religieux qui est le plus souvent outrageusement caricaturé. Considéré dans ses origines à travers les paroles des historiens et les récits merveilleux de ses traditions populaires, l'Islam apparaissait avec tout son pluralisme. Que dire alors de son incarnation dans des sociétés différentes qui vont du Maroc à l'Indonésie ?

Pourtant une rationalité éthique s'exprime bien dans la folie terroriste : la mise en cause d'un désordre du monde où l'Occident méprise les peuples qui se réclament de l'Islam. Plus encore que les propos d'un Berlusconi affirmant sans vergogne la supériorité de la civilisation occidentale sur toutes les autres, le traitement infligé aux Palestiniens en est l'accablante illustration. Il y a une fine stratégie dans l'attaque symbolique des tours du grand commerce et de la finance globalisée. N'est-ce pas la dénonciation justifiée dans son objet, mais non dans ses moyens, d'une économie guidée par la violence de la compétition mondiale et incapable d'instaurer une économie de satisfaction des besoins fondamentaux de tous les hommes ? Reste que la nature des moyens met en doute la fin elle-

même. On rêve de la montée en puissance de mouvements sociaux et politiques inspirés par l'Islam qui utiliseraient la non-violence comme ressort de leur action.

Georges W. Bush

Quelles sont donc les raisons d'agir du Président George W. Bush attaquant le pouvoir des *taliban* ? La raison de la riposte paraît évidente : on ne peut laisser sans réponse une agression aussi provocante et coûteuse en vies humaines, et qui a humilié le plus puissant pays de la planète.

Dans *The New York Review of Books* du 1^{er} novembre 2001, l'historien américain Stanley Hoffman s'interroge sur la guerre contre le terrorisme (4). Il note les différences entre le discours du Président et celui de son entourage. Le Président développe une rhétorique du style « qui n'est pas avec nous est contre nous », n'hésitant pas à évoquer une opposition des bons et des méchants dans le plus pur style des westerns de la grande époque. Le discours de son entourage évoque une guerre longue et complexe à l'issue incertaine et où sont multiples les aspects à prendre en compte, non seulement militaires et politiques, mais aussi financiers et culturels.

D'ailleurs dans cette guerre, qui est l'ennemi ? Évidemment Oussama Ben Laden et ceux qui le protègent ; mais aussi tous les terroristes, même ceux qui combattent pour l'indépendance de leur nation, comme en témoigne l'alliance entre Poutine et Bush. Sont visés d'abord les « urbanicides », ces jeunes arabes accultu-

(2) Pour René Girard l'interdit fondamental est, parmi les dix commandements, celui qui dit : « tu ne désireras pas la femme de ton voisin, ni rien de ce qui appartient à ton voisin ». Le désir mimétique est la source de toute violence.

(3) Entretien dans *La Croix* des 29-30 décembre 2001.

(4) L'article est traduit dans la revue *Esprit* de décembre 2001.

La chronique des fondements

« Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas », écrit Pascal. Les raisons d'agir dépassent-elles la raison ? La tradition empiriste du dix-huitième siècle oppose la raison aux passions, aux sentiments et aux émotions. Une tradition plus ancienne qui s'enracine dans la philosophie grecque de l'Antiquité considère que les passions sont parties intégrantes de l'équipement moral de la personne humaine : enracinées dans la sensibilité, les passions humaines sont des passions de l'âme et s'inscrivent dans la dynamique même de la raison pratique.

En première approximation, l'éthique peut se définir comme l'agir humain éclairé par un sens, c'est-à-dire à la fois par une direction vers un objectif ou vers une finalité, et par un « sens du sens », c'est-à-dire une signification pour celui qui agit (5). Considérer la mise en œuvre de la raison pratique au cœur de l'humanité agissante, c'est mettre sous le projecteur cet espace entre la raison et les passions, la rationalité et l'émotion, qui est celui de la réflexion éthique. En interrogeant ainsi le spectacle de notre tragique actualité, spectacle dont nous sommes à la fois les voyeurs et les acteurs, cette chronique s'inscrit dans l'école d'Economie & Humanisme, qui se veut promotion d'une société économique de tout l'homme et de tous les hommes.

Considérer les raisons d'agir inspirées par les émotions et les passions et pas seulement par l'intelligence pensante, c'est donner à l'affectif toute sa place. Mais cet élément affectif n'est pas seulement de l'ordre de l'humanité la plus enracinée dans le monde sensible. Il existe aussi un affectif spirituel qui anime les œuvres les plus hautes et les plus inspirées de la volonté agissante et entreprenante. C'est en ce sens-là que l'on peut parler des passions de l'âme auxquelles s'attacheront les observations et les réflexions proposées au lecteur dans cette chronique régulière.

rés au mode de vie urbain devenus des combattants apatrides persuadés de lutter contre l'Empire du mal. Sont visés ensuite des États ennemis, considérés comme complices du terrorisme et désignés nommément par le Président : l'Irak, la Corée du Nord et l'Iran, qui constitueraient « un axe du mal » rappelant l'URSS, « Empire du mal » de l'ancien président Reagan.

Mais l'interrogation sur la guerre contre le terrorisme va plus loin encore, lorsqu'elle porte sur les rapports de force et la violence elle-même. Fort de l'expérience japonaise de la guerre nucléaire, le romancier japonais Kenzaburo Oé, prix Nobel de littérature, s'interroge au lendemain même des attentats de New York et de Washington. Nous assistons, pense-t-il, au

passage de la guerre ancienne avec lancement de bombes atomiques et équilibre de la terreur à la guerre nouvelle, celle de la terreur par le terrorisme, dont la première offensive s'est terminée par une défaite du système militaire, économique et culturel des États-Unis. Cette défaite n'a pas déshonoré l'Amérique, mais a montré la vulnérabilité de la civilisation à forte concentration urbaine. Une autre raison d'agir aurait pu apparaître, selon le romancier japonais : « Les États-Unis auraient dû reconnaître leur défaite et élaborer une politique post-guerre à l'échelle planétaire,

(5) H. Puel, *L'économie au défi de l'éthique*, Cujas-Le Cerf, Paris, 1989, p. 9.



en concentrant tous leurs efforts à remédier à la gigantesque hostilité accumulée à leur égard, et qui constitue la toile de fond de cette attaque terroriste» (6).

Dans une société faite de violence, ne faut-il pas un détenteur de la violence légitime, comme le soulignait Max Weber (7) ? Or aujourd'hui, à défaut d'un ordre mondial négocié et organisé et d'un consensus sur une gouvernance mondiale, les États-Unis sont de fait les détenteurs de la violence légitime. Voilà une bonne raison d'agir ! Et c'est « ce que nous avons appris depuis le 11 septembre », affirme Bernard-Henri Lévy, proclamant la défaite de l'anti-américanisme (8). N'y a-t-il pas de meilleures raisons d'agir ?

Foi dans ce siècle

Notre foi dans ce siècle, tel est le titre de l'ouvrage que viennent de publier Michel Albert, Jean Boissonnat et Michel Camdessus (9). Celui-ci est à double sens puisqu'il évoque à la fois la confiance dans le siècle qui vient et la foi de l'humanisme chrétien dans « le siècle », c'est-à-dire dans des réalités qui passent, mais qui accomplissent l'histoire et construisent le Royaume de Dieu. Ces trois hommes de la même génération ont vu les progrès réali-

sés pendant la seconde moitié du vingtième siècle tout en étant sans illusions sur les drames en cours et les injustices présentes dans le monde. Ils sont à la fois les témoins des ambiguïtés de l'action économique, des médias et de la diplomatie internationale, mais en même temps proposent une réhabilitation de l'utopie. Rejetant les grandes utopies révolutionnaires qui ont fait le malheur du vingtième siècle, ils nous invitent à la construction de nouvelles utopies beaucoup plus concrètes et qu'ils nomment de façon paradoxale et une pointe d'humour « utopies à réalisation vérifiable ». Elles visent tant la modernisation de l'État français que la construction européenne, la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance mondiale que la réforme de l'Église catholique dont ils se veulent les fidèles et les responsables, dans la mouvance du catholicisme social. Les raisons d'agir sont pressantes.

Hugues Puel
5 février 2002

(6) *Le Monde*, 27 novembre 2001.

(7) Cf. *Economie et société*, éd. Pocket, 1995.

(8) *Le Monde* du 21 décembre 2001.

(9) Voir le compte-rendu de ce remarquable ouvrage dans la rubrique « Documents » du même numéro.

rubriques



**Le défi
de vivre ensemble**

Economie & Humanisme

L'épreuve de l'altérité

Page 84

**Démocratie et
développement des territoires**

Yves Blein

*Contre les risques
d'apartheid écologique*

Page 88

**Monde pluriel et
civilisation solidaire**

Charles Bouzols

*Porto Alegre : vers un
nouveau pouvoir*

Page 91

Le défi de vivre ensemble

L'ÉPREUVE DE L'ALTÉRITÉ

par Economie & Humanisme

« Le défi de vivre ensemble » : cette dénomination en forme d'interpellation se raccorde à nombre de travaux récents ou en cours d'Economie & Humanisme. Il s'agit de toutes ses actions de recherche, de publication, de formation, de sensibilisation autour de la lutte contre la discrimination raciale et, au-delà, contre toutes les formes de discriminations liées au faciès, à l'âge, au sexe... Il en va tout autant de cet immense champ d'intervention que recouvre la lutte contre les exclusions (1) ; dans ce domaine, une part notoire des engagements de l'association correspond à des évaluations des politiques et pratiques de services publics et d'associations : accompagnement des titulaires du RMI, programme TRACE (2) pour les jeunes, problématique des immigrés et surtout des réfugiés, intégration des personnes handicapées, accueil des SDF, accès aux soins de base et à la prévention pour les plus démunis.

Un avenir des sociétés à construire

Aborder et approfondir tous ces thèmes, c'est – en tant que chercheur, rédacteur ou plus généralement membre d'Economie & Humanisme – être fortement et personnellement interpellé par la différence et renvoyé à son rapport à l'autre. La confrontation aux processus d'exclusion amène chacun à s'interroger sur la part de soi qui rejette l'autre. Au fil des années, chacun est ainsi conduit à vouloir dépasser une simple attitude d'opposition (« contre » les exclusions, les discriminations...) pour adopter une démarche positive « pour » participer à la recherche de l'amélioration des modes relationnels et co-organiser l'espace commun. D'où la ligne directrice et l'intitulé de cet axe de développement. Si « vivre ensemble » est perçu comme un « défi », c'est parce qu'il s'agit d'un objectif difficile, et non d'un acquis.

(1) Actions comprises en grande majorité dans le programme antérieur « Insertion, travail, emploi », et secondairement dans le programme « Civilisations urbaines et territoires ». Cf., au titre de la revue, ses dossiers « Le pari de l'emploi pour tous » (1998, hors-série n° 6), « Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ? » (1998, n° 347), « RMI : la fraternité sous conditions ? » (1999, n° 351), « Emploi et discrimination raciale : le dégel ? » (2000, n° 353).

(2) TRajet d'ACCès à l'Emploi.

A partir de 2001-2002, Economie & Humanisme structure ses divers travaux et actions autour de trois « axes de développement », distincts et fortement liés. Ils viennent remplacer les quatre précédents « programmes ». Ils permettront une formation continue plus solide des équipiers de l'association, un débat sur les travaux en cours ou à venir, une capitalisation des acquis dans chacun de ces trois domaines, et une expression plus claire de la part de l'association dans la vie publique. Tour à tour, le contenu et les objectifs de ces trois axes pluriannuels seront présentés dans la revue. Les équipes, composées de professionnels et de bénévoles, responsables de l'animation de ces axes deviennent par ailleurs les responsables des trois rubriques régulières « hors dossier central » que la revue amorce avec cette première parution de 2002.



Pour que « vivre ensemble » soit un objectif réalisable, des conditions de base sont requises : avoir un logement, qui ne soit pas seulement un toit, des activités reconnues, une rémunération qui permette de vivre décemment... Il en découle donc des questions posées au fonctionnement de l'économie. Il n'y a pas en effet, comme l'a montré Aristote, d'amitié possible entre des personnes dont les conditions sont trop inégales. L'élaboration d'une société du « vivre ensemble » se joue donc d'abord sur le terrain de l'économique. Elle passe par une régulation éthique et politique de la « rationalité » économique dans le sens de l'égalité, face à une « loi du marché » qui prétendrait avoir le dernier mot. Pour partie au moins, cette régulation doit devenir internationale, comme l'attention aux phénomènes migratoires le montre nettement.

Une fois assurées ces conditions, le domaine du relationnel, de l'éducation, du loisir... peut prendre sa place de vecteur d'échange, d'expression collective, de projet commun. On ne peut résister aux exclusions sans prendre en compte la complexité de cette position : il est souhaitable d'avoir la perspective du « vivre ensemble », mais certainement pas dans une vision idéaliste du dialogue et de la rencontre qui nierait les facteurs concrets d'exclusion qui sont à démanteler.

Se donner comme visée le défi, l'utopie de vivre ensemble, c'est également s'affronter aux manifestations de repli et de refus, plus ou moins agressifs, de l'autre. Certains discours politiques autour de la supériorité d'une culture sur les autres manifestent ce refus. Mais on le retrouve dans les milieux les plus divers, et non seulement chez les individus et les groupes sociaux ou ethniques majoritaires. Or, même si on est convaincu du bien-fondé, voire de la nécessité, de vivre ensemble, on doit dépasser ce qui pourrait s'apparenter à une injonction à être fraternel, qui serait inopérante. Les relations interpersonnelles, les expériences de vécu interculturel « d'un visage à un autre visage » (3), concourent à faire reculer le repli sur soi. Mais donner un contenu fort à toutes les formes d'interculturalités, au-delà des apparentements superficiels, voire artificiels, reste difficile. Vivre ensemble égaux et différents, faire se rejoindre les différences et l'universalité est un véritable défi. On a parfois cru trop vite, dans l'histoire sociale récente de la France, être parvenu à une réelle rencontre. Or c'est souvent à des communautés d'intérêt qu'il faut parvenir pour que des individus ou des groupes – dépassant, sans les nier ou les renier, leurs caractérisations très diverses : Français, étrangers de nationalité ou d'origine, valides, handicapés, vieux, jeunes... – vivent ensemble. Cet objectif ne sera donc pas atteint sans prendre conscience des appartenances et identités multiples, diffractées et entrecroisées à l'infini. Il implique même de valoriser les différences, à condition que l'autre soit perçu et traité comme fondamentalement un semblable.

(3) Au sens donné à ce terme par E. Levinas qui concentre dans « le visage » la personne dans sa singularité.

Prendre la parole

La volonté de changement et l'ouverture de voies nouvelles pour une transformation de la situation qui génère les exclusions sont indispensables, mais la compréhension fine de ce contexte, par l'étude, par l'enquête, par un travail dans la durée, est tout autant indispensable. Le changement implique à la fois l'indignation et l'approche objective de la réalité. La dénonciation argumentée n'est qu'une étape. Au demeurant, le contenu que chaque citoyen ou chaque organisation donne à la notion de « vivre ensemble », et aux voies pour y parvenir – que l'on pense aux débats sur la place à reconnaître ou non aux « communautés » – est sujet à de grandes variations. Comment, par exemple, assouplir, enrichir, pour le rendre plus intégrateur, le modèle franco-républicain d'accès à la pleine citoyenneté ? Assez logiquement, cette référence motrice qu'est le « vivre ensemble » est, elle aussi, plurielle. L'axe de développement « le défi de vivre ensemble » a donc aussi pour... défi un approfondissement des références qui sont celles d'Economie & Humanisme lorsqu'elle promet ce projet de fond pour la société. Et ceci dans plusieurs directions.

■ Cette dimension de participation au changement sociétal concerne bien sûr Economie & Humanisme dans sa pratique d'étude : il en va du type de regard qui est porté sur les réalités sociales concernées. Sur une question donnée, les trajectoires des titulaires du RMI par exemple, il est possible de ne pas en être seulement les « narrateurs éclairés ». L'essentiel est de valoriser les attentes et les propositions qui émanent de ces groupes eux-mêmes, en particulier quand il s'agit de l'emploi, dont ils sont bien moins coupés qu'on ne le dit souvent. Cette visée induit donc une pratique de l'étude la plus participative possible. En effet, la volonté purement externe d'intégration des « exclus » conduit souvent, en les considérant comme tels, à stigmatiser chaque catégorie exclue comme différente des autres. D'où l'importance et la place qu'Economie & Humanisme accorde à la participation de chacun des acteurs concernés et, au premier chef, des personnes « discriminées » et « exclues » à l'élaboration de ce vivre ensemble. Une étude, une évaluation, une mission de conseil ou d'accompagnement institutionnel peuvent ainsi orienter leur impact vers une participation au mouvement de transformation sociale. Notons que la temporalité d'une intervention d'étude est importante à cet égard : influencer, si peu que ce soit, les politiques publiques semble d'autant plus difficile que l'étude est souvent commanditée après et non avant la mise en place d'un programme ou d'une action.

■ Ce constat suggère un renouvellement des modes de partenariats « traditionnels » pour les publications et pour les études menées : celles-ci peuvent être bien davantage, et délibérément,



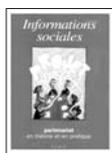
enrichies de propositions et d'interpellations. Dans cette optique, Economie & Humanisme voudrait se démarquer des cloisonnements des institutions qui s'adressent à elle : si un problème, celui de l'accès au travail des réfugiés par exemple, est à la fois social dans ses conséquences, et très lié à la régulation du travail et de l'emploi, l'association devrait le traiter en relation avec l'administration chargée de l'emploi en tant que telle, et non seulement avec sa branche « affaires sociales ».

■ Le fait de s'orienter vers une contribution à la transformation des sociétés dans le sens du « vivre ensemble » ne peut qu'amener Economie & Humanisme à s'affirmer davantage, dans le cadre de sa vie associative et sur la scène publique, et à risquer des positions ; cette visée induit aussi un partenariat plus soutenu avec d'autres composantes du mouvement social et avec les acteurs économiques, encore trop peu présents dans les relations d'Economie & Humanisme.

Bien entendu, cette ouverture des solidarités doit être internationale : il y a un enjeu important à comprendre comment les diverses sociétés, en Europe et au-delà, s'organisent pour ce « vivre ensemble ».

Economie & Humanisme

...Informations sociales...



La Caisse nationale
des allocations familiales
(CNAF) édite la revue

« **Informations sociales** »

Outil de réflexion et d'information
pour les praticiens du social,
Informations sociales
est également
un lieu de sythèse et de débat
pour les chercheurs et les décideurs.

La revue est construite sur des
dossiers thématiques qui associent
les spécialistes et les acteurs
d'une question sociale.

ABONNEMENT

- 8 numéros (un an) :
32.01 €
- 16 numéros (deux ans) :
57.93 €
- Vente au numéro :
4.57 €

CNAF

Service Abonnements
23, rue Daviel
75 634 Paris Cedex 13
Tél : 01.45.65.52.52
Fax : 01.45.65.57.24



Démocratie et développement des territoires CONTRE LES RISQUES D'APARTHEID ÉCOLOGIQUE

*par Yves Blein**

Au pourtour des entreprises porteuses de risques industriels, comme le sont par excellence la raffinerie de Feyzin et le « couloir de la chimie » de Lyon-Sud, le durcissement des contraintes administratives à objectif de sécurité est un processus constant. Il se traduit par exemple, dans les zones dites « périmètres de vigilance », par la quasi-interdiction de tout aménagement d'« équipements recevant du public » (1) ; voudrait-on doter le quartier proche de la raffinerie de Feyzin d'une petite supérette, sa construction ne serait pas autorisée. Ces mesures interdisent toute une série d'initiatives dans ces secteurs d'habitat ; et dans la période qui suit la catastrophe industrielle de Toulouse, on peut redouter en France leur renforcement. Ce serait, on l'oublie le plus souvent, rendre encore plus difficile la vie des populations qui habitent dans l'environnement de ces entreprises, alors qu'une dégradation sociale des quartiers concernés est d'ores et déjà due à leur situation à l'intérieur du périmètre de vigilance ; en effet, les contraintes légales y aboutissent à une détérioration du cadre de vie, celui-ci entraînant un appauvrissement général : baisse des loyers et du prix des propriétés, concentration de résidents à bas revenus, tout ceci tendant à recréer, y compris spatialement, des ghettos.

Mis à part... pour leur bien

Contrairement à ce que l'on peut penser de l'extérieur, ce n'est que très peu l'existence du risque industriel lui-même qui conduit les habitants à quitter les quartiers concernés, ou à éviter de s'y installer. De même quant aux nuisances tenant aux industries : à Feyzin, et ceci est à la fois particulier et non exceptionnel, la nuisance quotidienne principale est liée à l'autoroute (2) et non à la raffinerie. Et si l'on peut mesurer les progrès qui sont faits par la raffinerie quant à ses rejets polluants, ses odeurs, etc. comme en matière de sécurité, l'autoroute et ses 80 000 véhicules par jour en période de pointe représentent une nuisance qui n'évolue pas. C'est donc du fait d'une situation économique et sociale globale, liée indirectement à leur environnement industriel, que la qualité de vie de ces quartiers est en reflux.

Face à cela, les élus locaux ont une marge de manœuvre et d'initiative restreinte. Une concertation nationale existe entre les localités concernées, avec l'Association qui les regroupe, dont la ville de Feyzin est l'une des fondatrices (3). Cette instance permet en particulier d'instaurer un dialogue avec les industriels de

** Maire de Feyzin, vice-président de l'Association française des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs.*

(1) Par des contingentements drastiques du nombre de personnes en transit ou stationnement dans ces espaces.

(2) Autoroute A7 Lyon-Marseille/Espagne.

(3) Association française des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs.



la chimie, des transports, etc., pour évaluer les progrès de la sécurité industrielle consécutifs aux accidents (4). L'Association intervient également par des études indépendantes, par exemple à propos de l'incidence précise des accidents sur les riverains ; ceci permettra d'affiner les plans de secours, qui restent très généraux la plupart du temps.

Quant au devenir quotidien des quartiers riverains, la demande des municipalités concernées est, en analogie avec la « politique de la ville », la reconnaissance publique de la double fracture qui atteint les habitants de ces sites : victimes de leur environnement agressif, ils vivent une déliquescence de leur tissu social et un appauvrissement global. De plus, alors que leurs conditions d'existence et leurs revenus sont en général inférieurs à la moyenne, leur localisation à proximité du risque leur interdit de bénéficier d'initiatives et d'investissements publics forts. En creux, la situation de ces quartiers fait ressortir l'interaction entre les paramètres environnementaux, sociaux, économiques qui caractérisent un développement durable. Une pratique de discrimination positive se justifie donc pour ces territoires urbains ; la réglementation doit favoriser la sécurité, mais aussi faciliter l'intervention publique sur leur cadre de vie, pour l'embellissement, etc., ce qu'elle interdit pour l'instant.

Cette perspective serait-elle irréaliste, rien de solide ne pouvant être effectué avec les habitants de ces quartiers tant que les risques industriels demeurent ? Si tel est le cas, c'est l'ensemble de la ville de Lyon qui devrait être vidée de ses habitants ; en effet, lorsqu'une cuve de produit toxique gazeux explose, ce sont 200 000 à 300 000 personnes qui sont en danger. Il est donc injustifié de sur-pénaliser dans leur vie quotidienne ceux qui résident à proximité immédiate d'une installation industrielle, alors que leurs « voisins d'agglomération », qui seraient en fait tout autant concernés par les risques d'accidents majeurs, ne le sont en rien. Pour ces quartiers, la solidarité incite plutôt à compenser le désagrément d'avoir été placé par l'histoire « tout près des bombes », à travers une démarche de « bonification » des interventions publiques. Cette logique est vraiment à l'inverse de la spirale de déshérence qui a cours actuellement, et que la réglementation vient renforcer.

Volontarisme municipal

En l'absence de cette politique, la marge de manœuvre des élus locaux demeure centrée, ce qui n'est pas négligeable, sur le suivi des risques, la prévention des accidents. L'autorité locale, paradoxalement, a moins de prise sur ce qui est vécu le plus quotidiennement dans des fractions importantes du territoire dont

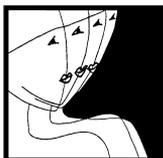
(4) Des échanges existent également entre villes au niveau européen sur les conclusions à tirer des accidents.



elle est chargée. À Feyzin, 2 500 habitants sont concernés, sans que l'on puisse installer dans leur quartier le moindre équipement d'envergure, pour les jeunes par exemple.

Cette orientation vers une discrimination positive est d'autant plus fondée que les activités industrielles correspondent, ce qui n'est pas toujours le cas, à une consommation locale : en grande majorité, la production de la raffinerie de Feyzin est écoulée dans l'agglomération lyonnaise, pour les particuliers et les entreprises. Dans cette situation-là, la logique de l'usine « hors la ville » conduirait à mettre sur les routes plusieurs centaines de camions-citernes chaque jour pour alimenter Lyon en carburants. Ce « risque évité » a une valeur.

Yves Blein



MIGRATIONS SOCIÉTÉ

*La revue bimestrielle d'analyse et de débat
sur les migrations en France et en Europe*

novembre/décembre 2001 - Vol. 13 - n°78 160 p.

DOSSIER :

**Femmes italiennes en France
L'émigration féminine entre passé,
présent et futur**

**Donne Italiana in Francia
L'emigrazione femminile tra passato,
presente e futuro**

ABONNEMENTS - DIFFUSION :

CIEMI : 46, rue de Montreuil - 75011 Paris

Tél. : 01 43 72 01 40 ou 01 43 72 49 34

Fax : 01 43 72 06 42

E-mail : ciemiparis@aol.com

Siteweb : <http://members.aol.com/ciemiparis/>

France : 250 FF (38,11 €)

Étranger : 300 FF (45,73 €)

Soutien : 400 FF (60,98 €)

Le numéro : 60 FF (9,15 €)

PORTO ALEGRE : VERS UN NOUVEAU POUVOIR

par Charles Bouzols*

Reprenant le slogan qui avait fait le succès de sa première édition, le Forum Social Mondial 2002 s'est efforcé de faire la preuve qu'« un autre monde est possible ».

L'écho, donné par la presse française du seul « ballet » de la jet-set parisienne ayant élu domicile à l'Hôtel Plaza San Rafaël (1), rend fort peu compte de la portée d'un événement qu'on a encore du mal à mesurer. Il faut parler d'abord du cadre d'accueil de ce rendez-vous désormais annuel. Porto Alegre et l'État de Rio Grande do Sul vivent, en effet, depuis plusieurs années, une expérience politique singulière. Connue et relayée par la mise en œuvre concrète du « budget participatif », elle est l'œuvre du Parti des Travailleurs (PT) fondé par Lula, pour la première fois en position d'accéder à la magistrature suprême lors des prochaines élections de novembre 2002.

La démocratie participative y trouve à s'exercer quotidiennement et n'est que le juste retour de cette expression populaire qui a porté au pouvoir une dynamique révolutionnaire : l'ambiance bon enfant de cette semaine brésilienne est la confirmation qu'une population mobilisée et concernée remplace avantageusement tout déploiement de forces de police et de sécurité. Malgré un contexte difficile (2), les tensions internationales en toile de fond, jamais on ne s'est écarté de la capacité des participants à « tenir l'événement », à lui procurer sa force propre par l'addition des initiatives et l'engagement de chacun. Une population locale accueillante, toujours vigilante et attentive, a permis aussi à la fête de s'exprimer dans un contexte de gravité partagée. Les deux manifestations ont donné le juste ton entre colère, protestation, et l'espoir qu'autorise la mise en mouvement pour la lutte : la *marche pour la paix* tout d'abord, en guise de « hors d'œuvre », tout à la fois grave et joyeuse, traversée des tensions du moment – le conflit israélo-palestinien, le « désastre » argentin,... – , la *manifestation contre l'ALCA* (3) ensuite, forte dans sa conviction comme dans ses slogans.

Radicaux et réformistes

À l'image de ce cadre facilitateur, le mouvement international émergent « anti-mondialisation néo-libérale » est apparu déterminé et heureux de ce rendez-vous, malgré l'extrême diversité des sensibilités représentées. On le mesure plus clairement chaque jour, celui-ci est traversé par trois courants principaux qui définissent un spectre où chacun peut trouver à se positionner.

* *Citoyens et Initiatives pour la Vie Locale, l'Insertion sur le Territoire et l'Economie Solidaire (Civilités)*
civilites@infonie.fr.
Coordination délégation IRES à Porto Alegre

(1) La deuxième édition du Forum Social Mondial s'est tenue à Porto Alegre, État de Rio Grande do Sul, au Brésil, du 31 janvier au 5 février 2002.

(2) Les semaines précédant l'événement ont vu la recrudescence de violences : assassinat du maire PT de San Andre et assassinat d'un leader de la CUT – syndicat proche du PT.

(3) Accord de Libre Commerce des Amériques.

■ Il y a d'abord ceux qu'on pourrait appeler les *radicaux* : ils pensent que rien ne mérite d'être gardé dans le modèle économique qui nous domine, que les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale) et les instances de prétendue régulation (OMC) doivent purement et simplement disparaître, qu'il faut annuler la dette sans plus attendre, taxer les transactions financières, et que c'est sur ce champ dégagé que pourra être collectivement refondé un modèle de développement. Ils contestent, depuis Seattle, selon un mode parfois si déterminé que les médias ont eu vite fait de les assimiler aux « casseurs », et du coup de discréditer l'ensemble du mouvement anti-mondialisation néo-libérale, celui-ci étant présenté, à tort, comme violent parce que radical. Le dernier sommet de Gênes n'a pas dissipé ce malaise, mais il a au moins eu le mérite de faire émerger devant l'opinion d'autres acteurs faisant la preuve que ce pôle de radicalité n'appelle pas nécessairement la violence (4) .

■ Il y a ensuite un *pôle réformiste*, alternatif, mais qui peine à placer son approche à une échelle internationale. Un certain élan nationaliste le domine, pour ne pas dire un repli protectionniste : on trouvera peut-être là l'explication à la présence récurrente de certain candidat à la prochaine élection présidentielle française.

■ Et puis il y a aussi un pôle régulateur, qui accepte, d'une certaine façon, la prégnance du modèle néo-libéral et s'efforce de l'aménager : tout n'est pas mauvais dans le marché. Comment, d'ailleurs, en refuser l'accès à certains ? Les tenants de cette position cherchent alors à rendre plus vertueux ce qui n'est que dé-règlementation, compétition sauvage et démantèlement de l'État social. Ils croient sincèrement qu'on peut réformer les Institutions Financières Internationales et l'OMC, dont la vocation devrait être justement de mettre en place les régulations nécessaires et de les placer sous contrôle des citoyens. Ils n'abandonnent pas forcément le recours à des mesures plus drastiques : annulation de la dette, taxation des transactions financières, mais refusent l'idée qu'elles puissent s'imposer d'elles-mêmes et les situent dans le champ de la négociation. Et qui dit négociation dit contrepartie : c'est cette ouverture que ne manquent pas de leur reprocher leurs « cousins » de combat.

Bien sûr, une telle typologie reste simpliste et on prendra garde de la saisir au pied de la lettre ; elle rend cependant assez bien compte des cris, protestations, dialogues, discours et débats de tout poil vus et entendus à Porto Alegre et donc d'un faisceau de sensibilités.

Convergences et perspectives

Le propre d'un faisceau, c'est de converger, et c'est probablement le premier tour de force que réussit le Forum Social Mondial. Il le fait d'autant mieux qu'il a posé un certain nombre de préalables à son existence en tant que processus et non en

(4) Plusieurs réseaux italiens non-violents, plus ou moins proches de l'Église, se sont ainsi affirmés et étaient présents à Porto Alegre (parmi eux le réseau Liliput, ...).



tant qu'institution. À Porto Alegre, personne ne parle au nom du Forum Social Mondial. À Porto Alegre, on débat, justement parce que le débat est ouvert et que le mouvement anti-mondialisation néo-libérale tire plus sa force de la diversité des sensibilités, qui le traversent et y cohabitent, que de la recherche d'une homogénéité de ton et de positionnement, qui serait bien artificielle ; le débat est un bien commun. Il peut perdre cette qualité s'il ne se centre que sur la critique : les Brésiliens l'ont bien compris qui ont souhaité que cette deuxième édition ajoute à la « *protesta* », la « *propuesta* ».

Cette convergence est-elle une fin en soi ? Certes non, car c'est aussi un encouragement pour l'action ; pour s'en persuader, il suffit de jeter un coup d'œil à la multitude d'initiatives, de plans d'actions et d'*agendas* qui ressortent, à des échelles différentes, des 27 conférences, 120 séminaires et plus de 700 ateliers qui se sont déroulés durant les cinq jours (5). Cette convergence demande cependant à être souvent rappelée comme valeur forte, sauf à s'exposer à la contre-attaque claire de ceux qui, dans le même temps, se morfondaient, à New York, devant si peu de micros tendus devant eux au Forum Economique Mondial, délocalisé depuis la coquette Davos. La réplique ne s'est pas fait attendre et ceux qui ont pris la planète pour un vaste plateau de « Monopoly » croient avoir décelé le « maillon faible » de cette société civile émergente : le « pôle régulateur » va être désormais l'objet de toutes les attentions, de toutes les sollicitudes, ce qui montre quand même au passage que « l'affaire est prise au sérieux ». « Bien sûr, il faut réformer les IFI – mais pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt – et réguler ! ». Le mouvement désormais mondialisé – 118 pays (6) représentés à Porto Alegre – aurait tort de se laisser diviser. Face à un modèle simpliste et simplificateur, il doit opposer sa réalité de complexité et refuser son éclatement. C'est là qu'il a placé son ambition : faire la preuve qu'une autre économie est possible pour qu'une autre société et un autre monde soient possibles.

On peut y croire au regard du deuxième tour de force que réalise Porto Alegre : celui de faire converger en un même lieu tout ce qui agite aujourd'hui la planète. On est impressionné par la capacité de l'événement à absorber – sans jamais les digérer totalement – l'ensemble des crises qui secouent le monde : bien sûr, le conflit israélo-palestinien et la crise argentine – si proche (7) – qui généra un puissant élan de solidarité (8), mais aussi l'embargo sur l'Irak, la réalité afghane, le conflit du Cachemire, les soubresauts souvent déchirants de l'Afrique...

Les témoignages qui se sont exprimés refusent l'idée de fatalité ou d'engrenage régional : on perçoit mieux que tout ceci relève de l'absence de gouvernance mondiale et que le terrain des calamités d'aujourd'hui a été savamment labouré hier. C'est aussi notre bien commun que de recueillir les mots de cette « mère de la place de

(5) On pourra utilement se référer au site du FSM : www.forumsocialmondial.org

(6) Même si la représentation de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique du Nord et curieusement de l'Europe anglo-saxonne reste très insuffisante.

(7) Porto Alegre, situé au Sud du Brésil, se veut capitale du pays « gaúcho », réalité culturelle qu'elle partage avec l'Argentine toute proche.

(8) On observera que ce n'est pas forcément le cas plus au nord du Brésil, voire dans l'ensemble de l'Amérique latine.



Mai » (9), expliquant en quoi les disparitions de leurs enfants, de leurs maris avaient décapité une génération d'étudiants, de syndicalistes et d'intellectuels qui fit cruellement défaut au moment où la société argentine aurait pu s'élever contre la mise au pas économique de son pays. Y a-t-il un lieu au monde aujourd'hui où il soit possible de prendre conscience d'une telle juxtaposition, d'une telle entreprise de destruction à l'œuvre ?

Le troisième tour de force de Porto Alegre, c'est d'avoir su imposer son *agenda*. La troisième édition du Forum sera précédée de forums continentaux (10). Cela a déjà été le cas en Amérique Latine, et pour l'Afrique en 2002, puisque une réunion tenue à Dakar début janvier a contribué à mobiliser les délégués présents au Forum Social Mondial (11). Aujourd'hui c'est la dynamique du Forum Social Mondial qui convoque et c'est tant mieux.

Petite ombre au tableau quand même : il était prévu que la troisième édition du Forum Social Mondial se transporte dès 2003 dans un autre pays du Sud : l'Inde avait été pressentie. Eh bien non, en 2003 le rendez-vous sera à nouveau à Porto Alegre, en attendant l'Inde en 2004, puis une alternance et donc probablement Dakar en 2006. Les esprits chagrins y verront le souci des autorités locales brésiliennes de conforter un événement dont les retombées sont indéniables pour elles. Ceux qui ont navigué toute une semaine, aussi facilement que dans une kermesse de quartier, s'interrogent plutôt sur la capacité d'une métropole indienne à accueillir un tel événement compte tenu de la situation de « congestion urbaine » que connaît ce pays, et donc forcément sur des aspects logistiques qui risquent de devenir de plus en plus prégnants si le mouvement amorcé prend forme.

Charles Bouzols

(9) Depuis plus de 25 ans, ces mères, ces épouses, ces sœurs témoignent des disparitions commises sous la dictature en « tournant » autour de la Place de Mai, en plein centre de Buenos Aires.

(10) Pour l'Europe, il est, en principe prévu à Gênes en novembre 2002.

(11) Tout aussi significative fut la tenue en amont du FSM2 d'un forum des autorités locales, d'un forum des juges. ...

À Porto Alegre, l'Inter Réseaux de l'Economie Solidaire (IRES)

Douze délégués de l'Ires (1) ont participé à l'organisation d'un séminaire « Economie Solidaire » avec douze autres réseaux internationaux (3 demi-journées) et à la mise en œuvre de deux ateliers « Femmes et Economie Solidaire » et « Economie Solidaire et Coopération internationale de société civile à société civile ». L'IRES, aujourd'hui engagé dans la voie de sa re-fondation en mouvement de l'économie solidaire, dont une première étape aura été un congrès à Lille les 22, 23 et 24 mars 2002, y a puisé de quoi alimenter ce qui peut être son projet politique pour demain, à savoir montrer qu'une autre économie est possible. L'Inter Réseaux s'est reconnu dans la même diversité de sensibilités qui traverse le champ de l'économie solidaire. Il a pratiqué la convergence mondiale des réseaux d'économie solidaire et entrevu les possibilités de convergence avec le mouvement social et toute une série d'acteurs, dont ceux de l'économie sociale, pour que progressent les idées, s'imaginent les actions et se renforcent les partenariats.

(1) L'Inter Réseaux de l'Economie Solidaire s'est créé suite à un appel lancé dans le journal *Le Monde* du 18 juin 1997. Il regroupe aujourd'hui 21 organisations : réseaux nationaux d'acteurs et associations de solidarité internationale, agences d'appui et de développement et équipes universitaires et centres de recherche : www.inter-reseaux-economie-solidaire.org.

documents



Le livre du trimestre

Dominique Charvet

Jeunesse : le devoir d'avenir

Page 96

Parutions récentes

Page 97

Le livre du trimestre
Commissariat général du Plan
JEUNESSE, LE DEVOIR D'AVENIR

*Rapport de la commission présidée
par Dominique Charvet*
La Documentation Française, Paris, 2001, 441 p.

Ce rapport est l'aboutissement d'une réflexion menée pendant deux ans au sein d'une commission de concertation qui réunissait des partenaires sociaux, des représentants de l'État, des collectivités territoriales et du milieu associatif, des experts, ainsi que des jeunes, membres du Conseil de la jeunesse, et qui avait été mise en place pour s'atteler à la difficile question des jeunes et des politiques publiques.

Une première partie analyse la situation des jeunes au regard des évolutions de la société et établit un diagnostic des limites atteintes par les politiques et actions destinées aux jeunes qui ont connu une considérable extension depuis une vingtaine d'années : en 1975, 25% des 16/25 ans relevaient à un titre ou à un autre d'interventions publiques ; ils sont 75% à se retrouver aujourd'hui dans cette situation, soit qu'ils poursuivent leurs études, soit qu'ils relèvent des dispositifs de la politique de l'emploi. Le lecteur y trouvera une synthèse des transformations de la période « jeunesse » qui ont eu pour effet depuis vingt-cinq ans de faire penser qu'il y avait un problème « jeunes » ; ceci explique clairement les limites atteintes par les politiques successives.

Dans une deuxième partie, le rapport cherche à renouveler l'approche de la jeunesse et offre une nouvelle manière de la regarder. Ce n'est plus le problème de la jeunesse qu'il faut traiter, mais celui de son avenir. Il s'agit de reconnaître sa fonction révélatrice : « Doublement révélatrice parce qu'elle visite le monde où elle arrive



et parce qu'elle sert, comme débutante, de masse de manœuvre ou de fer de lance au nouveau qui surgit » (D. Charvet, dans la conclusion, p. 342). Le rapport cherche donc à tourner résolument le dos à l'idée de faire de la jeunesse une catégorie particulière de l'action publique et incite délibérément à regarder l'avenir et à voir loin.

En proposant de s'inscrire dans « l'obligation éducative partagée », il pose le principe de création de droits nouveaux. Il s'agit de substituer aux logiques de dispositifs de ces dernières années une logique d'implication, et de marquer une rupture avec les aménagements successifs des systèmes d'aides aux familles et aux jeunes. D'où la proposition d'un droit individuel de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, basé sur l'idée d'un capital-formation. Ce droit reconnu à chaque jeune de se former et d'acquérir une expérience professionnelle traduit tout à la fois l'investissement de la collectivité dans l'avenir commun et la part qu'y prend le jeune au travers de son investissement personnel. Il est accompagné par la création d'une allocation de formation dont le jeune est le destinataire direct. Celui-ci dispose donc de ressources liées à sa participation à l'investissement éducatif de la collectivité.

Il y a largement de quoi ouvrir et alimenter un vrai débat. Un seul reproche toutefois, mais il est de taille : peut-on encore parler de la jeunesse sans avoir une vue qui sorte de l'hexagone et s'ouvre à l'international ?

Gérard Sarazin

Économie

Rapport Moral sur l'Argent dans le Monde en 2001

Association d'Économie Financière, décembre 2001, 451 p.

Ce 8ème Rapport Annuel sur l'Argent dans le Monde présente, à travers plus de cinquante contributions, un panorama des multiples manifestations de la finance dans l'économie-monde. À la fois médiateur de la vie économique et ressort des transformations en cours, l'argent est observé dans un vaste champ : gouvernance mondiale, lutte contre la délinquance financière, financement du développement, politiques de solidarité. Une première partie aborde les dynamiques de l'économie mondialisée au vecteur de la finance et les confronte aux représentations des grandes religions, car la mondialisation est aussi fille de visions universalistes. La montée des préoccupations éthiques est ensuite repérée dans des domaines tels que la conduite des entreprises face au droit, l'accès égal au crédit, la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté. La délinquance financière – crime contre la morale, la solidarité et l'efficacité de l'économie – prend appui sur les interstices de non-droit et les facilités offertes par les moyens de communications instantanées et anonymes. Les répliques des États, enserrés dans leurs souverainetés, s'en trouvent tardives et incomplètes. Pourtant un nouveau corpus d'organismes et de pratiques de coopération s'installe entre États pour réduire la zone grise de l'économie marchande. Combat qui interpelle la démocratie au sens fort, car l'axe corrompateur de la délinquance traverse nos sociétés et nos institutions. La dernière partie du Rapport examine, plus particulièrement dans le cas de la France, la mise en œuvre d'objectifs de justice et d'équité dans les politiques économique et sociale.

Le Rapport témoigne aussi de la force grandissante des analyses sur les biens publics mondiaux, le développement de capacités, l'accès équitable aux ressources, en somme de préoccupations très inspirées par les idées de Rawls et Sen. Changements bienvenus pour agir sur un monde global dont les fragmentations apparaissent à vif. Face aux dérives de la globalisation, tout pourrait se jouer autour du triangle de normes internationales, d'institutions de régulations, et de coopérations entre nations. Utile défi de responsabilité et de légitimité pour les États que l'on croyait dessaisis de leur pouvoir. Et donc pour le citoyen.

Bernard Carrère

Bernard BRUHNES, Denis CLERC, Dominique MÉDA, Bernard PERRET
35 heures : le temps du bilan

Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie économique », Paris, 2001, 157 p.

Les 35 heures imposées par la loi sont une spécialité française. L'ouvrage dresse un bilan des lois Aubry 1 de 1998 et Aubry 2 de 2000. Denis Clerc montre que, du point de vue de la création d'emplois, les lois Aubry sont un succès : création de 250 000 emplois nets et sans doute 500 000 au terme du processus. Sceptique au départ, l'opinion dominante des économistes a été démentie par les faits. La position du MEDEF, qui attribue ces créations d'emploi au seul jeu de la croissance économique des années 1997-2000, n'est pas très crédible. Par contre, Denis Clerc pense que ce succès sera difficile à confirmer pour les petites entreprises.

L'autre effet était plus attendu, celui de la relance du dialogue social. Bernard Bruhnes en fait une évaluation nuancée. Outre l'incitation à négocier, incluse dans la loi avec recours à un mandataire syndical lorsque l'entreprise n'a pas de représentants, on a assisté à une extension du domaine de la négociation qui s'étend désormais aux questions d'organisation de l'entreprise. De



leur côté, les syndicats ont accepté l'individualisation des conditions de travail, ce qu'ils refusaient auparavant, comme le manifestait par exemple leur attitude traditionnelle d'hostilité aux horaires flexibles. La RTT (réduction du temps de travail) entraîne certaines difficultés : accélération du rythme de travail et stress, réduction du temps nécessaire à la coordination, à la communication et à la formation.

Comme le résume très bien Bernard Perret, le gouvernement a eu de la chance, mais il a su jouer habilement sur les différences entre les temps effectifs et les temps officiels de travail. Néanmoins un certain nombre de questions sérieuses restent ouvertes : risque de fractures aggravées dans le monde du travail, car le surplus de loisir suppose un pouvoir d'achat suffisant pour être profitable, appauvrissement de la valeur sociale du travail avec la réduction du temps social de communication, incertitude sur l'application aux trois fonctions publiques (État, territorial et hôpitaux). Et surtout un paradoxe : que signifie réduire le temps de travail au moment où, du fait de son caractère intellectuel et de l'usage des appareils électroniques à son domicile, la distinction entre temps de travail et temps hors travail perd une partie de son sens ? Voilà un excellent ouvrage qui aide à se forger un jugement sérieux sur le sujet controversé des 35 heures.

Hugues Puel

Société

Salvador JUAN

La société inhumaine.

Mal-vivre dans le bien-être

L'Harmattan, coll. « Sociologies et Environnement », Paris, 2001, 256 p.

Cet essai sur le développement économique et social dans les pays développés part de la contradiction entre le bien-être économique

et le mal-être social. Il est centré sur la vie quotidienne et la ville. L'humain y est défini par la double faculté de symbolisation et de création institutionnelle historique. Par opposition, l'inhumain se produit quand les institutions matérielles et symboliques s'autonomisent au point de servir le système au détriment des personnes. D'où quatre sources de mal-vivre : l'espace-temps fragmenté avec éclatement des espaces de vie et tensions temporelles, le déclin des sociabilités et l'isolement urbain, l'affaiblissement des repères moraux, la dégradation de la qualité de la vie avec ses socio-pathologies (le stress et l'abus des neuroleptiques).

Pour faire face à la situation, l'auteur définit trois niveaux d'action : le développement social et l'action réparatrice, la préservation sociale et l'action protectrice et préventive (où il situe l'orientation d'EH telle qu'elle ressort du numéro 334, d'octobre 1995), et enfin l'enveloppement social ou encastrement, qui suppose une réforme structurelle. L'auteur propose également la construction d'indicateurs de développement inhumain à partir des formes de mal-vivre qu'il a détectées. Cela débouche sur des considérations sur la démocratie : la reconquête sociale de la vie quotidienne et de l'économie suppose le passage de la démocratie de co-action à la démocratie d'interaction, dont la base est le développement de la vie associative. Avec ses onze pages de bibliographie, cet essai est solide, mais son écriture est bien pesante.

Hugues Puel

Pascal DANCERT, Alain ARNAUD

Mettre en œuvre la politique de la ville

La lettre du cadre territorial, coll. « Dossier d'experts », Voiron, 2001, 190 p.

La politique de la ville, définie comme « un outil de référence de la reconquête du milieu urbain et de la ville » (p. 5), reste



pour beaucoup, après vingt années de fonctionnement, une vaste nébuleuse. Elle ne repose sur aucune loi fondatrice, elle en fédère plusieurs et s'arrime sur de nombreux textes et circulaires. De ce fait, elle s'avère être « le fruit d'une évolution constante des concepts et des pratiques de l'intervention publique » (p. 12).

Destiné à faciliter la lecture de cette politique, ce dossier d'experts entend participer aux réflexions concernant le développement social urbain et offrir un outil méthodologique utile à la mise en œuvre concrète des projets. Il est composé de deux parties complémentaires l'une de l'autre. La première a une visée davantage théorique : elle s'intéresse à la philosophie générale de la politique de la ville et à la démarche de projet. La seconde balaie les différents champs d'intervention de cette même politique (emploi et développement économique, renouvellement urbain et habitat, développement social urbain), ainsi que les outils nécessaires à sa mise en œuvre. Ce manuel est essentiellement destiné aux praticiens de terrain qui pourront en apprécier la clarté et la facilité d'utilisation.

Frédérique Bourgeois

Fabrice DHUME
**Du travail social
 au travail ensemble.
 Le partenariat dans le champ
 des politiques sociales**

*Éditions ASH, coll. « Professionnels »,
 Paris, 2001, 206 p.*

Même si tous les acteurs disent le pratiquer, le partenariat n'est pas chose facile. F. Dume le démontre dans un livre qui se veut avant tout pragmatique. Le livre débute par un travail de définition du terme, non dénué d'intérêt dans le contexte actuel de l'action sociale qui prétend un peu trop rapidement faire du partenariat. Il se poursuit par un rappel historique de

l'apparition de cette notion dans le travail social. Enfin, l'auteur propose une méthodologie qui doit permettre aux acteurs de terrain de construire des partenariats.

Les intentions de l'auteur sont séduisantes, parce qu'il cherche à rester réaliste, sans éluder les questions de fond, comme celle des enjeux politiques ou stratégiques que peut masquer l'intention du travail ensemble. Toutefois, les acteurs de terrain, directement concernés par le développement du travail en partenariat, regretteront une démonstration trop technique ; celle-ci peut se comprendre, au vu des intentions d'éclairage théorique de l'auteur, mais risque de rebuter les lecteurs non spécialistes et pourtant intéressés : bénévoles d'associations, élus locaux, acteurs divers des politiques sociales... La pertinence du propos peut-être gagné en puissance si l'auteur avait présenté quelques situations réelles qu'il a pu rencontrer. Mais ce livre rappelle, fort à coup sûr, le premier rempart contre les dérives que connaît la notion de partenariat dans le microcosme des acteurs sociaux.

Xavier Pousset

Hervé VIEILLARD-BARON
**Les banlieues. Des singularités
 françaises aux réalités mondiales**

*Hachette, collection « Carré
 géographie », Paris, 2001, 287 p.*

Vingt millions d'habitants résident aujourd'hui dans les banlieues françaises : une réalité que la lecture de cet ouvrage permet de mieux appréhender. Fruit de plusieurs années de recherche et d'expérience de terrain, ce manuel de référence offre une vision très complète et lucide du phénomène des banlieues. La dernière partie, consacrée à un éclairage international, présente l'intérêt et l'originalité de situer le modèle français dans un cadre plus vaste.



Destiné à l'origine aux étudiants en géographie, ce manuel pourra également satisfaire la curiosité de tous ceux qui s'intéressent et (ou) vivent en banlieue.

Frédérique Bourgeois

Inès ANGELINO, Catherine MEYER

La prévention des difficultés éducatives et sociales

Dunod, coll. « Enfances », Paris, 2001, 202 p.

Face aux mutations que connaît la société actuelle, parents et professionnels de l'enfance ont parfois des difficultés à trouver leurs repères alors que, dans le même temps, on attend d'eux un savoir-faire exemplaire pour le bien-être des enfants. Or la tâche est loin d'être aisée et des difficultés de tous ordres peuvent survenir ici et là, remettant en cause des rôles et convictions de chacun et pouvant conduire à des situations d'échec. Pour répondre aux diverses interrogations suscitées par une telle configuration, les auteurs s'attachent, dans un esprit délibérément optimiste, à démontrer l'importance de la prévention en matière éducative. L'ouvrage est découpé en trois parties, respectivement consacrées à la relation parentale, aux enfants et aux institutions et professionnels de l'enfance. Pour chacune des parties, les auteurs resituent systématiquement le cadre légal dans lequel chacun s'inscrit, puis dissèquent des cas concrets de difficultés familiales, à partir desquels elles esquissent des pistes de solutions.

Écrit par des professionnelles de terrain, cet essai s'adresse à tous ceux – parents et professionnels – qui se sentent interpellés par cette question de société.

Frédérique Bourgeois

International

Collectif

Peut-on être vivant en Afrique ?

PUF, coll. « Forum Diderot », Paris, 2000, 93 p.

Le titre de cet ouvrage est brutal. La question « peut-on être vivant en Afrique ? », volontairement violente, dérange et ne peut laisser insensible. Cette question fut soumise à la sagacité de spécialistes de l'Afrique (économiste, historien, démographe, anthropologue, médecin...) dans le cadre du Forum Diderot, lieu de rencontre d'experts « qui font état de leurs recherches et de leurs interrogations face aux rapides mutations des sciences du vivant ».

Loin d'une vision misérabiliste ou catastrophiste, cet essai aide à mieux faire comprendre les réalités africaines et à dépasser certains préjugés. Pour que l'Afrique ne sombre pas dans l'indifférence mondiale, il devient urgent d'y jeter un œil différencié. La lecture de cet ouvrage contribue à cet apprentissage.

Frédérique Bourgeois

Éthique

Association lyonnaise d'éthique économique et sociale

Regards croisés sur l'éthique.

Personne, Entreprise, Société

Textes et Prétextes, Lyon, 2001, 328 p.

L'Association lyonnaise d'éthique économique et sociale, créée en 1999, regroupe des dirigeants d'entreprise, des chercheurs et des universitaires en vue de promouvoir la sensibilisation à l'éthique dans tous les



domaines de la vie en société. Comme le titre de l'ouvrage l'indique fort justement, il s'agit d'un ensemble de regards croisés pour une première approche du domaine de l'éthique. Comme le suggère le sous-titre, les quinze contributions des treize auteurs sont regroupées en trois parties.

L'introduction fort utile permet au lecteur, en présentant brièvement chacun des chapitres, d'appréhender l'ensemble de l'ouvrage et de choisir les approches qui lui parlent le plus. La première partie permet de situer l'éthique dans sa relation à la liberté et à la responsabilité de la personne. La seconde envisage les manières d'intégrer l'éthique dans la politique générale de l'entreprise : " Du refus de l'éthique à sa prise en compte consciente et volontaire, de l'éthique comme marketing à la visée réelle d'une humanisation de l'entreprise, la palette des mises en œuvre de l'éthique est extrêmement variée " (p. 8). La troisième partie adopte une perspective plus vaste, celle du bien commun et de l'éthique macro-économique. Combattre le discours du libéralisme triomphant, qui justifie la loi du plus fort, apparaît comme une nécessité éthique.

La principale faiblesse de ce type d'ouvrage est sans doute l'éclatement des perspectives. Ici la multiplication des points de vue laisse pourtant transparaître une cohérence de fond. Le lecteur, comme on l'en avertit, ne trouvera pas une " somme ", mais plus qu'une simple " première approche " de l'éthique économique et sociale.

Claude Royon

Jérôme BALLET, Françoise de BRY

L'entreprise et l'éthique

Editions du Seuil,

coll. « Points – Économie »

Paris, 2001, 431 p.

Cet ouvrage de deux universitaires, l'un économiste et l'autre gestionnaire, est un traité d'éthique des affaires, comme on

commence à l'enseigner en France. Il faut le saluer car la tradition pédagogique de cette matière a encore à s'affirmer. Un chapitre d'introduction montre l'éthique des affaires comme l'aboutissement d'un processus venant de l'affirmation des Droits humains et traversant le paternalisme d'entreprise. La première partie s'intitule « de l'éthique de l'entreprise à l'entreprise éthique ». Elle donne une grande place à l'histoire en insistant beaucoup sur l'idéologie paternaliste. Elle s'attache aux idées d'entreprise socialement responsable et de responsabilité d'entreprise. Elle présente ensuite l'état de l'enseignement de l'éthique des affaires entre les « *Business Ethics* » américaines, l'école allemande centrée sur l'éthique de la discussion, et l'école française présentée comme école critique. La deuxième partie est consacrée à l'agir éthique dans la gestion même des entreprises et, en particulier, le management des hommes ; elle décrit des pratiques éthiques émergentes comme les fonds de partage et les fonds éthiques, le commerce équitable, les codes éthiques, ainsi que les normes.

Cet intéressant ouvrage a quelques faiblesses et une grosse lacune. Sur le paternalisme, le flou demeure entre des relations sociales du type « cercle familial élargi » et celles du rapport maître-esclave. Ce n'est pas la même chose. La nature éthique de l'activité économique elle-même n'est pas définie : est-ce une pacification des rapports humains ou une violence faite dans un échange inégal ? Mais peut-on parler de l'entreprise et de l'éthique en ignorant la question du statut même de l'entreprise ? Celle-ci est une réalité économique et sociale, mais juridiquement n'existe que la société de capitaux. C'est là un problème éthique considérable, comme le rappelait l'excellent numéro publié en 2000 par la revue du cercle Condorcet, *Panoramiques*, sur la démocratie dans l'entreprise. Les expérimentations d'Alexandre Dubois et de la communauté de travail Boimondau, aux



origines d'Economie et Humanisme, sont également ignorées par les auteurs. Nous les invitons à en prendre connaissance.

Hugues Puel

Michel ALBERT, Jean BOISSONNAT,
Michel CAMDESSUS

Notre foi dans ce siècle

Arléa, Paris, 2002, 198 p.

Trois hommes d'influence, Michel Albert, ancien président des AGF et membre du Conseil de la politique monétaire, Jean Boissonnat, journaliste réputé, et Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds Monétaire International et président des Semaines Sociales de France, expriment ensemble leur foi de chrétiens et leur engagement de citoyens dans cet ouvrage très original. Avec clarté et vigueur dans l'expression, le triumvirat exprime ce qu'ils ont en commun : ils appartiennent à une même génération, celle « des révolutions qui échouent, des réformes qui réussissent, des nationalismes désastreux et des coopérations bénéfiques » (p.12). Cela leur donne un optimisme dans l'histoire qu'ils fondent sur une foi commune dans le catholicisme. Ils savent exprimer avec bonheur le contenu de leur croyance et relater les succès de l'époque qu'il leur a été donné

de vivre, celle du relèvement et du développement de la France. Ils sont pourtant lucides sur les défis que le vingt-et-unième siècle aura à relever : un sous-développement qui persiste pour une partie importante des habitants de la planète, des inégalités qui s'accroissent, une fragmentation du politique dans un monde à la recherche d'une nouvelle gouvernance, une instrumentalisation de l'homme par la guerre, l'économie et la science. S'ils rejettent les grandes utopies révolutionnaires qui ont fait le malheur du vingtième siècle, ils croient toujours à l'utopie qui se réalise dans des changements concrets advenant grâce à l'action des hommes de bonne volonté. Ces réalisations doivent prendre la forme de ce que nos auteurs désignent, avec une pointe d'humour, comme des utopies à réalisation vérifiable, telles que la création d'une écotaxe européenne, une suppression des paradis fiscaux, un statut du travailleur, un statut des ONG, la création d'une fédération européenne. Leur utopie s'étend au devenir de l'Eglise catholique elle-même, dont ils souhaitent avec pertinence qu'elle renouvelle son langage sur la sexualité et qu'elle se décentralise avec la création de patriarcats en Occident comme ils existent déjà en Orient. Cet ouvrage est une véritable ressource pour nourrir le débat public.

Hugues Puel

Livres Reçus

Association recherche et régulation
Economie, Institutions, Pouvoirs
Revue « L'année de la régulation », n° 5
Presses de Sciences Po,
Paris, 2001-2002, 334 p.

Jean BERNIER, Rogrigue BLOUIN,
Gilles LAFLAMME, Fernand MORIN,
Pierre VERGE

**L'incessante évolution des formes
d'emploi et la redoutable stagnation
des lois du travail**

Les Presses de l'Université Laval,
Québec, 2001, 169 p.

COLLECTIF

**Actions associatives, solidarités
et territoires.**

**Actes du colloque, Saint-Etienne,
les 18-19 octobre 2001**

Publications de l'Université de Saint-Etienne,
2001, 352 p.

Marie-Claire CONSIDERE-CHARON

Irlande.

Une singulière intégration européenne

Economica, Paris, 2002, 291 p.

Fédération Française
des Banques Alimentaires

Restaurer l'homme.

Vingt témoignages d'associations

Armania, 2001, 89 p.

Institut Théophraste Renaudot

Pratiquer la santé communautaire.

De l'intention à l'action

Chronique sociale, Lyon, 2001, 137 p.

Institut Universitaire d'Études
du Développement (IUED)

**Hommes armés, femmes aguerries.
Rapports de genre en situations
de conflit armé**

Institut Universitaire d'Études du
Développement (IUED), coll. « Yvonne
Preiswerk », Genève, 2001, 250 p.

Nicole OLLIER (dir.)

Réinventer l'Irlande

Maison des Sciences de l'Homme
d'Aquitaine, Pessac, 2001, 228 p.

Olivier PIRON (dir.), Jean-Paul BLAIS
et Claire GILLIO (coord.)

**Cadre de vie, Environnement
et Dynamiques associatives.**

Actes du séminaire (1999-2000)

PUCA, Ministère de l'Équipement, des
Transports et du Logement, coll.
« Recherches », n° 132, Paris, 2001, 352 p.

Yves VAILLANCOURT, Louise TREMBLAY (dir.)

**L'économie sociale dans le domaine
de la santé et du bien-être au Canada :
une perspective interprovinciale**

LAREPPS, Université du Québec, Montréal,
2001, 184 p.

Jean-Pierre VALLAR (Energie-Cités)

Participation du public

dans les politiques de déplacements

ADEME Éditions (Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie),

coll. « Actions des Villes Européennes :
État de l'Art », Paris, 2000, 61 p.

PENSEZ à vous abonner !

(cochez votre choix)

- Nom : _____

- Prénom : _____
- Adresse : _____

- Commune : _____
- Code Postal : _____
- Pays : _____
- Date : _____
- Signature :

DÉSIRE UN ABONNEMENT

(4 numéros par an)

● ABONNEMENT 1 AN

France : 44 €

CEE : 50 € Hors CEE : 49 €

● ABONNEMENT 2 ANS

France : 80 €

CEE : 92 € Hors CEE : 90 €

RÈGLEMENT :

- Paiement comptant joint au bulletin,
 oui non
ou
- sur présentation d'une facture,
 oui non
(si oui, nombre d'exemplaires...)

RÈGLEMENT À L'ORDRE DE :

Economie & Humanisme

14, rue Antoine Dumont
69372 Lyon cedex 08 France
Contact - Fatima Harbouche
Tél. 33 (0)4 72 71 66 66
Télécopie 33(0)4 78 69 86 96
courriel : ehlyon@economie-humanisme.org
web : <http://www.economie-humanisme.org>

DERNIERS DOSSIERS

1997

- N° 340** : De la technique à l'éthique : la responsabilité des ingénieurs
N° 341 : Des républiques de salariés : actualité des coopératives de production
N° 342 : Villes d'Europe, développement économique, environnement : l'heure de l'industrie ? *
N° 343 : Sociétés d'Asie du Sud : comment vivre ensemble ? *

1998

- N° 344** : La coopération Europe-Amérique latine : proximité, altérité, complicités */**
H.S. 6 : Le pari de l'emploi pour tous, un risque à partager
N° 345 : Demain le droit d'asile : de nouvelles frontières
N° 346 : Santiago, Lyon, Montréal : partenaires pour le développement urbain **
N° 347 : Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ?

1999

- N° 348** : Être cadre dans une économie mondialisée
N° 349 : Le désarroi des samourais : vie économique et société au japon
N° 350 : Le développement local, une dynamique internationale
N° 351 : RMI : la fraternité sous conditions ?

2000

- N° 352** : Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe *
N° 353 : Emploi et discrimination raciale : le dégel ? **
N° 354 : L'utopie d'une économie de changement social
N° 355 : Vie associative et démocratie : éloge de la fragilité

2001

- N° 356** : Intégration sociale et solidarité internationale : quelles convergences ?
N° 357 : De l'insouciance à la responsabilité. Quel pouvoir pour les consommateurs ?
H.S. 8 : Entrepreneurs et salariés. Les coopératives d'activités
N° 358 : Crise mondiale de la pêche. Un test pour le développement durable
N° 359 : Déplacements et transports publics. Un avenir pour la ville



Disponible en version : anglaise */ espagnole **. Les revues épuisées peuvent être obtenues en photocopie au prix de 1 F la page, plus envoi.

LIBRAIRIES

dépositaires de la revue

07 Privas

LIBRAIRIE LAFONTAINE
4 place de l'Hôtel de Ville

12 Rodez

LA MAISON DU LIVRE
Passage des Maçons

13 Aix-en-Provence

LIBRAIRIE DE PROVENCE
31 cours Mirabeau
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
12 A rue Nazareth
SILOË LE BAPTISTÈRE
13 rue Portalis

13 Marseille

LIBRAIRIE PAÏDOS
54 cours Julien (6e)
SAINT-PAUL SILOË
47 bd Paul Peytral (6e)

25 Besançon

CAMPONOVO
50 Grande Rue

25 Montbéliard

L'ESPACE SILOË
5 place St Martin

26 Romans

LIBRAIRIE LA MANUFACTURE
Place Maurice Faure

26 Valence

LA PROCURE PEUPLE LIBRE
2 rue Emile Augier

27 Evreux

UNIVERS DU LIVRE
34 rue du Docteur Oursel

31 Colomiers

LIBRAIRIE LA PRÉFACE
35 allée de Rouergue

31 Toulouse

LA PROCURE CHEMIN NEUF
33 rue Croix Baragnon

34 Montpellier

LIBRAIRIE SCRUPULE
26 rue du Faubourg Figuerolles
SAURAMPES ET CIE
Le Triangle

35 Rennes

LA PROCURE MATINALE
9 rue Bertrand

38 Grenoble

LIBRAIRIE NOTRE DAME
2 rue Lafayette
LE SQUARE
2 place. du Docteur Léon Martin

38 Vienne

LUCIOLES
(Œil de la lettre)
13 place du Palais

42 Firminy

PRÉFACE
8 avenue de la Gare

42 Saint-Etienne

LIBRAIRIE
BLANDINE BLANC
19 rue Pierre Berard
LIBRAIRIE
CULTURE ET FOI
20 rue Berthelot

44 Nantes

SILOË L.I.S.
2 bis rue Georges Clémenceau
VENT D'OUEST
(Œil de la lettre)
5 place Bon Pasteur

46 Figeac

LE LIVRE EN FÊTE
27 rue Orthabadiat

49 Angers

LIBRAIRIE CONTACT
3 rue de Lepneveu

50 Saint Lo

PLANET ®
Route de Baudre
Centre Commercial Intermarché

51 Reims

LA PROCURE LARGERON
13 rue Carnot

59 Lille

LIBRAIRIE
LE FURET DU NORD
11 place Général de Gaulle

63 Clermont-Ferrand

LA PROCURE LA TREILLE
1 place de la Treille

69 Lyon

LIBRAIRIE DECITRE
6 place Bellecour (2e)
LIBRAIRIE LA PROCURE-LÉO
9 rue Henri IV (2e)
LIBRAIRIE
DES NOUVEAUTÉS
(Œil de la lettre)
26 place Bellecour (2e)
LIBRAIRIE SAINT-PAUL
8 place Bellecour (2e)

72 Le Mans

SILOË LIBRAIRIE
38 bis pl. des Comtes du Maine

75 Paris

TIERS MYTHE
21 rue Cujas (5e)
LA PROCURE
3 rue de Mézières (6e)
LIBRAIRIE ART ET ACTUALITÉ
19 avenue de Ségur (7e)

81 Dourgne

SILOË SAINT-BENOÎT
Abbaye d'En-Calcat

85 La Roche-sur-Yon

SILOË
58 rue Joffre

87 Limoges

LIBRAIRIE PETIT
3 place Denis Dussoubs

88 St Dié-des-Vosges

LIBRAIRIE LE NEUF
15 rue d'Alsace

90 Belfort

LES AMIS DU 18
Faubourg de Montbéliard

91 Corbeil-Essones

LES YEUX OUVERTS
6 chemin des Bas-Vignons

CH Genève

LIBRAIRIE DU BOULEVARD
(SILOË)
34 rue de Carouge

*Association,
éditrice de la Revue*

Economie & Humanisme

Conseil d'Administration :

Eric Baye, Olivier Brachet,
Anne Brémaud, Luc Champagne,
Jean Clément, Denis Clerc,
Geneviève Decrop, Anne Durieux,
Paul Loubet, Hugues Puel,
Gérard Sarazin, Eric Sottas,
François Tricard, Jean-Laurent
Valois, Jean Vidaud.

Délégué général :

Cyril Kretzschmar.

*Le dossier
de ce numéro
a été élaboré
en partenariat
avec :*



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Programme d'appui au développement durable des territoires
et Mission développement durable

56 rue de Lille - 75007 PARIS



COLLECTIF « JO'BURG 2002 »

7 impasse Charles Petit - 75011 PARIS



RÉGION RHÔNE-ALPES

78 route de Paris

69260 CHARBONNIÈRES-LES-BAINS



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

20 avenue de Ségur
75700 PARIS



Vente au numéro :

11,50 €

Commande franco de port :

France : 12,50 €

CEE : 13,50 €

Hors CEE : 13 €